



Bien-être des animaux

Recueil des actions des partenaires agricoles

Edition 2014



CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'AVICULTURE



Edito

Le bien-être des animaux, parlons-en !

Nous avons trop souvent le sentiment que les jugements sur l'élevage se forment à partir de modèles agricoles qui n'existent pas sur le territoire européen. On voit ainsi circuler de nombreuses images montrant des élevages où le bien-être animal n'est ni respecté, ni même envisagé. Ce n'est pas le cas chez nous ! Nous condamnons fermement ces pratiques.

A travers ce recueil, nous souhaitons montrer que nous sommes à l'écoute des attentes : en étant transparents sur nos pratiques, en ouvrant nos élevages, en étant prêts à tous les débats, nous voulons bâtir une nouvelle relation en étant force de propositions. A une condition, celle du respect mutuel et de la transparence pour l'ensemble des acteurs.

Professionnels de l'élevage, consommateurs, associations de protection des animaux, citoyens, élus..., affirmons ensemble notre confiance aux éleveurs, à leur professionnalisme et à leur démarche de progrès permanent.

Témoignons de notre attachement à un élevage français très diversifié, structurant pour les territoires et créateur de nombreux emplois.

Assumons le fait que la grande majorité de nos concitoyens mangent de tout : viandes rouges, viandes blanches, œufs, lait, fromages, foie gras, charcuterie, fruits, légumes, céréales, dans le cadre d'une alimentation plaisir, variée et équilibrée. Cela fait partie de notre culture et de l'excellence française et beaucoup de pays nous l'envient et s'en inspirent. D'ailleurs, le repas à la française a été inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les éleveurs sont fiers de leur métier. Ils sont prêts à mieux expliquer leur vie au quotidien, à faire progresser leurs pratiques, à communiquer davantage, et même à débattre quand on les y invite sans les montrer du doigt.

Christiane Lambert

1ère Vice-Présidente de la FNSEA

Etienne Gangneron

Vice-Président de la FNSEA

Introduction

A l'heure où l'animal est au cœur de nombreux débats médiatiques et propositions législatives, les éleveurs et leurs partenaires souhaitent témoigner de leur engagement de longue date et de leur investissement quotidien en faveur du bien-être des animaux. Depuis son émergence il y a plus de 30 ans, la question du bien-être des animaux a été prise en compte dans les élevages. Les progrès réalisés depuis sont énormes, et les travaux scientifiques et techniques se poursuivent.

Grâce aux nouvelles connaissances sur les animaux et au fur et à mesure de l'évolution des réglementations depuis les années 80, les modes d'élevage ont évolué et intégré de nouvelles attentes. Les représentants de la société civile et les consommateurs s'expriment plus fréquemment sur les pratiques d'élevage et les conditions de vie des animaux. Si les formes d'élevage ont changé, l'attachement des éleveurs à leurs animaux est toujours le même, inhérent au métier qu'ils ont choisi, souvent par passion. Et de la passion... il en faut pour assumer les obligations liées au métier. Depuis quelques années, beaucoup disent leur mal-être face à des difficultés croissantes. Ils ont tous besoin d'être mieux compris, soutenus et surtout reconnus.

Nos concitoyens vivent de plus en plus souvent en milieu urbain, et sont très nombreux à posséder un animal de compagnie. C'est une relation affective qui se construit, source de beaucoup de satisfactions pour grands et petits. Cela donne une vision particulière du monde animal, qui ne correspond pas à l'élevage. Elevage d'animaux de rente pour la consommation de produits animaux, la compétition sportive, le travail, les loisirs, élevage d'animaux de compagnie..., cette diversité recouvre des métiers très différents et des réalités toute aussi différentes.

Avec ce recueil, les organisations professionnelles agricoles ont la volonté de montrer ce que les éleveurs et leurs partenaires font de façon concrète, tous les jours, pour améliorer les conditions de vie des animaux.

Le bien-être des animaux est un tout : alimentation adaptée et équilibrée, hygiène et la prévention des maladies, soins apportés avec le vétérinaire lorsque les animaux sont malades, aménagement des bâtiments et bonne utilisation du matériel. Transport et abattage font aussi l'objet d'une attention particulière. Tour à tour pour chacune des filières d'élevage, ce recueil présente les actions mises en œuvre contribuant à optimiser les connaissances et les pratiques d'élevage :

- L'appui à la déclinaison concrète des nouvelles réglementations dans les élevages, par l'information, la formation, l'accompagnement technique, mais aussi l'expérimentation lorsque les bâtiments, matériels ou conduites d'élevage doivent être adaptés. Ce n'est pas moins de 300 000 éleveurs qui ont été formés et informés sur les règles européennes en matière de protection des animaux parmi les plus exigeantes au monde et en perpétuelle évolution !
- Pour aller plus loin, de nombreux éleveurs s'engagent volontairement dans des chartes et démarches collectives de progrès mises en place dans chaque filière, s'apparentant à de véritables démarches qualité « métier ».

- De nombreux programmes de recherche sont menés pour apporter demain de nouvelles solutions à l'élevage. En particulier, le basculement au niveau européen vers des obligations de résultats rend indispensable le développement d'une méthode d'évaluation du bien-être des animaux réalisable par l'éleveur. En parallèle, les programmes de recherche appliquée se poursuivent sur les techniques d'élevage, l'étude du comportement de l'animal et les progrès de la génétique. Un champ encore peu exploré est celui de l'innovation technique et numérique, qui pourra aider l'éleveur demain à être davantage présent auprès de ses animaux et à détecter des signes précurseurs de mal-être ou de maladies.

Ce recueil illustre la diversité des actions menées par les associations spécialisées d'élevage, les coopératives agricoles, les chambres d'agriculture, les instituts techniques et les interprofessions. D'autres acteurs, par exemple dans le domaine de la recherche plus fondamentale, s'impliquent eux aussi en faveur d'une approche scientifique et d'une meilleure connaissance du comportement des animaux.



Sommaire

Edito Le bien-être des animaux, parlons-en !.....	3
Introduction	4
Sommaire	6
Actions des filières animales	7
Filières ruminants et équidés	8
Ruminants	8
FNC Fédération Nationale du Cheval	26
Filière porcine	36
INAPORC – CDMP – FNP – Coop de France Filière porcine	36
IFIP Institut du Porc.....	40
Filières avicoles et cunicole.....	46
ITAVI Institut Technique de l’Aviculture	46
CNPO Comité National pour la Promotion de l’œuf	51
CIFOG Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras.....	55
CLIPP Comité lapin Interprofessionnel pour la Promotion des Produits	59
Filières animaux de compagnie.....	62
LOOF Livre Officiel des Origines Félines.....	63
Société Centrale Canine.....	66
Actions des réseaux nationaux	68
APCA Assemblée Permanente des Chambres d’Agriculture	69
Races de France.....	77
Coop de France Pôle animal.....	79
UNCEIA Union des coopératives d’élevage et d’insémination animale	82
Les réseaux FNSEA et Jeunes Agriculteurs.....	87
Glossaire	89

Actions des filières animales





Filières ruminants et équidés

Ruminants

Contacts : Jean-Marc BECHE Jean-marc.beche@cne.asso.fr (CNE)
Luc MIRABITO luc.mirabito@idele.fr (IDELE – Institut de l'Élevage)

Présentation : La **FNB** (Fédération Nationale Bovine), la **FNPL** (Fédération Nationale des Producteurs de Lait), la **FNO** (Fédération Nationale Ovine), la **FNEC** (Fédération Nationale des Éleveurs de Chèvres), représentent respectivement les éleveurs de bovins, les producteurs de lait, les éleveurs de moutons et les éleveurs de chèvres.

L'**IDELE** - Institut de l'élevage (<http://www.idele.fr>), est un organisme à but non lucratif dont les principales missions sont d'accompagner les éleveurs de ruminants (bovins, ovins, caprins et chevaux) et les filières dans l'amélioration de leur compétitivité et des conditions de travail et dans leur adaptation aux attentes de la société. Pour atteindre cet objectif, l'Institut de l'Élevage réalise notamment des travaux de recherche appliquée, conduit des actions de développement et assure de nombreuses formations et actions de transfert.

INTERBEV, l'Interprofession du Bétail et des Viandes, fédère tous les acteurs de la filière bétail et viande pour favoriser la concertation et optimiser les synergies entre les maillons de l'élevage, de la mise en marché, de la transformation et de la commercialisation.

Le **CNIEL**, Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière, remplit deux missions principales: faciliter les relations entre producteurs et transformateurs de la filière laitière et promouvoir l'image du lait et des produits laitiers.

L'**ANICAP** est l'interprofession au service de la filière caprine française du lait de chèvre.

La **CNE** (Confédération Nationale de l'Élevage) fédère les organisations professionnelles syndicales, techniques et coopératives de l'élevage. Elle développe des actions communes dans les domaines économique, génétique et technique. La CNE est notamment porteuse depuis 2000 de la Charte des Bonnes pratiques d'élevage.

Dans votre filière ou secteur, de quelle façon les professionnels intègrent-ils dans leurs pratiques le bien-être des animaux d'élevage ? Quels sont les engagements dans ce domaine ?

Les chartes de production, ou démarches qualité « métier », existent dans toutes les filières de ruminants : Guide des Bonnes Pratiques Ovines, Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage bovin, Code Mutuel Caprin. Elaborées par la profession en lien étroit avec les interprofessions, ces démarches ont pour objectif l'amélioration des pratiques des éleveurs. Elles sont spécifiques à

chaque filière mais leurs cahiers des charges contiennent tous des critères d'alimentation, de traçabilité, d'environnement ainsi que de bien-être animal.

Le Guide des Bonnes Pratiques Ovines

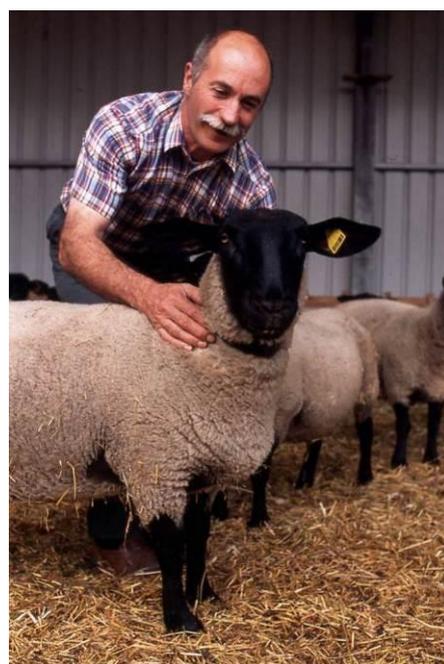


La volonté de s'inscrire dans une démarche continue d'amélioration des pratiques, d'accompagner les éleveurs dans la mise en œuvre du Paquet Hygiène et les exigences accrues de la conditionnalité des aides ont conduit les éleveurs ovins à élaborer un **Guide des Bonnes Pratiques Ovines** en concertation avec les partenaires de la Reconquête Ovine, notamment les interprofessions ovines (viande et lait) et les opérateurs de terrain.

Ce guide s'articule autour de sept grands enjeux de l'élevage ovin : l'identification des animaux et la gestion de leurs mouvements, leur suivi sanitaire, leur alimentation et abreuvement, la traite, la conception et l'entretien de la bergerie et l'environnement de l'exploitation... Chaque thème se décline en fiches avec un rappel du cadre réglementaire et des conseils pratiques.

Les objectifs du guide sont de permettre à l'éleveur d'établir **un point de situation sur ses pratiques** (d'hygiène, sanitaires et vis-à-vis du bien-être animal), **puis de s'engager dans une démarche de progrès** dans le cadre d'un encadrement spécifique. Les bonnes pratiques décrites pour chaque item concourent à l'amélioration des conditions d'élevage et de la qualité des produits.

20 000 guides ont été diffusés aux éleveurs (pour 23 000 éleveurs de plus de 50 brebis en France) **en s'appuyant sur les structures techniques et économiques de terrain**. Les techniciens d'élevage ovins ont suivi une formation destinée à les aider à accompagner l'éleveur dans son appropriation du guide. Les guides ont ensuite été remis aux éleveurs par leurs techniciens dans le cadre d'un appui technique spécifique dont il était le support et au cours duquel le technicien a sensibilisé l'éleveur sur les objectifs et le contenu du guide.



FARRE

Le guide des bonnes pratiques ovines est également mis en ligne sur le site de la reconquête ovine www.reconquete-ovine.fr. Il est actualisé tous les ans.



Guide des Bonnes Pratiques Ovines

Un guide de conseils et de recommandations pour une démarche de progrès

La Charte des bonnes pratiques d'élevage des bovins



Pour mieux faire comprendre et connaître leurs pratiques, les éleveurs de bovins ont mis en place la **Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage en 1999**, applicable par tous les éleveurs quel que soit leur système de production et la destination du produit.

94 000 éleveurs sont aujourd'hui adhérents à la charte, ce qui représente **92 % des vaches laitières et 67 % des vaches allaitantes** en France, soit **78 % de la totalité des bovins**. Les filières, via les interprofessions laitières et viande, ont fait de la charte le socle commun de leurs cahiers des charges. L'adhésion se fait sur la base d'une **démarche volontaire et individuelle** de l'éleveur. Elle est **validée tous les 2 ans** par un technicien, qui évalue les pratiques de l'éleveur et lui propose des pistes d'amélioration. L'adhésion implique, pour l'éleveur qui la signe, le respect de critères précis : assurer la traçabilité des animaux de l'exploitation ; leur fournir une alimentation saine, équilibrée et suivie ; **assurer leur bien-être et leur santé** ; veiller à la sécurité des personnes intervenant sur l'exploitation ; participer à la protection de l'environnement ; et garantir la qualité des produits par une hygiène rigoureuse. L'intégralité du cahier des charges est téléchargeable sur charte-elevage.fr/.

Un chapitre est spécifiquement dédié au bien-être des animaux. Plus de 97% des éleveurs respectent les critères décrits à la première visite. De plus, les chapitres « alimentation » et « santé du troupeau » intègrent eux aussi des éléments de bien-être animal. Ainsi, la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage aborde les 5 libertés définies dans la notion de bien-être au travers des engagements décrits dans l'encadré ci-dessous :

Ne pas souffrir de la faim ou de la soif

- Animaux nourris conformément à leurs besoins, en bon état corporel
- Abreuvement correct et conforme aux besoins des animaux

Ne pas souffrir d'inconfort

- Animaux logés dans un bâtiment suffisamment aéré et éclairé
- Niveau de propreté des animaux correct en toute saison
- Abri naturel ou artificiel en cas de plein air
- Installations tenues propres

Ne pas souffrir de douleurs, de blessures, de maladies

- Maîtrise des risques de blessures des animaux
- Bilan sanitaire et protocole de soin réalisés
- Réalisation de la visite sanitaire
- Isolement des animaux malades

Pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce

- Animaux logés dans des conditions conformes à leurs besoins
- Veaux non attachés et élevés en groupes au delà de 8 semaines
- Vaches pas à l'attache toute l'année

Ne pas éprouver de stress ou de détresse

- Manipulation sans brutalité, grâce à un équipement adapté
- Techniques d'écornages adaptées

Grâce à l'implication importante des structures techniques qui mobilisent plus de **2 500 techniciens** pour l'accompagnement des éleveurs, cette charte est devenue un véritable **outil de développement et de progrès**. En faisant régulièrement évoluer son contenu selon les évolutions de la réglementation, des solutions techniques et des attentes sociétales, elle contribue à une réelle amélioration des pratiques des éleveurs. Un dispositif qualité, avec des audits internes et externes à tous les échelons, assure le bon fonctionnement et l'amélioration continue du dispositif.

Code mutuel de bonnes pratiques en élevage caprin

En 2004, l'interprofession lait de chèvre a mis en place le code mutuel de bonnes pratiques en élevage caprin, qui se veut un outil de progrès adressé aux éleveurs de chèvres, qu'ils soient laitiers ou fromagers. Cet outil de développement permet d'accompagner les éleveurs dans la maîtrise de leurs pratiques d'élevage, au-delà de l'application de la réglementation. Le code mutuel est, pour la filière, un outil qui permet de communiquer positivement sur les conditions d'élevage, en mettant en avant le savoir-faire des éleveurs. Le code mutuel a été mis à jour en 2008 et une nouvelle version sera diffusée sur le terrain en 2015.



Aujourd'hui, plus de 2500 éleveurs sont adhérents au code mutuel de bonnes pratiques sur



IDELE

près de 6000 éleveurs. Cette nouvelle version s'articule autour de huit grands thèmes : généralités, identification et traçabilité, aspects sanitaires, alimentation, qualité du lait et des produits, bien-être animal, environnement et accès à la chèvrerie et élevage des jeunes. Chaque thème comporte un certain nombre d'items, validables ou non sur l'exploitation. En cas de non validation, le technicien et l'éleveur conviennent d'un plan d'action afin de se mettre en conformité ou de progresser davantage.

Les points de la rubrique bien-être animal concernent la période de tarissement suffisamment longue pour respecter la physiologie de l'animal, l'aménagement de la chèvrerie, l'état de la litière, la bonne ventilation, l'aire paillée, l'état des onglons. La rubrique élevage des jeunes est également attentive au bien-être animal. Par ailleurs, la version 2015 du code met l'accent sur un respect accru du caractère ruminant des caprins par une meilleure prise en compte de l'autonomie alimentaire de l'élevage.

Quels sont les progrès les plus notables réalisés au cours des 15 dernières années concernant le respect du bien-être des animaux d'élevage ?

Compte tenu des objectifs d'autosuffisance alimentaire de l'Europe à l'issue de la seconde guerre mondiale, une modernisation de grande ampleur des moyens et des techniques de production a eu lieu dans les élevages au cours des trente années qui ont suivi. Priorité était donnée à l'amélioration des pratiques zootechniques, à l'amélioration des conditions de travail des éleveurs, à la productivité et à la rentabilité économique. Cette phase de développement était



IDELE

nécessaire à la reconstruction et à la satisfaction des besoins des consommateurs européens.

L'évolution des connaissances des besoins des animaux a permis progressivement une optimisation des modes d'élevage. Si la priorité a été donnée dans un premier temps à la satisfaction des besoins alimentaires et physiologiques essentiels, une meilleure appréhension du comportement des animaux dans les systèmes de logement et une estimation plus fine des facteurs de risque par rapport aux troubles de santé non spécifiques ont fait progressivement évoluer l'approche du bâtiment d'élevage.

Penser le bâtiment pour le bien-être de l'animal

Au début des années 2000, la France présentait un parc de bâtiments d'élevage relativement ancien (plus de 30 ans en moyenne), inadapté à l'évolution des troupeaux et des techniques d'élevage.

Un plan de modernisation des bâtiments d'élevage a été mis en œuvre en vue d'accompagner financièrement les efforts d'investissements des éleveurs estimés à 1,5 milliard d'euros par an. **Les éleveurs ont ainsi rénové ou construit en début de plan plus de 200 000 places d'animaux par an.** La crise économique a toutefois contrarié ce rythme à partir de 2007. Les besoins en rénovation sont encore importants et les investissements devraient se poursuivre dans les prochaines années.



CA Vienne

L'amélioration des conditions de vie de l'animal

est au centre de la conception des bâtiments modernes. Les sols sont conçus pour éviter aux animaux de glisser et de se blesser. **Les logettes utilisées pour les vaches laitières favorisent le repos** des animaux (se rappeler qu'une vache se repose naturellement de 8 à 12 heures par jour) en les raisonnant de plus en plus en fonction du confort de l'animal (tapis, litière...) de sa facilité à les utiliser (on observe la façon dont l'animal se couche et se lève) et de sa morphologie (on observe les abrasions de poils ou l'hygiène par exemple).

L'exposition des bâtiments est fonction du climat et des vents dominants. Les bovins ont besoin de bâtiments bien ventilés mais ils ne supportent pas les courants d'air qui doivent impérativement être évités. La circulation naturelle de l'air est organisée au-dessus des animaux permettant le renouvellement de l'air et l'absence de condensation et de courants d'air sur les animaux. On limite ainsi les maladies respiratoires. **La luminosité naturelle** est aussi un facteur important du bien-être des animaux. Des clairevoies et des matériaux translucides au faîtage des toits y pourvoient. Au risque de rappeler une évidence, les photopériodes longues, c'est-à-dire des durées de lumière de l'ordre de 16h par jour, favorisent la reproduction et la production laitière.



CA-Tarn

Les aménagements à l'intérieur des bâtiments ont également évolué, conciliant bien-être animal et facilité d'intervention de l'éleveur, du vétérinaire et du technicien. Le parc de vêlage, l'infirmerie se généralisent et permettent d'isoler de leurs congénères les animaux le nécessitant. Les équipements de contention facilitent l'intervention de l'Homme en assurant sa sécurité et celle des animaux. Des couloirs de circulation, des quais d'embarquement assurent la sécurité des animaux pendant leur déplacement et réduisent les risques

potentiels d'accidents. **Des éléments de confort pour l'animal** sont peu à peu intégrés comme, par exemple, des brosses en accès libre. En effet, les bovins sont des animaux sociaux qui entrent en contact fréquemment notamment par des léchages mutuels. Les vaches aiment se frotter sur les brosses qui améliorent aussi l'hygiène des animaux.

Mais l'avenir se prépare déjà : un programme de recherches est actuellement conduit dans le cadre d'un Réseau Mixte Technologique (RMT) pour concevoir les bâtiments du futur qui devront, outre le bien-être, intégrer des aspects liés à l'environnement.

Permettre l'expression des comportements sociaux par le logement collectif des veaux



FARRE

La maîtrise de la santé des veaux a longtemps justifié un logement individuel des animaux qui permettait une observation quotidienne aisée par l'éleveur et une diminution du risque de contamination entre animaux. Toutefois, ce mode de logement, par définition, limitait les interactions sociales.

Depuis 1998, une évolution importante des conditions d'élevage des veaux de boucherie a été observée suite à l'adoption de la Directive européenne (CE) N° 97/2. Cette directive a notamment conduit les éleveurs à un **réaménagement des bâtiments pour passer d'un logement individuel majoritaire au logement collectif des animaux** à partir de 8 semaines d'âge et augmenter la taille des cases collectives pour offrir l'accès à une aire d'exercice permettant aux animaux d'exprimer une plus grande variété de comportements. Ces changements se sont accompagnés de **modifications de la conduite alimentaire pour enrichir**

l'alimentation en fibres nécessaires au développement du rumen.

Ayant nécessité **un investissement estimé à plus de 98 millions d'Euros** partiellement subventionné par les aides européennes ou régionales, cette mise aux normes est considérée à posteriori comme positive par la filière veaux de boucherie, ayant contribué à moderniser et rénover cette production tout en renforçant la relation éleveur-animal. L'Institut de l'Élevage et les professionnels de la filière ont travaillé de concert **pour développer les solutions techniques permettant aux éleveurs de s'adapter aux aménagements exigés** et tester leurs performances technico-économiques grâce à plusieurs projets expérimentaux et suivis en élevage.

Un continuum de l'élevage à l'abattoir

Le bien-être des animaux ne s'arrête pas à la sortie de l'élevage. **Les professionnels français du transport et des abattoirs se sont dotés d'outils, souvent novateurs, pour garantir la protection des animaux** dans le cadre de leurs activités. Ces référentiels ont aussi permis d'accompagner les opérateurs dans la mise en œuvre des nouvelles réglementations qui ont été adoptées depuis une dizaine d'années.



IDELE

A titre d'exemple, le **guide de non transportabilité des bovins** a été élaboré afin de fournir aux différents acteurs (éleveurs, transporteurs, vétérinaires ...) des règles simples et illustrées pour juger de l'aptitude au transport des animaux. Ce document constitue une transcription pratique et transparente des exigences du Règlement européen adopté en 2005. Le document français a été ultérieurement **pris en modèle pour une élaboration à l'échelle européenne** dans le cadre d'un groupe de travail associant les représentants des entreprises du commerce et de la transformation de la viande et Eurogroup for animal, représentant les associations de protection animale. Cela illustre bien la reconnaissance implicite de la proactivité et de la qualité du travail des professionnels français par les principales parties prenantes.

De même, **les professionnels des abattoirs français ont depuis 2008 pris la décision d'élaborer collectivement un référentiel pour la mise en œuvre des bonnes pratiques (manipulations, logement des animaux, étourdissement, ...)** assorties d'indicateurs de contrôle internes garantissant le meilleur niveau de protection des animaux à l'abattoir. Deux guides ont été élaborés, l'un dédié aux bovins et l'autre aux ovins et aux caprins. Ces guides, qui couvrent toutes les étapes de l'arrivée des animaux à la mise à mort, ont fait l'objet d'un processus de consultation des parties prenantes (Ministère, associations de protection animale...) et d'expertise scientifique indépendante par l'Anses. Dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement européen sur la protection des animaux à l'abattoir, **ils constituent aujourd'hui des documents de référence dont les principes s'appliquent, de façon transparente, à tous les abattoirs français** (environ 250 sites). A cette échelle, c'est aussi une initiative de co-construction novatrice en Europe, la France étant vraisemblablement le premier pays européen à s'être doté de ce type d'outils.

Des moyens de transport modernisés et des systèmes d'étourdissement à l'abattoir encadrés pour la protection des animaux

Les évolutions techniques n'ont pas seulement concerné les bâtiments d'élevage ou les modes de logement. Les Directives européennes de 1991 et 1995, puis l'entrée en vigueur du Règlement européen (CE) N°1/2005 ont favorisé **l'amélioration globale des conditions de transport des**



CA Vendée

animaux vivants, notamment dans le cadre des transports de longue durée (plus de 8 heures). La réglementation européenne a ainsi contribué à normaliser les moyens de transport de longue durée et les densités de transport pour permettre un meilleur confort des animaux en tenant compte de leur comportement, et à standardiser les durées de transport et l'organisation des périodes de pause d'abreuvement et d'alimentation. Ces évolutions ont entraîné **une modernisation des véhicules de transport et leur aménagement pour mieux tenir**

compte des besoins des animaux : litière pour favoriser le couchage propre et l'étanchéité, abreuvoirs, ventilation mécanique pour réguler la température, rampe et pont adaptés à l'espèce pour limiter le stress et les risques durant le chargement..

Parallèlement, les **conditions d'abattage des animaux ont été progressivement normalisées**. Au-delà de l'interdiction de certaines pratiques anciennes, les **moyens de contention mécanique des bovins et des ovins se sont généralisés**. De même, une **liste des méthodes d'étourdissement** ainsi que leur condition d'utilisation ont été intégrées à la réglementation

(Règlement CE N° 1099/2009) et des procédures ont été formalisées par l'Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire (EFSA) pour évaluer et valider les matériels qui pourraient apparaître dans le futur. Combinées à un travail de fond conduit notamment par l'Institut de l'Élevage sur l'aménagement des bouveries et bergerie d'abattage, ces actions ont globalement conduit à une amélioration du traitement des animaux et des conditions de travail des employés d'abattoir.

Dans votre filière ou votre secteur, existe-t-il des actions contribuant à la formation, l'information des éleveurs et la diffusion de conseils et résultats techniques pouvant contribuer à l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage ?

La formation en continu des acteurs

Les évolutions mises en œuvre par les éleveurs ou les autres opérateurs au cours des vingt dernières années n'auraient pu avoir lieu sans **un dispositif important d'accompagnement technique et de formation**. Nous avons mentionné ci-dessus, par exemple, le changement des modes de logement des veaux qui a nécessité une approche nouvelle de l'animal au sein d'un groupe (par exemple, vérifier la consommation individuelle des animaux dans le groupe) alors que les éleveurs avaient jusqu'alors développé un savoir-faire avec des animaux individualisés. Il est aisé d'imaginer l'importance des efforts d'adaptation que ces changements ont générés et rien n'aurait pu se faire sans un dispositif de transfert et de diffusion de l'information.

La formation initiale dans les lycées agricoles ou les écoles vétérinaires ou agronomiques est un objectif prioritaire car c'est un vecteur de diffusion évident des nouveaux concepts et des nouvelles techniques. Le Réseau Mixte Technologique « Bien-être animal » (voir ci-dessous) en a fait une de ses priorités en développant des collaborations avec les enseignants et les différentes structures d'appui. Le Ministère a aussi fait évoluer ces référentiels en intégrant la prise en compte du bien-être animal dans les objectifs de formation.

Parallèlement, **un dispositif complet de formation continue, en renouvellement régulier**, a été mis en place pour accompagner l'ensemble des acteurs, que ce soit les éleveurs devenus les premiers infirmiers de leur élevage ou les opérateurs de transport et d'abattage dont les compétences sont aujourd'hui validées par une évaluation nationale et indépendante. Une reconnaissance évidente d'une nouvelle qualification.

L'éleveur est le premier infirmier de son exploitation

L'éleveur est présent en continu sur son exploitation. **L'observation de ses animaux lui permet d'identifier les individus dont le comportement est anormal**. Suite à ce constat, l'éleveur recherche systématiquement les causes de l'inconfort.

Lorsqu'il s'agit d'une pathologie pour laquelle une intervention est nécessaire, l'éleveur doit pouvoir intervenir rapidement. Toutes ses interventions sont encadrées. **L'éleveur a obtenu le statut d'éleveur-infirmier qui lui ouvre le droit de pratiquer certains actes** listés par un arrêté officiel, soit par validation des acquis soit à la suite d'une formation.

Les éleveurs peuvent ensuite appliquer un traitement à l'animal, uniquement à la condition de la réalisation annuelle par le vétérinaire d'un bilan sanitaire dans l'atelier de production permettant de définir un protocole de soins spécifique de l'élevage. Ce protocole de soins sert de référence au vétérinaire pour prescrire les médicaments nécessaires à sa mise en œuvre sans qu'un examen clinique des animaux soit systématiquement nécessaire. Une visite de suivi annuelle permet de vérifier la bonne application du protocole de soins et de le réajuster si besoin.

La bonne coordination entre l'éleveur et le vétérinaire permet de traiter de façon adaptée l'animal dans les meilleurs délais pour le respect de son bien-être et de sa santé. Il est important de souligner que le traitement est réalisé sur des bovins individuellement identifiés. Il est enregistré sur le registre d'élevage, auquel les ordonnances sont annexées. Bien sûr, lorsque l'éleveur a détecté des troubles qu'il ne peut pas prendre en charge dans ce cadre, l'appel du vétérinaire reste la règle.

Pour accompagner ce rôle premier de l'éleveur dans la gestion de la santé des animaux, de nombreuses formations sont proposées. **A titre d'exemple, entre 2006 et 2012, près de 18 000 éleveurs ont suivi en moyenne 1,5 jour de formation** cofinancée par Vivéa.

Les sujets les plus prisés ont été :

- La formation éleveur-infirmier
- Les médecines alternatives
- Les maladies néonatales des veaux
- L'observation des animaux (méthode Obsalim)
- Les mammites
- Les boiteries et le parage



IDELE

Sécurité des éleveurs et bien-être des bovins

La relation des éleveurs avec leurs animaux est une composante essentielle du bien-être animal. Dans le cas des bovins, c'est aussi un élément pour la sécurité des intervenants. En 1985, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) avait constaté qu'un tiers des accidents recensés en élevage étaient directement liés à la manipulation des bovins. Elle a alors demandé à l'Institut de l'Elevage de **mettre en place une formation sur la manipulation et la contention des bovins**. Huit sessions de formations de formateurs (effet démultiplicateur) ont été réalisées depuis cette date et plus de soixante-dix moniteurs ont été formés par l'Institut de l'Elevage.

1500 à 2000 éleveurs sont formés chaque année. Les objectifs de la formation sont :

- acquérir des compétences théoriques et pratiques sur le comportement des bovins et leur manipulation
- maîtriser les techniques de manipulation des animaux
- connaître le matériel de contention permettant de manipuler des bovins en toute sécurité.

Cette formation a évolué au cours du temps en prenant en charge un public élargi (éleveur, salarié, conseillers en prévention de la MSA,...) et sera déclinée demain sur d'autres espèces de ruminants.

Des intervenants responsables et qualifiés pour le transport et l'abattage

La formation des opérateurs en abattoir aux bonnes pratiques est un dispositif ancien qui s'est longtemps appuyé sur des formations techniques dispensées par les abattoirs eux-mêmes comme par exemple sur l'utilisation des matériels d'étourdissement. Des formations aux bonnes pratiques de manipulation des animaux assurées par l'Institut de l'Elevage permettaient aussi de sensibiliser et de diffuser les concepts de base liées à la protection des animaux. A titre d'exemple, plusieurs centaines d'opérateurs ont participé aux sessions de formation au cours des dix dernières années.

Parallèlement à ce dispositif de formation, le Règlement (CE) N° 1099/2009 a créé un contexte nouveau puisque dorénavant, **chaque site d'abattage doit désigner un Responsable de la Protection Animale et tous les opérateurs doivent disposer d'un certificat de compétence**

correspondant aux espèces et à l'activité les concernant. Les filières françaises et l'administration se sont engagées dans l'élaboration d'un plan de formation cohérent sur le plan didactique et pédagogique et d'un système d'évaluation indépendant.



CA Creuse

Pour garantir cette cohérence, le choix a été fait de retenir les guides de bonnes pratiques décrits ci-dessus comme socle commun de connaissances consolidées pour ces formations. Ces connaissances sont appréhendées par une approche explicative et pédagogique pour les Responsables de la Protection Animale. D'une durée minimale de deux jours, la formation pour une espèce donnée peut être complétée par des modules complémentaires pour d'autres espèces, privilégiant les aspects opérationnels pour les opérateurs. **Les formations sont assurées par des Instituts**

homologués par le ministère sur la base de leur compétence technique et pédagogique et de l'adéquation de leur programme de formation avec le cahier des charges.

L'indépendance et l'égalité dans l'évaluation sont assurées par la mise en place d'un dispositif centralisé d'évaluation en ligne des candidats sur la base de questionnaires à choix multiples aléatoires. Ces évaluations individuelles ont lieu en fin de formation, sur une base de questions élaborée par un collectif d'experts en lien avec l'administration.

Le dispositif mis en place en France a permis de relever un défi sans précédent dans le domaine de la protection de l'animal, c'est-à-dire la formation en peu de temps de plusieurs milliers d'opérateurs sur l'ensemble du territoire en garantissant la cohérence du dispositif et l'égalité de traitement, des opérateurs jusqu'aux responsables des établissements. Son succès constitue aussi une preuve évidente, compte tenu des contraintes et des coûts, de la volonté de progrès de l'ensemble des acteurs professionnels.

En matière de transport, des actions de formation du même ordre ont été réalisées avec notamment l'obligation pour les chauffeurs de disposer d'un Certificat d'Aptitude au transport des Animaux Vivants (CAPTAV). Ce dispositif de formation devrait évoluer dans les prochaines années vers une approche similaire à celle mise en œuvre pour les abattoirs.

Quels sont selon vous les programmes de recherche et expérimentations les plus prometteurs sur le bien-être des animaux d'élevage et que pourraient-ils apporter à l'avenir ?

Les travaux en matière de bien-être des ruminants sont nombreux et internationaux. D'une façon générale, ils peuvent relever de démarches cognitives comme par exemple les travaux conduits sur les émotions par l'INRA en France, se situer à l'intersection entre différentes disciplines comme la santé, l'amélioration génétique et le bien-être animal (cf. par exemple les travaux rapportés par l'UNCEIA dans sa contribution) ou concerner les représentations sociales (cf. par exemple les travaux conduits par l'Institut de l'Élevage). **Faire la liste de l'ensemble de ces projets nécessiterait quelques volumes supplémentaires...**

Les différents acteurs de la recherche, du développement, de la formation ont choisi depuis de nombreuses années de se rassembler dans un réseau d'échanges, **le RMT « Bien-être animal », qui leur**



Idele

permet de conduire des réflexions méthodologiques, de développer des projets de « recherche et développement » communs et d'élaborer des outils de transfert et de formation. Ce réseau rassemble des partenaires de toutes les filières animales (cf. ci-dessous). Il constitue un lieu privilégié d'ouverture et d'échanges pour appréhender la diversité des travaux de recherche en cours.

Dans le cadre présent, nous nous limiterons cependant à rapporter quelques exemples de projets qui nous paraissent porteurs d'améliorations à terme par rapport à la façon dont les éleveurs ou les opérateurs peuvent appréhender plus directement et pratiquement la question du bien-être animal.

En effet, l'éleveur est le premier garant du bien-être animal. Il est celui qui perçoit les signes de ses animaux, les interprète et prend au jour le jour les décisions qui lui paraissent appropriées. Au fur et à mesure des nouvelles connaissances scientifiques, la recherche appliquée met l'accent sur le développement complémentaire d'outils d'évaluation du bien-être des animaux, qui permettront à l'avenir une meilleure gestion des risques et une optimisation des conditions de vie des animaux.

En parallèle, la **poursuite d'une recherche appliquée** visant à optimiser et améliorer les techniques et les conditions d'hébergement des animaux est indispensable pour permettre à chaque éleveur de s'inscrire dans une démarche de progrès.

Evaluer le bien-être animal

- *Par des indicateurs de bien-être*

Depuis une quinzaine d'années, un consensus s'est progressivement dégagé entre toutes les parties prenantes sur le fait que la mise à disposition des animaux des ressources essentielles (alimentation, logement, etc...) ne permettait de garantir leur bien-être que partiellement. En effet, si la relation de causalité entre les moyens mis en œuvre et l'état de l'animal est parfois démontrée (par exemple, l'impact d'un sol trop abrasif ou d'une ration trop riche en concentrés), il existe aussi de nombreux exemples où **le bien-être dépend d'une combinaison de multiples facteurs (les troubles de la locomotion, le temps de repos, ...)**. Cela est d'autant plus évident que l'élevage des ruminants s'inscrit, de façon générale, dans des contextes de milieu très diversifiés.



Dans cette perspective, le **développement d'outils d'évaluation du bien-être basé sur des mesures réalisées sur l'animal** a été au centre des recherches conduites ces dernières années. Le projet scientifique le plus important (Welfare Quality®) a été réalisé au niveau européen et avait pour objectif de réaliser un bilan ponctuel et global de l'état de l'animal au travers de l'agrégation d'une quarantaine de mesures (dans le cas des vaches laitières par exemple) réalisées sur l'animal.

Cette méthode présente des limites pratiques (durée nécessaire aux mesures) pour une utilisation en routine dans le cadre de plans de surveillance ciblés. Pour cette raison, d'autres travaux sont en cours pour identifier un nombre limité de mesures clés et modéliser les relations avec les facteurs de maîtrise. **Ces méthodes donneraient aux éleveurs des outils de gestion plus opérationnels.** Les travaux dans ce sens sont multiples. L'Institut de l'Élevage a notamment investigué la possibilité d'utiliser un pool de 5 indicateurs dans le cadre du suivi des vaches laitières. Des travaux sont en cours pour l'évaluation du bien-être des ovins.

- **Demain, un « élevage de précision » : l'exemple du réseau DairyCare**



APCA

Tous les congrès scientifiques sur le bien-être animal, le dernier ayant eu lieu à Clermont-Ferrand (WAFL, Septembre 2014) attestent du foisonnement d'idées et de méthodes en cours de développement. **L'évolution des technologies de l'information** (développement des capteurs, analyse et stockage des données, ...) laisse augurer des perspectives nouvelles et prometteuses pour les prochaines années.

C'est dans ce contexte que se met en place un nouveau réseau européen « DairyCare ». Ce réseau d'échange entre scientifiques pour le développement d'innovations technologiques regroupe des chercheurs de plus de 20 pays dont la France. Il s'inscrit dans le contexte plus général du développement de « l'élevage de précision », **dans lequel les technologies de l'information et/ou les développements des moyens d'analyse sont utilisés comme des outils d'aide à la décision ou de gestion des risques en élevage.** L'un des objectifs du programme

concerne l'utilisation de ces nouveaux outils au profit du bien-être des vaches laitières.

Cette réflexion est structurée autour de 3 grands axes :

- l'utilisation des bio-marqueurs (non invasifs, lait, ...) pour le suivi de l'état physiologique des animaux
- l'utilisation des capteurs ou autres moyens automatiques (imagerie, ...) pour l'analyse du comportement des animaux
- l'intégration et la modélisation pour une approche globale de la santé et du bien-être des animaux

Les réflexions conduites par ce réseau devraient favoriser les échanges et les partenariats pour le développement de ces nouveaux outils.

Maîtriser les facteurs qui vont contribuer au bien-être des animaux

Compte tenu du caractère multidimensionnel du concept de bien-être animal, il est évident que la plupart des travaux consacrés à l'amélioration des conditions et pratiques d'élevage peuvent avoir un effet potentiel. Cependant, les analyses de risque en cours ou réalisées ces dernières années, notamment par l'EFSA, ont permis de prioriser certaines actions. Les troubles métaboliques et plus généralement la mortalité des animaux, les troubles de la mamelle ou de l'appareil locomoteur sont des points à enjeux pour le bien-être des ruminants.

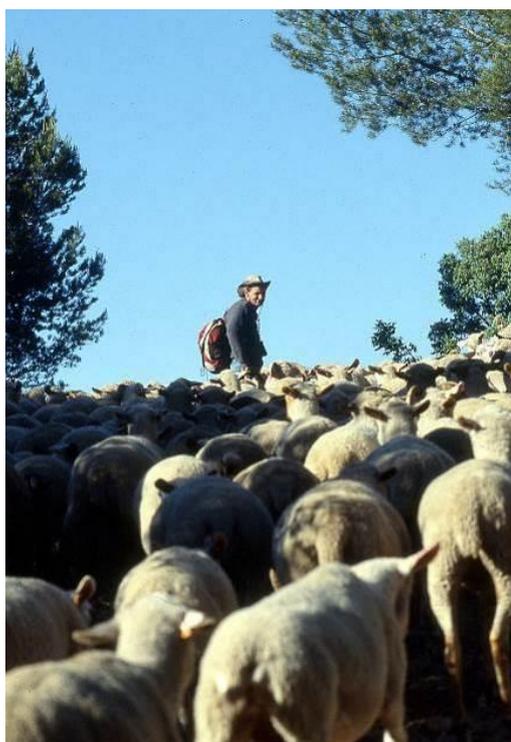
Des actions de maîtrise sont menées depuis de nombreuses années et la recherche, comme l'illustre les quelques exemples rapportés ci-dessous ou ailleurs dans ce recueil, reste active en ce domaine.

- **Améliorer la longévité des animaux**

La mortalité des animaux, lorsqu'elle n'est pas le résultat d'une pathologie ponctuelle, peut être le reflet de difficultés techniques, de déséquilibres structurels voire de déficience dans l'environnement des animaux. A ce titre, les actions concourant à une réduction de la mortalité ou de la morbidité auront une influence évidente sur le bien-être des animaux.

De nombreux travaux sont conduits dans cet objectif, qui constitue également une priorité pour les éleveurs sur le plan économique. Quelques exemples pour s'en convaincre :

Chez les ovins, parmi les déterminants de la productivité numérique, les avortements et la mortalité des agneaux sont des éléments majeurs. Ainsi, les objectifs poursuivis dans le cadre du **projet Massif** étaient d'acquérir des références régionales plus précises sur le taux et les causes de mortalité des agneaux en élevage ovin allaitant en tenant compte des systèmes d'élevage, et en décrire les principaux facteurs de risques présents.



MRE PACA

L'analyse des facteurs de risque a permis de mettre en évidence des marges de progrès importantes sur la conduite des brebis en fin de gestation, la surveillance de la prise colostrale, ainsi que sur la gestion des bergeries. L'ensemble des résultats du projet ont été communiqués auprès des éleveurs et intervenants en élevage lors de journées techniques et dans la presse spécialisée. **Des documents spécifiques ont été édités pour les éleveurs et les intervenants en élevage (techniciens et vétérinaires).** Ce travail a aussi permis d'élaborer un nouveau projet de R&D, soutenu par les professionnels et le RMT « Bien-être animal », visant à confirmer expérimentalement les hypothèses émises autour de la gestion de la fin de gestation des brebis (facteurs de stress, facteurs alimentaires...).

A l'image de ce qui se produit chez les ovins, **la mortalité des veaux est aussi au centre des préoccupations des éleveurs et constitue un des axes prioritaire de travail de l'interprofession depuis de nombreuses années.** Le travail réalisé entre 2009 et 2014 par l'Institut de l'Élevage avec l'appui d'un comité technique réunissant des vétérinaires et des conseillers en élevage a apporté des éléments de compréhension nouveaux de la mortalité des veaux et a permis de décrire les principaux facteurs de variation de cette mortalité à l'échelle nationale et pour les 8 principales races allaitantes françaises. L'analyse complémentaire de l'impact relatif des principales causes de mortalité des veaux au travers de plus de 200 enquêtes en élevage a été réalisée en partenariat avec les vétérinaires. Le projet a abouti à **l'élaboration d'un outil, mis à disposition des éleveurs sur le web, d'aide à l'analyse** de la mortalité des veaux à l'échelle du troupeau et de ses causes, pour faciliter la discussion entre le vétérinaire et l'éleveur et inciter au recours à différents conseillers spécialisés pour gérer les facteurs de risques propres à l'exploitation. Cet outil est gratuit et en accès libre pour favoriser la sensibilisation des éleveurs et de l'ensemble des intervenants de l'élevage à la meilleure maîtrise de la mortalité.

- **Maîtriser les troubles locomoteurs**



Les boiteries, notamment les affections podales, constituent, pour toutes les espèces d'élevage un risque majeur d'atteinte au bien-être animal compte tenu des restrictions comportementales qu'elles induisent et des douleurs potentielles associées. Elles peuvent engendrer une baisse de la productivité des exploitations et peuvent entraîner une surcharge importante de travail et de coût. **Leur prévention et leur maîtrise est donc un enjeu important pour les filières de ruminants.**

Même s'il ne s'agit pas uniquement de programmes de recherche, les actions conduites ces dernières années pour atteindre cet objectif sont illustratives des démarches interactives qui peuvent être mises en œuvre en s'appuyant sur la formation, l'accompagnement des éleveurs et la recherche.

- La formation des pareurs professionnels

Les acteurs de la formation professionnelle et du développement proposent chaque année une **formation qualifiante permettant l'obtention du diplôme de pédicure bovin**. De 2000 à 2014, le nombre de professionnels est passé de 150 à 250 et plus de 90 % de ces intervenants ont été formés dans ce cadre.

- Le diagnostic et le conseil en élevage

Une **méthodologie d'intervention** dans un élevage confronté à des problèmes de boiterie a été élaborée et testée entre 2007 à 2009. Cette démarche d'intervention s'accompagne d'un **logiciel «économie des plans de maîtrise des boiteries** ». Ces outils sont en accès libre sur le site de l'Institut de l'Élevage mais ils peuvent être accompagnés d'une formation proposée depuis 2010 aux intervenants en élevage.

- Des actions de recherche finalisée

La dermatite digitée, ou **maladie de Mortellaro**, est une maladie contagieuse responsable de boiteries chez les bovins. Décrite pour la première fois en Italie en 1974, elle est maintenant largement répandue dans les troupeaux bovins laitiers français et est toujours en forte expansion. Malheureusement, une fois introduite dans un troupeau sa maîtrise est difficile. Face à ce constat, l'ensemble des acteurs techniques réunis au sein de l'UMT « maîtrise de la santé des bovins » ont soutenu la conduite d'une thèse qui a abouti à des **recommandations sur des pratiques d'élevage et de traitement efficaces et acceptables pour contrôler la dermatite digitée**.

- La sélection génétique

Les acteurs de la sélection génétique s'intéressent depuis 3 – 4 ans à la faisabilité de la collecte de phénotypes pour mettre en place une sélection des bovins sur un critère de « plus grande résistance » aux boiteries, contribuant à l'amélioration de leur bien-être (cf. exemples rapportés par l'UNCEIA).

Optimiser les pratiques et les conditions de vie

Même si l'évaluation et la gestion des risques sont aujourd'hui au cœur des préoccupations en matière de bien-être animal, **l'évolution des connaissances et des conditions d'élevage, voire**

des animaux eux-mêmes, rend toujours nécessaire la poursuite de travaux et la mise à jour des référentiels sur les conditions de logement et les pratiques d'élevage.

- *Des fondements renouvelés*

A titre d'exemple, un projet a été récemment lancé par l'Institut de l'Élevage et ses partenaires en lien avec les Réseaux Mixtes Technologiques « Bâtiment d'élevage du futur » et « Bien-être animal » dans l'objectif de fournir des références sur les sols des bâtiments pour les vaches laitières. Cette démarche s'appuie sur le repérage des innovations les plus prometteuses et leur évaluation. Son intérêt, entre autres, est de **prendre en compte l'impact des types de sol sur un ensemble de paramètres** (bien-être, environnement, ...) qui vise à inscrire les recommandations qui en résulteront dans une perspective de durabilité des élevages laitiers (cf. fiche descriptive présentée par l'APCA).

- *« Supprimer, Soulager, Substituer »*

Quel que soit le mode d'élevage ou la catégorie d'animaux considérée, les éleveurs peuvent être conduits à réaliser certaines interventions traumatisantes ou douloureuses pour les animaux dans l'objectif de prévenir des risques ultérieurs de blessure ou de problèmes sanitaires (à titre d'exemple, l'écornage ou la caudectomie).

Au cours des dernières décennies, une prise de conscience générale a eu lieu par rapport à l'intérêt, aussi bien moral que technique, de mieux prendre en compte les douleurs éventuellement induites par ces pratiques. Une conceptualisation récente propose ainsi d'analyser ces pratiques sous l'angle des possibilités de les **supprimer** lorsqu'elles ne sont plus justifiées (par exemple, la caudectomie des bovins n'est plus pratiquée en Europe alors qu'elle est encore fréquente en Amérique du Nord), de les **substituer** par des techniques moins traumatisantes (ou d'autres approches des risques) ou de mettre en place des stratégies de prise en charge de la douleur pour **soulager** l'animal.

A titre d'exemple, nous rapportons ci-dessous le cas d'un projet dont l'objectif général est d'accompagner les éleveurs pour une meilleure prise en charge de la douleur au moment de l'écornage des bovins et de la caudectomie des porcelets. Sur la base de ces exemples, ce projet vise aussi à définir une approche pragmatique, extrapolable à d'autres situations, de la prise en charge de la douleur en élevage.

- *Vers la « haute qualité » des conditions de transport et d'abattage*

Deux projets européens récents financés par la Commission européenne ont associé les Instituts techniques français et les opérateurs concernés par le transport **pour améliorer la qualité du transport de longue durée des bovins, ovins, porcins et chevaux**. Les travaux réalisés ont conduit à la rénovation de 4 postes de contrôle français, à la construction d'un nouveau poste de contrôle et à l'élaboration d'un guide européen des Postes de Contrôle de Haute Qualité diffusé librement en 8 langues. Ces travaux ont été réalisés au sein d'un partenariat actif, mêlant partenaires institutionnels, autorités compétentes et opérateurs privés, avec l'implication concrète de tous dans l'élaboration d'un protocole validé d'évaluation du bien-être des animaux durant le transport et d'un schéma de certification de haute qualité des transports de longue durée. En France, ils ont notablement contribué à l'amélioration des conditions de transit des bovins laitiers en provenance d'Irlande et d'Allemagne.

- *Des bonnes pratiques... aux meilleures pratiques disponibles*

La rédaction des Guides de Bonnes Pratiques de protection animale des bovins et des ovins par les professionnels et leurs instituts techniques a constitué l'occasion d'une analyse globale des process et des conditions d'abattage.

Au-delà des recommandations qui ont été formulées, des pistes de R&D ont été identifiées puis développées. Ainsi, des travaux ont été conduits sur les **méthodes d'étourdissement** afin d'évaluer la possibilité d'utiliser certains matériels non listés dans le Règlement (chez le bovin, par exemple) ou d'optimiser les paramètres de l'étourdissement (chez les ovins, notamment).

De même, des travaux ont été mis en œuvre pour proposer aux opérateurs économiques des solutions leur permettant de **garantir le confort et assurer l'alimentation des animaux** qui, pour une raison ou une autre, doivent rester plus longtemps que les autres dans la bouverie.

D'autres projets (français et européens) en cours visent à l'optimisation des processus de contention et mise à mort afin de limiter au maximum les stress des animaux notamment dans le cadre de l'abattage sans étourdissement.



FARRE



FARRE

Vous pouvez si vous le souhaitez faire un ou plusieurs focus sur des programmes ou actions en faveur du bien-être animal

La mise en réseau des compétences et des acteurs : le RMT « Bien-être animal »

Contexte et objectifs :

L'approche collective multidisciplinaire et interfilière du bien-être animal a toujours été une caractéristique forte du travail des instituts de recherche appliquée. **Dans les années 90**, ceux-ci se sont associés à la mise en réseau des compétences en France en participant au réseau AgriBEA mis en place par l'INRA qui permettait un échange régulier sur les problématiques scientifiques.

Une impulsion supplémentaire a été donnée à cette approche par la création d'un Réseau Mixte Technologique (RMT) **labellisé par le Ministère de l'Agriculture**. Outre un partenariat élargi, ce réseau a pour vocation d'être en interaction forte avec les éleveurs et les acteurs des filières au travers de projet de développement. De même, en intégrant la formation initiale, il vise au travers de ressources didactiques et pédagogiques à transmettre les clés de compréhension et les outils pratiques aux futurs praticiens.

Actions et moyens :

Les deux lignes directrices structurantes de la réflexion conduite dans le réseau sont les suivantes :

- Améliorer la prise en compte du bien-être animal dans la formation
- Développer les éléments de maîtrise et d'amélioration du bien-être animal dans les filières

Autour de ces deux grands axes, le programme de travail vise à favoriser :

- l'appropriation de méthodologies communes et l'identification de nouvelles questions
- la co-construction de projets de R&D ou de transfert avec les utilisateurs potentiels du réseau.

Des actions collectives incitatives et de valorisation sont mises en place dans l'objectif, d'une part, d'assurer une visibilité interne et externe des travaux du réseau et, d'autre part, de favoriser les réflexions et les échanges collectifs autour de l'articulation et des complémentarités et synergies à développer avec les autres réseaux.

Résultats obtenus :

Depuis son lancement, le réseau a été à l'origine de plusieurs **programmes de R&D** (Analyse des systèmes d'évaluation du bien-être animal, Accompagnement des éleveurs dans la prise en charge de la douleur, ...). Des **sessions d'information** des filières ont été organisées en marge de ces projets. Des **fiches techniques** d'information ont été produites (Logement des truies en groupe, cages aménagées pour poules pondeuses...) ainsi que des **supports pédagogiques** (Mémento bien-être animal, ...). Le RMT au travers de ces différents projets est aussi un lieu d'échange entre les différentes parties intéressées.

Partenariats :

Les partenaires du réseau sont :

- o Les Instituts techniques : L'Institut de l'Elevage, ITAVI , IFIP , L'Institut Français du Cheval et de l'Equitation
- o Les Chambres d'agriculture régionales : Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, Chambre régionale d'agriculture des Pays de Loire
- o Les organismes de recherche ou d'enseignement supérieur : INRA, ANSES, Institut Polytechnique LaSalle Beauvais, Groupe ISA de Lille, AgroParisTech
- o Les établissements de formation technique agricole ou d'appui au système éducatif agricole : EPLEFPA Théodore Monod, AgroSup Montpellier, ENFA, EPLEFPA du Périgord, Avipole Formation, CEZ La Bergerie Nationale Rambouillet, Lycée Agricole du Robillard, Centre d'Elevage de Poisy
- o Les organismes de conseil et de prévention en matière d'ergonomie et de sécurité au travail en milieu agricole : CCMSA

Financement : DGER

Site internet : www.rmt-bien-etre-animal.fr

Accompagner les éleveurs pour une meilleure prise en charge de la douleur

Contexte et objectifs :

Ce projet constitue l'aboutissement d'une réflexion sur la prise en charge des douleurs animales conduite dans le cadre du RMT « Bien-être animal » et initiée à la suite du consensus entre les parties prenantes apparu lors des rencontres « Animal et Société » en 2008.

En s'appuyant sur les conclusions de l'expertise collective de l'INRA sur les « douleurs animales » et de séminaires d'échange internes et publics organisés par le réseau, une méthodologie multidisciplinaire a été élaborée et le présent projet en constitue une application au cas de l'écornage des veaux et de la caudectomie des porcs.

L'objectif est **d'accompagner les éleveurs dans leurs démarches de progrès au travers d'une co-construction d'outils** avec l'ensemble des parties prenantes.

Actions et moyens :

Ce projet repose sur un processus d'échange continu entre les différentes parties prenantes (éleveurs, vétérinaires, administration, association de protection animale, chercheurs, formateurs) qui proposent ensemble des stratégies à mettre en œuvre pour :

- Mieux prendre en compte les savoir-faire et les attentes des éleveurs et des autres intervenants en élevage dans l'analyse des risques potentiels et l'intérêt des stratégies préventives
- Développer des procédures techniques de prise en charge de la douleur
- Formaliser un recueil des meilleures pratiques assorties d'aide à la décision

Elaborer des modules de formation et évaluer leur impact au niveau des utilisateurs en termes de changement de pratiques

Résultats obtenus :

A court terme, les éléments produits pourront permettre de mettre en place des procédures plus pertinentes de prise en charge de la douleur en s'appuyant sur les résultats techniques acquis durant le projet et les outils de diffusion et de formation produits.

A moyen terme, les résultats de ce projet devraient aussi permettre de développer une réflexion plus générale sur la prise en charge de la douleur en élevage. Il est ainsi possible d'espérer une extrapolation à d'autres interventions et/ou production mais aussi d'appréhender des questions plus complexes comme celles des « douleurs chroniques ».

Partenariats :

Les partenaires du réseau sont l'Institut de l'Élevage, l'IFIP, la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, l'INRA, VetAgroSup, Oniris, l'EPLEFPA Théodore Monod, le GDS 56

Financement :

CAS DAR

Site internet :

www.rmt-bien-etre-animal.fr

FNC

Fédération Nationale du Cheval

Site Internet : www.fnc.fnsea.fr

Contact : Marianne Dutoit (Présidente) fncheval@fnsea.fr

Présentation : La mission fondamentale de la FNC est de fédérer, représenter et défendre les éleveurs d'équidés, agriculteurs diversifiés dans le cheval et utilisateurs. La FNC est une association spécialisée de la FNSEA.

Dans votre filière ou secteur, de quelle façon les professionnels intègrent-ils dans leurs pratiques le bien-être des animaux d'élevage ? Quels sont les engagements dans ce domaine ?

Une relation Homme-Cheval très investie émotionnellement

Plusieurs éléments propres aux équidés rendent la question du bien-être particulièrement prégnante dans la filière équine. La relation affective très forte entre l'homme et le cheval, la gestion individualisée de chaque animal (par opposition à une conduite de troupeau), la diverse et longue carrière des chevaux, leur part active aux activités de sport et de loisir, ainsi que la confrontation directe de certains producteurs aux « cavaliers clients » en font une espèce particulièrement exposée.

En effet, la filière équine n'échappe pas aux tendances de la société française relatives au bien-être. Cette tendance s'accélère dans les années 2000 avec notamment **l'apparition des « chuchoteurs » qui promeuvent alors une forme d'équitation dite « éthologique » prenant davantage en compte le comportement de l'animal en référence à son état naturel.** Parallèlement, c'est toute la filière qui intègre cette nouvelle dimension : création d'une rubrique « bien-être » dans Cheval Magazine, multiplication des ouvrages dans les librairies sur la façon de mieux prendre soin et communiquer avec son cheval, développement des médecines parallèles (ostéopathie, phytothérapie, shiatsu, parage...), positionnement commercial des fournisseurs d'alimentation, de matériel et d'équipement.



FNC

Les éleveurs appliquent d'ailleurs au quotidien et parfois sans le connaître, **le principe des « Cinq libertés »** : absence de faim, de soif et de malnutrition, absence d'inconfort physique, absence de douleur, de blessure et de maladie, possibilité d'exprimer des comportements normaux de l'espèce, absence de peur et de détresse. Le terme bien-être équin est ainsi connoté très positivement par les cavaliers clients eu égard à **l'expérience des éleveurs, à leur sens de l'observation et aux moyens qu'ils mettent en œuvre en termes d'hébergement, d'alimentation et de soins.**

L'attention portée au bien-être du cheval fait donc aujourd'hui partie intégrante du métier des éleveurs et des agriculteurs diversifiés dans le cheval. Ceux-ci sont de plus en plus demandeurs de **formation leur permettant d'intégrer de nouvelles connaissances** et pour certains de nouvelles pratiques. Et de plus en plus nombreux sont les professionnels qui s'engagent à **respecter des chartes, labels ou autres certifications**, qui utilisent au quotidien le « **Guide des bonnes**

pratiques sanitaires », qui proposent à leurs clients des stages d'éthologie et promeuvent les guides de lutte contre les maltraitances.

L'objectif de faire toujours mieux en matière de bien-être sur les exploitations équinnes relève en définitif de conditions raisonnables d'exercice du métier pour les éleveurs d'aujourd'hui et de demain.

Quels sont les progrès les plus notables réalisés au cours des 15 dernières années concernant le respect du bien-être des animaux d'élevage ?

Une réglementation française relative à la protection animale et une réglementation européenne dense, complexe et sans spécificité équine

Il apparaît qu'en droit français, le statut de l'animal au sens large n'a cessé d'évoluer depuis la fin du XIXème siècle vers une plus grande personnification et une plus grande protection. L'animal (et donc l'équidé) demeure néanmoins **un animal de rente** (et non de compagnie) aux yeux du code rural. Depuis 1976 et la loi sur la Protection de la nature, les animaux sont considérés en France comme des « **êtres sensibles** ». Ils le sont également à l'échelle européenne depuis le Traité d'Amsterdam (1997). **L'objectif général est d'éviter aux animaux des souffrances inutiles.**

Plus concrètement, en dehors de la question du transport, il faut retenir que les dispositions réglementaires en matière de bien-être équin ne font l'objet d'aucun texte spécifique européen contrairement par exemple aux poules pondeuses, aux porcs ou aux volailles. Les éleveurs de chevaux ne sont ainsi soumis qu'à des dispositions très fournies mais d'ordre général qu'ils respectent naturellement.

Deux textes servent de base d'obligations pour l'éleveur : l'arrêté ministériel de 1982 précise les conditions de détention des animaux d'élevage tandis que celui de 1979 (codifié dans le code du sport) vise expressément les établissements ouverts au public pour l'utilisation d'équidés.

Depuis 1959, les associations de protection animale, dont certaines sont reconnues d'utilité publique, peuvent signaler les mauvais traitements qu'elles constatent sur les animaux et ainsi déclencher une enquête des Services déconcentrés de l'Etat, chargées du contrôle de cette réglementation de la protection animale.



FNC

Un nouveau pas a récemment été franchi avec le **Traité de Lisbonne** qui intègre depuis le 1er décembre 2009 les exigences du bien-être animal dans les principes fondamentaux énoncés par le **Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE)** au même titre par exemple que la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

S'approprier cette tendance lourde avec à terme, des voies concrètes d'améliorations

Les évolutions et progrès de ces dernières années en matière de bien-être des équidés, viennent donc avant tout de la **confrontation directe des producteurs aux cavaliers clients** et de l'apparition dans les années 2000 de l'équitation dite éthologique prenant davantage en compte le comportement de l'animal en référence à son état naturel.

Les études scientifiques montrent de plus un **rapport direct entre bien-être et sécurité au travail**. Ainsi, mieux les chevaux se sentent, moins on observe d'accidents au travail dus aux coups de pieds, morsures, ou chutes. La transformation récente d'un certain nombre d'établissements équestres illustre ce cercle vertueux : en améliorant les conditions de vie des chevaux et des pratiques et donc le bien-être des chevaux, les centres équestres ont réussi en 3 ans à concilier sécurité de l'exploitant, du personnel et des clients, plaisir et équitation.

Des changements dans le même sens sont également souvent à l'œuvre sur les exploitations agricoles qui projettent **d'accorder plus d'espace et de temps à leurs chevaux**, rejoignant ainsi les préoccupations des cavaliers clients.



FNC

Ces changements, comme le fait de mettre plus souvent les chevaux au paddock ou au pré, entraînent également des **conséquences sur l'organisation du travail**. Les éleveurs et professionnels du cheval y voient l'opportunité de reporter du temps économisé à l'entretien des boxes ou à la détente des chevaux sur le travail d'éducation et de valorisation du cheval.

De même, un cheval en meilleur état de bien-être est en meilleure santé et fait preuve d'un meilleur comportement en main et monté. Il est donc **plus facile à valoriser et à commercialiser**.

Il y va enfin également de la crédibilité et de l'image des éleveurs de chevaux. Le fossé ne doit pas se creuser entre cavaliers et éleveurs sur leur manière de percevoir le bien-être équin. C'est donc également **un défi en termes d'image** pour les éleveurs que de se « tenir à la page » et rester crédibles aux yeux de leurs clients dont certains intègrent rapidement les apports de la connaissance équine.

En conclusion, **une réduction des risques d'accident sur les exploitations, une meilleure valorisation des produits et une plus grande satisfaction du consommateur, sont des raisons** suffisantes pour toute la profession de promouvoir de meilleures conditions de vie et de travail des chevaux, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des obligations réglementaires.

Dans votre filière ou votre secteur, existe-t-il des actions contribuant à la formation, l'information des éleveurs et la diffusion de conseils et résultats techniques pouvant contribuer à l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage ?

[Accompagner les professionnels dans le changement](#)

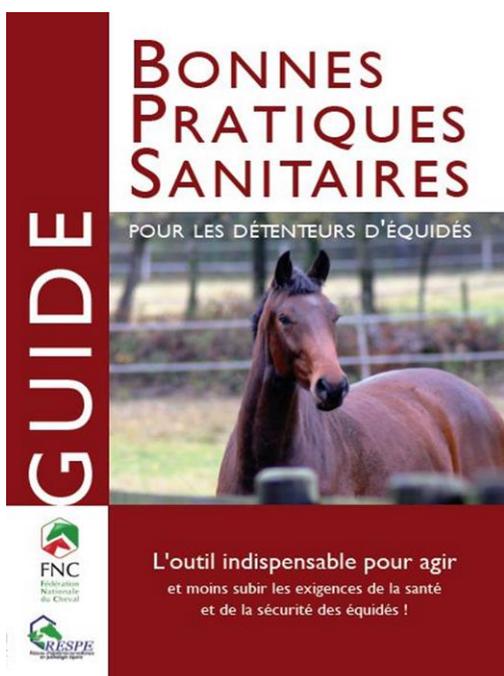
La FNC œuvre depuis de nombreuses années pour la **professionnalisation** des éleveurs et des agriculteurs diversifiés dans le cheval de sport, de loisir, de travail et de viande.

La réforme du bac professionnel a permis **d'insérer dans les programmes scolaires plusieurs modules sur la connaissance du comportement des équidés et sur le respect de leur bien-être**.

Et nombreux sont les professionnels du cheval qui ont suivi des formations avec l'appui du fonds de formation professionnelle VIVEA, afin notamment d'améliorer leurs conditions de travail, de réduire leurs charges ou d'assurer leur sécurité ainsi que celle de leurs salariés.

La prise en compte plus spécifique du bien-être des équidés se développe de façon conséquente depuis l'expérimentation des **Ventes Cavalecence** en 2010. Totalement centrées sur les attentes des cavaliers amateurs et mises en place en vue d'aider les éleveurs à mieux vendre leurs produits, ces Ventes ont permis de sensibiliser un grand nombre de professionnels sur l'importance de faire l'effort d'éduquer les chevaux d'élevage afin qu'ils soient facilement utilisables par ces cavaliers. **L'évaluation comportementale systématique des équidés par une équipe d'éthologue et de cavaliers professionnels, selon une grille d'analyse rigoureusement appliquée puis vulgarisée sous forme d'attribution d'étoiles**, demeure ainsi le point le plus créatif et le plus pertinent pour convaincre les plus sceptiques de l'intérêt de ces méthodes dites éthologiques, avec des cavaliers qui réalisent leur achat facilement et en confiance.

Et aujourd'hui, nous voyons beaucoup des caractéristiques de ces Ventes reprises par les uns ou les autres. La voie tracée par la profession a permis de remettre le bien-être des équidés au cœur des préoccupations.



Par ailleurs, la FNC et le réseau d'épidémiologie en pathologie équine ont décidé de développer en 2013 un outil innovant de vulgarisation et de diffusion d'informations sanitaires à destination des éleveurs et détenteurs d'équidés : **le Guide des bonnes pratiques sanitaires**. Ce Guide se veut à la fois complet, précis, basé sur des savoirs scientifiques et accessible au plus grand nombre.

La crise d'Artérite Virale de 2007 aura été le véritable accélérateur de cette réflexion. Cette idée de Guide des bonnes pratiques sanitaires est ainsi le fruit d'une réflexion collective initiée par la FNC pour accompagner les éleveurs et détenteurs d'équidés dans **un perfectionnement de leur conduite d'élevage via une sensibilisation à la gestion des risques sanitaires** pour améliorer significativement le bilan sanitaire de la filière équine tant au niveau des exploitations que globalement.

Conduire une exploitation cheval requiert un large savoir-faire professionnel pour notamment assurer la sécurité et la qualité des produits. **La bonne santé des animaux et le rendement économique du cheptel sont un effet étroitement liés**. Préserver un bon statut sanitaire dans son élevage, quelle que soit l'espèce est l'une des clés du succès. Or dans le monde du cheval, cette réalité était parfois méconnue des éleveurs et des détenteurs d'équidés, qui ne savaient pas toujours par quel biais trouver l'information. Le Guide des bonnes pratiques sanitaires, à la fois précis, pratique et accessible au plus grand nombre, permet de pallier ce manque et aide les acteurs à se situer par rapport aux pratiques qu'il faut rechercher à atteindre. En détaillant point par point les éléments d'une **pratique moderne, responsable, professionnelle et ouverte vers les attentes** de clients comme des consommateurs, ce Guide des bonnes pratiques sanitaires est aujourd'hui l'outil indispensable pour agir face aux exigences liées à la sécurité sanitaire dans une logique de développement durable. **Les éleveurs et détenteurs sont ainsi les premiers infirmiers de leur cheptel et la concertation avec les vétérinaires équins est très largement améliorée.**

Les références technico-économiques mises en place par l'Institut de l'Élevage avec l'appui du Fonds Eperon, sont également utilisées par les Conseillers des Chambres d'Agriculture, pour accompagner les éleveurs dans l'amélioration de leurs pratiques sanitaires.

De même, le nouveau **Réseau Mixte Technologique "Bâtiments"** prend désormais en compte les équidés et doit conduire à proposer des bâtiments qui tiennent compte du bien-être des équidés en

termes de luminosité, de ventilation, d'exposition, de circulation d'animaux, de logement d'isolement, ou encore d'aménagements permettant d'assurer les contacts sociaux entre les équidés en toute sécurité.

Enfin, un certain nombre de **Chartes de bonnes pratiques d'élevage** ont été mises en place :

- par les races : Charte qualité des élevages New Forest ;

- par les régions : Certification cheval et poney de sport du terroir Vendéen, label Equures du Conseil du Cheval de Basse Normandie, Charte de la Fédération Normande du Selle Français.

[Sensibiliser les détenteurs et les cavaliers amateurs sur le bien-être des équidés : une mission partagée par différents organismes institutionnels du Cheval](#)

Pour la Fédération Française d'Équitation (FFE)

La prise en compte de la notion de bien-être existe au niveau d'un service ad hoc. En revanche, cette notion semble naturellement intégrée par les différents services, même si la FFE semble préférer utiliser le terme de « **respect du cheval** » impliquant un comportement responsable du cavalier, plutôt que celui de « bien-être ».

Plusieurs actions en cours témoignent de l'importance accordée au thème du bien-être :



FNC

- La FFE, en partenariat avec l'Association des Vétérinaires Equins de France (AVEF) et la Ligue Française de Protection du Cheval (LFPC) a publié le « **Petit guide pratique du bien-être du cheval** » (2012) ;
- Elle travaille à l'élaboration d'un **guide des bonnes pratiques en matière de transport** ;
- En Congrès fédéral, une volonté s'est exprimée de communiquer sur quelques réalités concernant notamment le ferrage des chevaux, le cheval couché, le mors... ;
- **Les règlements fédéraux et les disciplines ont évolué** (obstacles moins massifs en Concours complet, taquets plus ouverts en Concours de sauts d'obstacles, davantage de contrôles vétérinaires, plus de notion de respect du cheval, etc.) ;
- Une Charte éthique est en cours d'élaboration sous l'impulsion d'élus et du Comité National du Tourisme Équestre ;
- La mise en place de nouveaux examens du cavalier ou « Galops » en septembre 2012 (270 000 validations par an) devrait permettre une meilleure formation de base du cavalier en remettant la connaissance du cheval au centre de l'apprentissage. Il s'agit à travers cette réforme de « formaliser les évidences ». **Les nouveaux « Galops » comprennent ainsi une partie beaucoup plus développée sur la connaissance du cheval, ses besoins, ses attitudes, son comportement.**
- La démarche qualité des établissements équestres, l'aide à la gestion quotidienne, le haut niveau (suivi vétérinaire), la formation des moniteurs et animateurs notamment en matière de transport, sont autant d'autres sujets qui prennent en compte la notion de bien-être équin.

Pour la Ligue Française de Protection du Cheval (LFPC)

La LFPC poursuit deux objectifs : lutter contre la maltraitance et promouvoir ou aider la mise à la retraite des équidés. Le bien-être animal est donc pour cette organisation une notion essentielle qu'elle place au cœur de son action, sans pour autant avoir de position anti-bouchère.

La LFPC a édité le « Petit guide pratique du bien-être du cheval » en partenariat avec l'AVEF et la FFE (7500 guides) destiné au grand public avec les éléments essentiels à connaître. Ce guide devrait être évolutif.

Elle a également signé une **convention avec France Galop portant sur un montant de 230 000 € et visant à « sauver » de la boucherie 130 chevaux de course par an** qui seront ainsi soit réformés soit mis en « pré-retraite ». Cette opération est née du refus de la boucherie par quelques propriétaires. Elle contribue aujourd'hui à donner une image plus positive du monde des courses. Il a ainsi été créé un Fonds de reconversion abondé par 1/1000^{ème} des gains des propriétaires adhérents (c'est parmi les chevaux de ces propriétaires que les 130 sont choisis).



Aujourd'hui, l'état des lieux relatif à la maltraitance fait apparaître que 10% des cas relèvent vraiment de cruauté. **La grande majorité relève de la méconnaissance des conditions de vie et d'alimentation des animaux et est davantage le fait de particuliers que de professionnels.** Mauvaises conditions de gardiennage, malnutrition, objets contendants et barbelés sont les principales causes de maltraitance des chevaux en France.

Pour l'Association des Vétérinaires Equins de France (AVEF)



FNC

Pour l'AVEF, même si le bien-être est un sujet montant depuis une vingtaine d'années, c'est depuis le début des années 2000 que l'association s'en préoccupe formellement, en réaction aux évolutions réglementaires européennes et à l'existence d'informations plus tangibles.

Il s'agit aujourd'hui de répondre à la réalité du terrain vécue par les vétérinaires, qui sont **confrontés à des questions concrètes liées au bien-être posées par les clients** : problèmes comportementaux, conception d'écuries, sélection

génétique sur le tempérament, utilisation du tord-nez, situations de maltraitance active ou passive, geste du vétérinaire considéré comme brutal...

A sa création il y a 12 ans, la **Commission « Bien-être et Comportement »** de l'AVEF travaillait principalement sur le comportement des chevaux. Depuis, le « welfare » est apparu comme question récurrente. Cette Commission composée de groupes techniques vétérinaires et de vétérinaires spécialistes du comportement, est ouverte à des organismes extérieurs comme l'INRA, la LFPC ou le Conseil de l'ordre vétérinaire et cherche à mener les réflexions les plus larges possibles.

La Commission « Bien-être et comportement » poursuit 3 actions principales :

- la publication du « **Petit guide pratique du bien-être du cheval** » destiné à un lectorat peu connaisseur de ces questions ;
- l'élaboration d'un **guide d'évaluation du bien-être avec des outils standardisés**. Il servira notamment à constater de manière objective et facilement exploitable juridiquement les cas de maltraitance.
- la mise en place d'un **réseau vétérinaire sentinelle** afin de coordonner les actions de protection animale (exemple : rédiger un rapport d'expertise de situation de maltraitance exploitable juridiquement).

Pour l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)

Le département « Recherche et Innovation » de l'IFCE a récemment recruté une stagiaire qui aura pour mission de « *faire un état des lieux des pratiques et des utilisations du cheval en relation avec les notions de bien-être connues scientifiquement.* ». Cette étude cherchera notamment à connaître la perception qu'a le grand public du bien-être équin et à lister les sujets de controverse. L'objectif serait de faire suivre ce travail d'un projet de thèse sur le sujet.



FNC

En effet, l'IFCE mobilise

depuis plusieurs années un chercheur en éthologie, détaché au laboratoire de comportement de l'INRA à Tours. Les axes de travaux de recherche sont le tempérament du cheval, ses capacités d'apprentissage et son bien-être.

Pour la Fédération Equestre Internationale (FEI) www.fei.org

La FEI (organisme qui régleme les compétitions sportives internationales) a élaboré un code en faveur de la bienveillance des chevaux : « **The FEI code of conduct for the welfare of the horse** ». Ce code précise que le bien-être du cheval est une priorité absolue qui s'applique au cheval lui-même avant et après compétition (lors de l'entraînement, ferrure, sellerie, transport, soins, bon usage des aides...) ainsi qu'à l'environnement dans lequel il concoure (état des sols, conditions météorologiques, hébergement...). La charte de la FEI va jusqu'à évoquer la fin de carrière du cheval de compétition avec les notions de retraite et d'euthanasie. Enfin, la FEI promeut la **formation** de toutes les personnes en charge des soins et de la gestion des chevaux de concours.

Quels sont selon vous les programmes de recherche et expérimentations les plus prometteurs sur le bien-être des animaux d'élevage et que pourraient-ils apporter à l'avenir ?

Des apports scientifiques en matière de bien-être équin très peu vulgarisés

Le rapport récent de l'INRA et de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation sur « La filière équine française à l'horizon 2030 » dresse un bilan des acteurs, des budgets et des axes de la recherche scientifique équine en France : « *De nombreux organismes publics sont concernés par la recherche équine en France, notamment l'INRA, l'IFCE, l'ANSES, le CNRS et les écoles vétérinaires. Néanmoins, le cheval est, la plupart du temps, traité comme une espèce parmi d'autres dans des laboratoires thématiques multi espèces, ce qui permet de bénéficier des avancées réalisées sur les autres espèces mais peut nuire à la visibilité de la recherche équine en France comme au niveau international. Tous établissements confondus, la recherche dispose de financements évalués à sept millions d'euros, de ressources humaines évaluées à 47 équivalents temps plein, de trois troupes expérimentaux (Chamberet et le Pin à l'IFCE ; Nouzilly à l'INRA) et de crédits de soutiens apportés par l'IFCE, le fonds EPERON, certains conseils régionaux, l'ANR, etc.*



FNC

*[...] Comme dans la plupart des autres pays, plus de 50 % des publications traitent de pathologie ainsi que de leur traitement ou prévention. Génétique et comportement sont, en particulier, des thématiques en plein essor, pour lesquelles il est important que la France conserve son avance. [...] **L'étude du comportement s'est développée parallèlement à l'émergence des questionnements relatifs au bien-être animal, aux capacités d'apprentissage, à la caractérisation du tempérament des***

équidés et à l'amélioration de la relation homme-animal. Par ailleurs, depuis 2011, la recherche équine française dispose d'une fondation de coopération scientifique : la fondation Hippolia dont les objectifs sont de renforcer et de promouvoir le développement de programmes de recherche et de formation liés à la santé, au bien-être et à la performance équine. Cette fondation devrait promouvoir grandement la recherche équine française ».

L'Université de Rennes a mis en place un **Diplôme Universitaire d'éthologie**. Cette formation s'adresse à tous les professionnels des métiers du cheval. Les objectifs de cette formation sont d'apporter les connaissances scientifiques actuelles sur le comportement du cheval, de développer les compétences dans le domaine de l'observation et de l'analyse du comportement et d'apprendre à utiliser ces compétences et connaissances pour la pratique quotidienne. Il est intéressant de relever que les éleveurs sont finalement assez peu nombreux dans cette formation.

La vulgarisation des travaux conduits sur le bien-être équin se fait donc principalement au travers du diplôme universitaire, des conférences publiques, des réunions de la Mutualité Sociale Agricole et du stand vétérinaire au Salon du cheval de Paris. Trois thèses relatives au bien-être équin ont déjà été élaborées ; elles comportent beaucoup d'informations qui mériteraient d'être plus partagées.

Nos échanges avec des chercheurs nous confirment une **très forte méconnaissance de ces questions par les professionnels** qui n'ont comme références que les certitudes de leur milieu et au fond, connaissent mal les critères déterminants si le cheval va bien ou non.

Pourtant, sur les exploitations, la prise en compte du bien-être du cheval a des conséquences positives pour les personnes qui y travaillent : des chevaux en meilleure forme, une gestion plus efficace, moins de stress, un gain de temps. Les compétences des professionnels du cheval doivent donc être développées en se recentrant sur le cheval.

C'est pourquoi la Fédération Nationale du Cheval a fait le choix de lancer en 2015 une Charte Nationale sur le bien-être équin en s'appuyant sur ce que la recherche est en mesure d'apporter aujourd'hui comme éclairage aux éleveurs en matière de bien-être animal.



FNC

Charte Nationale sur le bien-être équin

Contexte et objectifs : La Charte Nationale sur le bien-être équin, première démarche structurante de qualité des professionnels du cheval, aura pour principaux objectifs de :

- Evaluer, via un autodiagnostic, ses compétences et connaissances en termes de respect du bien-être équin ;
- Améliorer ses pratiques : plan de progrès ;
- Participer à la promotion collective du métier ;
- Prendre en compte les réglementations et les exigences en lien avec le bien-être ;
- Sécuriser l'éleveur dans ses interventions ;
- Détecter la moindre anomalie et développer des solutions innovantes, concertées et efficaces ;
- Evaluer à partir de critères et indicateurs objectifs, l'influence des différentes méthodes d'élevage sur le bien-être animal ;
- Gagner la confiance des clients et satisfaire leurs attentes et ainsi défendre ses débouchés ;
- Anticiper toute réglementation difficile à mettre en œuvre et économiquement risquée.

Actions et moyens : Une étude a été réalisée auprès des différents acteurs de la filière afin d'anticiper les besoins en matière de bien-être équin, d'acquérir une bonne connaissance générale, scientifique et réglementaire et afin de repérer les bonnes pratiques pour mieux les partager.

Résultats obtenus : Le concept des "**Cinq libertés**" a été retenu a priori comme meilleure approche opérationnelle du bien-être équin pour deux raisons : cette approche est facile à comprendre et c'est celle qui sert de référence aux instances internationales qui se préoccupent du bien-être animal comme l'OIE et l'UE.

Partenariats : RESPE, Chambres d'agriculture, AVEF, IDELE

Financement : Fonds Eperon et autofinancement

Filière porcine



INAPORC – CDMP – FNP – Coop de France Filière porcine

Site Internet : www.leporc.com

Contact : inaporc@inaporc.asso.fr

Présentation : L'interprofession porcine INAPORC rassemble tous les métiers de la filière porcine : alimentation animale, élevage, coopératives, abattage-découpe, transformation et distribution. Le Centre de Documentation sur les Métiers du Porc (CDMP) rassemble les représentants des éleveurs, des coopératives et des associations régionales porcines. La Fédération Nationale Porcine (FNP) représente les éleveurs de porcs. Coop de France filière porcine représente les organisations de producteurs du secteur porcin. Ces quatre organisations travaillent de concert sur l'élevage de porcs dans des domaines aussi variés que l'économie, la politique agricole, la traçabilité, la sécurité sanitaire, la communication, la recherche-développement, l'environnement ou encore le bien-être animal.

Dans votre filière ou secteur, de quelle façon les professionnels intègrent-ils dans leurs pratiques le bien-être des animaux d'élevage ? Quels sont les engagements dans ce domaine ?

Le bien-être des porcs en élevage est au cœur du métier d'éleveur et c'est une préoccupation quotidienne. **Le savoir-faire et l'expérience des éleveurs** leur permettent de détecter lors des tournées quotidiennes si les porcs sont en bonne santé, bien nourris, bien logés, non stressés. Cette relation quotidienne entre l'homme et l'animal est à la base même de toute activité d'élevage.

Lors de ses tournées quotidiennes, l'éleveur surveille l'état de ses porcs. La croissance, la santé, l'attitude des animaux entre eux et avec l'éleveur sont autant de signaux qui permettent d'évaluer leur bien-être. **La période de mise bas** est sans doute le moment qui mobilise le plus l'attention de l'éleveur autour de la truie et de ses porcelets pour s'assurer que tout se passe au mieux. L'éleveur suit bien sûr également de près le bon déroulement de l'allaitement.



INAPORC-G.Voevodskv

Les éleveurs de porcs mettent tout en œuvre pour assurer **une bonne santé** à leurs animaux, participant à leur bien-être. Ainsi **le guide de bonnes pratiques d'hygiène**, élaboré par les professionnels et validé par l'administration, détaille par exemple les pratiques pour éviter toute contamination externe et prévenir les maladies : quarantaine pour les animaux entrants, vaccination, tenues dédiées pour les visiteurs, nettoyage-désinfection des matériels et des installations, plans de lutte contre les rongeurs, clôtures de protection vis-à-vis des sangliers... En outre, chaque élevage de porcs est **suivi par un vétérinaire** qui assure des visites régulières et peut intervenir en cas de problème de santé. Au-delà de chaque élevage, c'est la filière entière qui est organisée **pour assurer collectivement une bonne qualité sanitaire** des

élevages français afin d'éviter la transmission de maladies grâce à la surveillance épidémiologique, les procédures de nettoyage-désinfection des camions, etc.

Le porc est un animal particulièrement **sensible au stress**. De l'élevage à l'abattage en passant par le transport, de nombreuses mesures sont mises en œuvre pour **limiter au maximum les situations stressantes pour les animaux**. Dans le cadre des cahiers des charges « Viande de Porc Française » puis « Qualité Traçabilité - QT », les éleveurs se sont équipés en **quais d'embarquement** qui permettent de rassembler les porcs au calme en attendant le départ pour l'abattoir. Les aires d'attente sont équipées de **brumisateurs**, ce qui a un effet calmant sur les porcs. Les chauffeurs de camions bétailières sont formés pour limiter le stress des porcs à l'embarquement, au déchargement et pendant le transport avec **une conduite souple**. Les durées de transport des porcs en France sont assez faibles grâce à la proximité entre élevages et abattoirs. La **génétique** est également mobilisée pour sélectionner des porcs moins sensibles au stress, plus robustes, mais aussi des truies avec de bonnes capacités d'allaitement et de bonnes qualités maternelles.

Pour assurer une bonne qualité de viande au consommateur, certaines opérations en élevage sont rendues nécessaires. Ainsi la castration des porcelets mâles est à l'heure actuelle encore nécessaire en élevage pour éviter qu'une odeur désagréable ne se dégage à la cuisson chez le consommateur. En attendant que la recherche permette de trouver une solution applicable à tous, les éleveurs de porcs engagés dans la démarche « Qualité Traçabilité - QT » se sont engagés à utiliser **un antidouleur** (analgésique) au moment de la castration.

Quels sont les progrès les plus notables réalisés au cours des 15 dernières années concernant le respect du bien-être des animaux d'élevage ?

Le porc est un animal très sensible à la température, qui n'a pas de pelage pour se protéger et qui ne transpire pas. Pour assurer le **confort des animaux, les bâtiments d'élevage régulent la température par le chauffage en hiver et la ventilation en été**. Les porcelets qui ont des besoins spécifiques (température à 28 °C environ) **bénéficient de lampes chauffantes pour les garder au chaud**. Tous ces systèmes sont automatisés ; en cas de dysfonctionnement, l'éleveur est prévenu immédiatement par une alarme sur son portable afin qu'il puisse réagir au plus vite.

Dans les élevages en plein air, l'éleveur aménage des cabanes pour protéger ses animaux des intempéries. Et si les porcs se roulent dans la boue, ce n'est pas parce qu'ils sont sales mais parce qu'ils cherchent à se rafraîchir et à se protéger des rayons du soleil.



INAPORC-G.Voevodsky

Les éleveurs nourrissent les porcs de façon saine et équilibrée avec des rations adaptées à leurs besoins, assurant leur croissance et contribuant à leur bien-être. Les apports en eau, protéines, glucides, lipides et nutriments sont précisément dosés en fonction de l'âge de l'animal : aliment porcelet 1^{er} âge et 2^{ème} âge, aliment truie gestante et allaitante, aliment porc charcutier croissance et finition... Cette **alimentation dite « multiphase »** répond aux besoins spécifiques des animaux **selon leurs besoins physiologiques**. L'amélioration de l'efficacité de l'alimentation permet de mieux nourrir les animaux, diminuer les quantités nécessaires et même diminuer les rejets dans l'environnement, notamment en azote et phosphore.

Dans votre filière ou votre secteur, existe-t-il des actions contribuant à la formation, l'information des éleveurs et la diffusion de conseils et résultats techniques pouvant contribuer à l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage ?

Les organisations professionnelles de la filière porcine, appuyées par leur institut technique l'IFIP, ont rédigé et diffusé plusieurs documents essentiels pour vulgariser des connaissances et formuler des conseils notamment en matière de bien-être animal :

Le Guide de Bonnes pratiques d'Hygiène en élevage de porcs élaboré par les professionnels sert de référentiel et permet d'assurer au quotidien **un bon état sanitaire**. Il aborde de manière détaillée la protection contre les contaminations externes, la limitation des contaminations de la faune sauvage, le nettoyage-désinfection des installations, l'adaptation de l'ambiance notamment en termes de température, le contrôle de la qualité de l'alimentation et de l'eau de boisson.

Le Guide de transportabilité des porcs vers l'abattoir a pour objectif d'aider les éleveurs et les transporteurs à **prendre les bonnes décisions au moment du chargement d'un porc vers l'abattoir**. La plaquette éditée par la profession, illustrée de dessins et de schémas, décrit les anomalies possibles et propose un tableau d'aide à la décision qui recommande la conduite à tenir pour l'éleveur, le transporteur ou l'abatteur.

Le Guide de bonnes pratiques de protection animale en abattoir de porcs permet de recenser les connaissances sur la perception sensorielle, les besoins physiologiques et comportementaux concernant le bien-être des porcs, d'expliquer les réponses physiologiques et comportementales du porc face au stress durant les opérations de stockage et de manipulation. Le guide permet de recommander et de **décrire les modes opératoires** de l'étape de déchargement des porcs à l'abattoir, l'étape de repos, la conduite à l'étourdissement, l'immobilisation et l'étourdissement, la saignée ainsi que la gestion spécifique des porcs fragilisés. Ce guide est en cours de validation.

Ces animaux sont-ils transportables vers l'abattoir ?

Suite à la mise en place des premières Directives européennes relatives au « Bien-être animal » pendant les phases de transport (N°628/1991) et d'abattage (N° 119/1993), nous assistons, progressivement, à un renforcement de la législation française et européenne autour de la notion de transportabilité des animaux.

L'entrée en vigueur le 5 janvier 2007 du nouveau règlement CE « Bien-être et transport » N°1/2005 qui fixe l'aptitude d'un porc à être transporté, interdit le déplacement de certaines catégories d'animaux : porcs incapables de se bouger par eux-mêmes sans souffrir ou de se déplacer sans assistance, blessure ouverte et prolapsus, truies pleines ayant dépassé au moins 90 % de la gestation (102 jours), truies ayant mis bas la semaine précédant le transport...

Parallèlement, la mise en place du « paquet hygiène » européen (Règlement CE 853/2004 fixant les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale) depuis le 1^{er} janvier 2006 a conduit la filière porcine à se doter de règles nationales homogènes sur la transportabilité des animaux vivants.

INAPORC, au travers ce document réalisé par l'IFIP en lien avec l'UGPVB, a pour objectif d'aider chaque producteur et transporteur à prendre les bonnes décisions au moment du chargement d'un porc vers l'abattoir. Face à la demande sociétale portant sur le bien-être animal et la sécurité des aliments, il en va aujourd'hui de l'image et de la crédibilité de la filière porcine sur le plan national, européen et international.

AVERTISSEMENT :
La décision de l'éleveur et du transporteur ne préjuge pas du devenir du porc à l'abattoir. En effet, les contrôles ante-mortem et post-mortem sont réalisés à l'abattoir par les agents vétérinaires et inspecteurs vétérinaires qui seront les seuls à décider in fine si les animaux peuvent être destinés à la consommation humaine.

Guide pratique de transportabilité des porcs vers l'abattoir

Quels sont selon vous les programmes de recherche et expérimentations les plus prometteurs sur le bien-être des animaux d'élevage et que pourraient-ils apporter à l'avenir ?

Une question émergente est **la coupe de la queue** des porcelets. A l'heure actuelle, les éleveurs sont assez souvent amenés, sous recommandation vétérinaire, à devoir couper la queue des porcelets pour prévenir les morsures entre congénères et donc les risques de blessure et d'infection. L'origine des morsures est multifactorielle et il est encore difficile de déterminer les conditions favorables à un arrêt sans risque de la coupe de la queue. Les professionnels ont donc demandé à l'IFIP de **travailler au recensement des conditions favorables** à l'arrêt de la coupe de la queue

afin d'élaborer **des fiches techniques pratiques** permettant à chaque éleveur d'évaluer ses pratiques et de l'accompagner.



INAPORC-G.Voevodsky

Un autre enjeu d'avenir en matière de bien-être animal pour la filière porcine est de **parvenir à ne plus pratiquer la castration des porcelets mâles**. Les enjeux sont complexes car si les bénéfices en termes d'image et de bien-être animal et en termes pratiques pour les éleveurs sont positifs, il n'est pour autant bien sûr pas envisageable de proposer au consommateur une viande qui présente une mauvaise odeur à la cuisson. Plusieurs programmes de recherche se penchent sur

différentes **méthodes de détection des carcasses à défaut d'odeur à l'abattoir** ainsi que sur les conditions d'élevage des porcs mâles entiers. Certains opérateurs de la filière se sont d'ores et déjà engagés dans cette voie. L'objectif est de pouvoir proposer à l'ensemble des acteurs de la filière une ou plusieurs solutions satisfaisantes aussi bien du point de vue du bien-être animal que de la qualité de la viande pour le consommateur.



INAPORC

IFIP

Institut du Porc



Site Internet : www.ifip.asso.fr

Contact :

bernard.fostier@ifip.asso.fr (directeur)

valerie.courboulay@ifip.asso.fr (Bien-être)

Présentation : L'IFIP – institut du porc, est un opérateur de Recherche et Développement au service de la filière porcine, en réseau avec les instituts agricoles et agro-industriels, en dialogue constant avec la Recherche et les Pouvoirs Publics

Dans votre filière ou secteur, de quelle façon les professionnels intègrent-ils dans leurs pratiques le bien-être des animaux d'élevage ? Quels sont les engagements dans ce domaine ?

Dans le domaine du bien-être des animaux, les programmes de recherche et l'expertise de l'IFIP visent à la fois à accompagner les professionnels dans l'application des réglementations mais également à anticiper et proposer de nouveaux champs pour l'amélioration du bien-être des animaux. Quelques exemples ci-dessous :

L'IFIP accompagne les professionnels des filières lors de la rédaction **de guides de bonnes pratiques**, que ce soit en élevage (guide de bonnes pratiques d'hygiène en élevage de porcs) ou lors des phases de transport et d'abattage (Guide de transportabilité des porcs, Guide de bonnes pratiques en abattoir porcin). Il édite également un **mémento de l'éleveur de porc**, régulièrement mis à jour, rassemblant les dernières connaissances et recommandations techniques pour l'élevage. Ces guides sont largement diffusés et repris lors de sessions de formation des professionnels.

Un des dossiers les plus récemment traités concerne la question de la **castration des porcelets mâles** (cette pratique évite la production de viande présentant des problèmes d'odeur à la cuisson chez un certain nombre d'animaux). Nos travaux ont permis **de préciser les avantages et les limites des différentes alternatives à la pratique actuelle** (avantages techniques, économiques, en termes de bien-être des animaux). En conséquence, nous constatons au niveau de la filière deux choix de mode de production : le maintien de la castration avec prise en charge de la douleur, ou la production de porcs non castrés ; pour cette deuxième option, l'IFIP continue à mener des études pour réduire la fréquence d'animaux présentant un risque d'odeurs.



Parmi les actions d'anticipation, un programme de recherche est développé autour d'une question émergente concernant **la coupe de la queue des porcelets** (évaluation de la douleur et possibilités de réduction de cette douleur) **et les risques associés de déviation comportementale en**

l'absence de cette pratique ; ce programme comporte un volet formation par la diffusion de fiches techniques pour sensibiliser les éleveurs aux pratiques d'élevage les plus favorables.

Quels sont les progrès les plus notables réalisés au cours des 15 dernières années concernant le respect du bien-être des animaux d'élevage ?

La mise en œuvre de Directives et de Règlement Européens en matière de protection des porcs en élevage, lors du transport et de l'abattage sont des progrès notables pour les porcins.



INAPORC-G.Voevodsky

Dans le domaine de l'élevage, la réglementation a notamment concerné : **le logement des truies en groupe en gestation**. Cette évolution a concerné les élevages possédant des truies soit près de 80 % des élevages français. Deux directives Européennes (91/630/CE et 2008/120/CE) définissent des règles de conduite des animaux et d'aménagement des **équipements d'élevage** pour les porcs. Une troisième directive, multi espèces, reprend des règles générales pour le bien-être pour les animaux d'élevage.

Une grande partie de ces règles étaient déjà suivies par les éleveurs (surveillance et interventions sur les animaux, conditions de logement).

Le Règlement CE 1/2005 fixe les règles de protection des animaux en cours de transport qui prévoit **des surfaces minimums lors du transport et des équipements des camions** adaptés à la durée du transport. Ce texte appliqué depuis 2007 prévoit **une formation des transporteurs** garants du bien-être et chaque transporteur dispose d'un Certificat d'Aptitude Professionnel au Transport d'Animaux Vivants (CAPTAV). Des règles de décision sont écrites pour déclarer un porc apte ou pas au transport. **Un guide français sur la transportabilité** a même été rédigé en France et fait référence en Europe à ce stade.

Le Règlement CE 1099/2009 fixe quant à lui **les règles à respecter à l'abattoir** au moment de l'abattage et en particulier concernant l'étourdissement obligatoire avant la mise à mort de l'animal (matériel et règle d'utilisation). La filière porcine française est allée dans le sens de cette nouvelle Directive protégeant les animaux en rédigeant un **Guide de Bonnes Pratiques en Abattoir porcin**. Ce guide reprend toutes les précautions du déchargement de l'animal aux conditions de son repos avant abattage, de conduite et anesthésie ainsi que la gestion des porcs fragilisés à l'abattoir (constatés malades ou blessés à l'abattoir) afin de leur éviter toute souffrance supplémentaire. **Les porchers d'abattoirs sont formés et évalués** et doivent **posséder un diplôme** délivré par le ministère de l'enseignement et la recherche pour exercer ce métier depuis le 1^{er} janvier 2013.

Une avancée majeure est à mettre directement au compte de la profession : **l'administration d'antalgique pour réduire la douleur lors de la castration des porcelets**. Ce choix de gestion de la douleur a été pris en 2012 et cette technique n'est à ce jour utilisée que dans quelques pays de l'UE (Allemagne, Danemark).

Les progrès techniques en termes de logement et d'alimentation ont également des effets bénéfiques sur le bien-être des animaux. Les travaux sur **la maîtrise de l'énergie**, comme

l'utilisation d'échangeurs thermiques, permettent de réduire les courants d'air au stade du post sevrage et d'augmenter **la ventilation** sur la phase d'engraissement, permettant une **amélioration de la qualité de l'air ambiant**.

Les travaux conduits sur l'alimentation des truies, notamment allaitantes, prennent en compte désormais **la vigueur des porcelets à la naissance** et donc leur capacité à se déplacer rapidement pour la première tétée. La diffusion de **systèmes d'alimentation individualisée pour les truies en groupe**, couplée à l'amélioration des connaissances sur les besoins nutritionnels des animaux, permettent d'adapter les rations aux besoins des truies. Cela permet d'obtenir des **animaux en bon état corporel à la mise bas** (ni trop maigre – ni trop gras), favorise le bon déroulement des mises bas, l'obtention de porcelets plus vigoureux et la bonne montée en lactation.

Dans votre filière ou votre secteur, existe-t-il des actions contribuant à la formation, l'information des éleveurs et la diffusion de conseils et résultats techniques pouvant contribuer à l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage ?

L'IFIP contribue à la rédaction d'une **revue technique** (Techporc) permettant de diffuser auprès des techniciens d'élevage et des éleveurs les résultats de ses recherches ainsi que des travaux menés par les autres organismes de développement (Chambres d'Agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire). Les principaux thèmes relatifs au bien-être des animaux y sont traités : réglementations, conduite des truies en groupe, interventions sur les porcelets, alternatives à la castration, relations homme/animal, amélioration du milieu de vie des animaux... **Ces diffusions permettent de compléter et de mettre à jour les informations délivrées dans le Mémento de l'éleveur de porc, document de référence pour la conduite des élevages de porc.**

Des documents techniques sous forme de **rapports** ou de **fiches** sont diffusés, soit sous forme papier, ou via le site internet de l'IFIP ou du Réseau Mixte Technologique bien-être animal. Par exemple des fiches techniques décrivant les différents systèmes de logement des truies en groupe et leurs modalités de fonctionnement, ainsi que les résultats techniques selon les systèmes disponibles, ont été établies à destination des



INAPORC-G.Voevodsky

éleveurs pour les accompagner dans leur choix techniques pour les mises aux normes des bâtiments (neuf ou rénovation). **Des interventions ou des présentations de posters lors de journées portes ouvertes** organisées par les chambres d'agriculture ou les groupements de producteurs sont également des modes de diffusion d'informations. Dans le domaine du transport et de l'abattage, **des guides de bonnes pratiques** ont été établis sur la transportabilité des porcs et l'abattage des porcs.

L'IFIP propose **des formations sur le bien-être, de l'élevage à l'abattage**, via le catalogue de formation et à la demande des opérateurs des filières. **Des journées d'information grand public** sur des domaines spécifiques liés au bien-être ont aussi été organisées, soit par l'IFIP, sur les alternatives à la castration, soit dans le cadre du RMT bien-être animal sur les outils d'évaluation du

bien-être. Ces journées, relayées par la **presse professionnelle**, permettent de sensibiliser les éleveurs aux évolutions présentes et à venir quant à la prise en compte du bien-être en élevage.

Quels sont selon vous les programmes de recherche et expérimentations les plus prometteurs sur le bien-être des animaux d'élevage et que pourraient-ils apporter à l'avenir ?



De nombreux domaines restent à approfondir sur le bien-être des animaux d'élevage. **Un élément primordial du bien-être des animaux est l'éleveur lui-même.** Des travaux sont à mener pour explorer la relation entre l'homme et l'animal et favoriser une amélioration de cette relation mutuellement favorable. Jusqu'à présent, les dossiers déposés sur ce sujet n'ont pas trouvé de financement.

Des travaux sont par contre engagés autour de **la question de la douleur chez les animaux d'élevage.** Différentes interventions comme la coupe de la queue et le meulage des dents peuvent être pratiquées chez le jeune porcelet afin de prévenir des blessures plus importantes (morsures des mamelles, lésions graves lors d'agressions entre animaux au moment des tétées par exemple, morsures de queue en phase d'engraissement pouvant, dans des cas extrêmes, entraîner la mort de l'animal). Les champs de recherche concernent à la fois les moyens de réduire la douleur lors de ces interventions mais également les moyens de prévenir les morsures de queue et limiter ce comportement. Un programme de recherche est en cours pour tester des moyens de réduire la douleur lors de la coupe de la queue, et proposer des documents techniques à destination des éleveurs pour les sensibiliser à la douleur des animaux et les aider à évaluer et faire évoluer leurs pratiques vis-à-vis de la conduite de leurs animaux pour réduire le risque de morsures (ambiance, courants d'air, température...).

Les progrès techniques dans les équipements d'élevage sont un autre champ potentiel dans l'amélioration du bien-être des animaux. Les données collectées par les différents automates présents ou pouvant être installés en élevage doivent permettre à terme de rationaliser la conduite d'élevage, de mieux ajuster les apports alimentaires aux besoins des animaux, mais elles seront également une source d'information sur l'activité des animaux. **L'analyse des variations d'activité** devrait permettre une détection précoce des problèmes de mal-être chez un animal, le **comportement étant un indicateur très sensible du bien-être des animaux.** Un programme de recherche va être engagé sur cette thématique pour les truies logées en groupe.

En ce qui concerne le transport, la Commission Européenne et le Parlement Européen financent actuellement une étude visant à établir **des guides de bonnes pratiques sur le transport des animaux.** Les instituts français IFIP-ITAVI, IDELE sont sollicités pour répondre à cet appel d'offres. Les attendus sont importants pour le secteur porcin car le guide de bonnes pratiques serait une référence unique en Europe. 14 Pays sont impliqués et le guide devrait sortir en janvier 2018.



Vous pouvez si vous le souhaitez faire un ou plusieurs focus sur des programmes ou actions en faveur du bien-être animal

FOCUS ELEVAGE-TRANSPORT-ABATTAGE

Méthodes d'évaluation du bien-être animal en élevage, pendant le transport et à l'abattoir

Contexte et objectifs : La prise en compte du bien-être a évolué au cours des dernières années, avec un passage progressif d'une obligation de moyens (normes) à une obligation de résultats (bien-être effectif de l'animal). Afin d'anticiper ces évolutions, un programme coordonné par l'IFIP a visé à recenser la diversité des démarches en faveur du bien-être développées dans le monde (UE et hors UE), les analyser et les présenter aux professionnels des différentes filières, à tous les stades de la production, pour les informer et les accompagner sur la prise en compte du bien-être.

Actions et moyens : Des groupes de travail ont établi des fiches détaillées et standardisées pour les différentes démarches. Une analyse de ces démarches a été réalisée pour les espèces porc et bovin. Un séminaire d'information a été organisé pour présenter ces nouvelles méthodes, le niveau de bien-être attendu et les objectifs poursuivis par les instigateurs de ces méthodes.

Résultats obtenus : Une forte participation des opérateurs de filières à cette journée d'information. Une sensibilisation à l'utilisation de nouveaux indicateurs pour évaluer le bien-être, qui ont été repris par exemple dans le cas de la filière porcine pour des études sur le logement de porcelets (à l'initiative de la filière)

Livrables : Les actes du séminaire ont été diffusés sur le site du RMT bien-être animal et des articles de synthèse publiés dans les congrès nationaux relatifs aux filières porc et bovin (Journées de la Recherche Porcine, Rencontres autour des Recherches sur les Ruminants)

Partenariats : Partenaires du RMT bien-être animal, les interprofessions sont associées au comité de pilotage du projet.

Financement : CasDAR - DGER

Site internet : RMT Bien-être animal

FOCUS TRANSPORT

Transportabilité des porcs vers l'abattoir

Contexte et objectifs : Suite à une prise de conscience des abatteurs, éleveurs et transporteurs en 2007, l'ensemble des parties prenantes se sont réunies sous l'égide de l'interprofession porcine INAPORC pour définir un guide de transportabilité des porcs et ainsi éviter la souffrance d'animaux non transportables au sens du règlement CE 1/2005.

Actions et moyens : Des groupes de travail se sont mis d'accord sur un guide illustré de dessins explicite pour définir un animal non transportable

Résultats obtenus : Une nette réduction d'animaux en souffrance à l'arrivée à l'abattoir.

Livrables : Une plaquette d'information diffusée par INAPORC à l'ensemble des professionnels éleveurs, transporteurs et abattoirs.

Partenariats : INAPORC, COOP DE France, FNP, UGPVB, IFIP Institut du Porc

Financement : INAPORC

Site internet : IFIP

FOCUS ABATTAGE

[Guide de bonnes pratiques sur l'abattage des porcs](#)

Contexte et objectifs : Suite à la mise en place du règlement CE 1099 /2009 les abatteurs et leurs fédérations professionnelles ont souhaité anticiper l'application des bonnes pratiques avant le 21 janvier 2013. L'ensemble des parties prenantes se sont réunies sous l'égide de l'interprofession porcine INAPORC pour définir un guide de l'abattage des porcs au regard du respect de l'animal.

Actions et moyens : Des groupes de travail se sont mis d'accord sur un guide illustré de dessins explicite pour définir les règles concernant le déchargement, le repos à l'abattoir, la conduite à l'anesthésie et l'anesthésie elle-même ainsi que la gestion des animaux fragilisés à l'abattoir.

Résultats obtenus : Le guide est en cours de validation par le Ministère de l'Alimentation en France en charge du Bien-être animal.

Livrables : Un guide qui sera diffusé par INAPORC à l'ensemble des professionnels abattoirs.

Partenariats : INAPORC, SNIV SNCP, FNICGV, FNEAP, IFIP Institut du Porc

Financement : INAPORC

Site internet : A venir





Filières avicoles et cunicole

ITAVI

Institut Technique de l'Aviculture

Site Internet : www.itavi.asso.fr

Contact : Laure BIGNON

Présentation : L'Institut Technique de l'Aviculture est une association loi 1901, créée en 1967. Il a pour rôle, pour les filières de productions avicole, cunicole et piscicole, de favoriser l'adaptation des acteurs, et de proposer des systèmes de production innovants répondant aux enjeux économiques et sociétaux. L'ITAVI se positionne en interface afin de favoriser les échanges et la construction de projets avec les scientifiques des autres instituts de recherche et de vulgariser les connaissances auprès des acteurs de terrain. L'ITAVI développe des travaux dans les secteurs de l'économie, du bâtiment d'élevage, des techniques d'élevage et d'alimentation, de la santé et du bien-être des animaux, de l'environnement, ainsi que sur la qualité des produits.

Dans votre filière ou secteur, de quelle façon les professionnels intègrent-ils dans leurs pratiques le bien-être des animaux d'élevage ? Quels sont les engagements dans ce domaine ?

Les éleveurs prennent en compte le bien-être des animaux dans leur gestion quotidienne pendant toute la durée de l'élevage, depuis l'arrivée des jeunes jusqu'à la sortie des animaux. Le bien-être passe d'abord par la distribution **d'un aliment et d'une eau de boisson adaptés en quantité comme en qualité**, à l'espèce, à l'âge, à au stade physiologique des animaux. La qualité de l'aliment et de l'eau est contrôlée régulièrement par des analyses.

Les éleveurs s'appliquent à gérer au mieux les **paramètres d'ambiance** des bâtiments tels que la température dans le milieu de vie des animaux, le taux d'humidité, et de la qualité de l'air, afin d'assurer le confort de vie et par conséquent la santé de leurs animaux. Pour une gestion optimale de l'ambiance, des moyens techniques sont mis en œuvre par les éleveurs : chauffage, ventilation et depuis quelques années, utilisation d'échangeurs récupérateurs de chaleur, qui permettent, outre les économies d'énergie, la maîtrise de l'hygrométrie et la capture des poussières.

Pour les animaux élevés au sol, la gestion de la litière est un point important pour assurer le bien-être et la santé des animaux : la litière a pour rôle principal d'assurer le confort des animaux par l'isolation thermique, l'absorption de l'humidité. Une litière de qualité tout au long de l'élevage est un facteur essentiel pour la prévention des pathologies. Les éleveurs veillent par ailleurs à appliquer au mieux les bonnes **pratiques d'hygiène** au sein de leurs sites d'élevage, concourant à la prévention des pathologies. Les bâtiments équipés de sas sanitaires sont lavés et désinfectés entre chaque lot. Un vétérinaire sanitaire choisi par l'éleveur suit l'élevage et des contrôles systématiques

sont également réalisés par les Services de l'État (Directions Départementales pour la Protection des Populations).

La bonne santé des animaux est assurée par **un plan de prophylaxie et des protocoles de soins adaptés**. Les manipulations d'animaux (lors des vaccinations, des tris ou des pesées notamment) sont réalisées dans le calme et le respect des animaux par l'éleveur et/ou les autres personnes pouvant intervenir sur l'élevage (salariés, prestataires, entraide, ...). Les animaux sont également protégés des prédateurs éventuels (clôtures, grillages, ...). Lorsque des cages sont utilisées (poules pondeuses, lapin, canards en gavage), la mise en place **de différents aménagements** permet aux animaux d'exprimer leurs comportements (cf. les contributions des filières poule pondeuse ou cunicole par exemple).

Le départ des volailles du bâtiment d'élevage dans le véhicule de transport est aussi une étape importante de l'élevage. Des actions de formation auprès de tous les professionnels (éleveurs, autres intervenants et abattoirs) sont mises en place afin d'en optimiser l'organisation dans les meilleures conditions possibles pour les animaux. **Plus largement, des chartes interprofessionnelles** permettent de guider les éleveurs pour de bonnes pratiques en élevage. Le transport est assuré par des camions présentant du matériel adapté pour garantir le confort des animaux. Les temps de transport et d'attente sont en règle générale limités, du fait de la proximité des abattoirs.

Les méthodes d'étourdissement sont adaptées pour réduire au maximum la douleur des animaux au moment de la mise à mort. **Des supports d'information sont mis à disposition des professionnels pour les aider à progresser**. Un guide de bonnes pratiques pour le respect du bien-être des volailles et des lapins est en cours de réalisation par la Fédération des Industries Avicoles.

Quels sont les progrès les plus notables réalisés au cours des 15 dernières années concernant le respect du bien-être des animaux d'élevage ?

Concernant la volaille de chair, la rénovation et la construction de nouveaux bâtiments d'élevage intégrant **des outils de précisions** ont contribué largement à améliorer le confort des volailles en optimisant leurs conditions de logement et de vie : **une bonne gestion de l'ambiance** permet d'avoir une litière plus sèche, une température et des taux d'humidité, d'ammoniac et de poussières maîtrisés et stables et un renouvellement de l'air suffisant. **La litière a un rôle d'isolation thermique, d'absorption de l'humidité et de prévention des pathologies.**



ITAVI

Différentes litières alternatives à la paille utilisée classiquement font leur apparition, permettant d'améliorer le confort des animaux (par exemple, la menue paille). Le développement des sols bétonnés permet d'améliorer l'efficacité des opérations de nettoyage et désinfection entre chaque lot, permettant une meilleure maîtrise de la prévention des pathologies.

Des améliorations de la conduite de l'alimentation ont été par ailleurs constatées permettant de réduire les troubles digestifs, métaboliques et locomoteurs : distribution d'un aliment (et eau) sain, adaptation de la composition de l'aliment et de sa présentation physique. Pour le poulet de chair, la

limitation de la densité des animaux imposée par la réglementation (directive 2007) permet de faciliter la gestion de l'ambiance et de la qualité de la litière et contribue au respect du bien-être animal.

Pour les volailles de chair sous signe de qualité, des améliorations significatives de **l'aménagement des parcours extérieurs** sont observées afin de garantir des zones d'ombre pour les animaux.



Différents systèmes d'élevage de poules pondeuses coexistent en

France : élevages au sol avec ou sans parcours (31% des effectifs de pondeuses en 2013) et élevages en cages aménagées (69 % des effectifs). Pour ce dernier système, **l'aménagement des cages**, rendu obligatoire depuis 2012, avec l'utilisation des perchoirs, des nids et une surface d'élevage par poule permet **l'expression du comportement naturel des poules**. Avec la Directive 99/74, l'UE dispose des normes parmi les plus strictes au monde en matière de bien-être animal. Cette directive établit des normes sur la surface minimale par poule et prévoit que les cages doivent avoir une hauteur minimale de 45 cm et être équipées de nids, de dispositifs de raccourcissement des griffes, de perchoirs d'une longueur de 15 cm par poule et d'un bac contenant des matériaux friables permettant l'expression du comportement de bain de poussières. Cette réglementation ne s'applique pas aux pays tiers et crée des distorsions de concurrence tant que le bien-être animal ne s'impose pas au niveau international.

Pendant la période de gavage des canards et des oies, la mise aux normes des logements avec le passage d'un logement individuel à un **logement collectif** (prévue par la recommandation du Conseil de l'Europe adoptée en 1999) contribue à l'évolution du système de production.

Les élevages de lapins ont évolué avec l'adoption de la cage grillagée qui satisfait mieux le bien-être des animaux que des solutions sur litière. Pour répondre au besoin maternel des lapines, ces dernières sont en cage individuelle équipée d'une **zone de nidification**. Les lapereaux peuvent ainsi rester avec leur mère jusqu'au sevrage. **Les contacts entre animaux sont préservés** puisque les lapins sont élevés par groupe de 7 à 8, en préservant la fratrie. Des enrichissements de milieu sont réalisés grâce à du foin, des morceaux de bois à ronger, des blocs à ronger. Les cages avec plateforme se développent. Elles permettent d'une part d'augmenter la surface disponible et d'autre part à la mère de s'isoler de ses lapereaux lorsqu'ils la sollicitent trop fréquemment pour l'allaitement.

A l'abattoir, le règlement (CE) N°1099/2009, applicable depuis le 1er janvier 2013, a renforcé la protection des animaux au moment de leur transport et de leur mise à mort.

Dans votre filière ou votre secteur, existe-t-il des actions contribuant à la formation, l'information des éleveurs et la diffusion de conseils et résultats techniques pouvant contribuer à l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage ?

Diffusion de conseils et résultats techniques

L'ITAVI réalise des travaux dans l'objectif d'améliorer la durabilité des systèmes de production. Ces travaux sont réalisés dans le cadre de projets de recherche appliquée, avec des partenaires de la recherche (INRA), d'autres instituts techniques (IFIP, IDELE), l'enseignement et les acteurs impliqués dans les filières. Différentes publications émanant de travaux menés par l'ITAVI sont

accessibles aux éleveurs et aux différents acteurs des filières. Des guides techniques et fiches sont également élaborés à l'attention des professionnels concernant l'élevage, le transport et l'abattage.

L'ITAVI apporte un appui conséquent concernant **la démarche PalmiGconfiance à l'initiative des professionnels de la filière palmipèdes à foie gras**. Cette démarche garantit la bonne application de la charte européenne du foie gras. Elle accompagne les producteurs, via une sensibilisation sur les bonnes pratiques, dans une démarche de progrès et une logique d'éthique professionnelle (cf. contribution du CIFOG pour la filière foie gras pour plus de précisions).



Formation

Par ailleurs, l'ITAVI réalise des formations en accord avec les nouvelles réglementations pour l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs) et les Directions Départementales de la Protection des Populations. Ces formations couvrent le bien-être animal en élevage, pendant le transport et à l'abattage. L'ITAVI collabore également avec la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire afin de délivrer aux jeunes agriculteurs installés depuis 2010, un certificat attestant la formation au bien-être des animaux d'élevage.

Information

L'ITAVI est membre actif du Réseau Mixte Technologique (RMT) Bien-Etre Animal depuis sa création. Le RMT a pour missions de favoriser et de valoriser les échanges multidisciplinaires entre la recherche, le développement agricole et la formation en matière de bien-être animal. Dans ce cadre, des fiches pédagogiques ont été rédigées sur l'application concrète de la réglementation Bien-être en élevage de poules pondeuses, notamment sur les points clés pour l'aménagement des cages aménagées.

L'ITAVI participe aussi au RMT Bâtiment de Demain, la conception des bâtiments d'élevage étant un élément contribuant au bien-être et à la santé des animaux.



Vous pouvez si vous le souhaitez faire un ou plusieurs focus sur des programmes ou actions en faveur du bien-être animal

EBENE – Elaboration d'un outil pratique et partagé d'évaluation du bien-être animal dans les filières avicole et cunicole (2014-15)

Contexte et objectifs : l'ITAVI mène actuellement le projet EBENE avec les filières avicole et cunicole dans le but de proposer un outil pratique d'évaluation du bien-être animal dans les élevages. La mise en œuvre d'indicateurs de bien-être animal sera un moteur pour l'évolution des pratiques d'élevage.

L'outil est en cours d'élaboration grâce à une base de travail reconnue (Welfare Quality), à des échanges permanents entre les différentes parties prenantes (filieres et société civile).

Partenariats : CLIPP, CIFOG, CIPC, CIP, SYNALAF, CNPO, SNA, CIDEF, Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire et de Bretagne

Financement : FranceAgriMer

PARCOURS – Bien aménager son parcours pour le bien-être des volailles et des élevages durables (2012-14)

Contexte et objectifs : La présence d'un parcours est un élément majeur caractérisant les productions de volailles sous signe de qualité Label Rouge et Biologique. Pour permettre la durabilité de ces modes de production, il est nécessaire d'optimiser la gestion des parcours, afin de concilier au mieux les besoins des volailles, la production d'un revenu pour l'éleveur et une gestion environnementale pertinente.

Actions et moyens : Une enquête a été réalisée auprès des éleveurs de différents bassins de production français. Ceci a permis de décrire les aménagements arborés des parcours ainsi que les pratiques de gestion.

Résultats obtenus : Suite à l'enquête réalisée, sept typologies de parcours ont été identifiées, et permettent d'établir des préconisations pour l'implantation des parcours, afin d'optimiser le bien-être des animaux, d'augmenter les performances techniques et économiques de l'exploitation et d'améliorer la gestion des parcours pour avoir un effet bénéfique sur l'environnement de l'exploitation.

Partenariats : ITAB, INRA, Arbre & Paysage, AGROOF, Ministère de l'Agriculture, Chambres d'agriculture.

Financement : CAS DAR Recherche et Innovation

CNPO

Comité National pour la Promotion de l'œuf

Site Internet : www.cnpo.fr
www.leblogdeloeuf.com

Contact : cecile.riffard@cnpo.fr

Présentation : Le CNPO est l'Interprofession de l'Œuf qui représente l'ensemble des maillons de la filière Œuf : sélectionneurs, accouveurs, éleveurs, fabricants d'aliments, centres d'emballage et de transformation des œufs et abatteurs.

Chargé de contribuer au développement et à la prospérité des différentes branches de la filière ponte, le CNPO a pour objectifs principaux d'assurer le contact entre les organisations professionnelles ; de représenter les acteurs de la filière auprès des instances nationales, européennes et internationales ; de réaliser des actions d'informations et de communication en vue de développer le marché de l'œuf ; et d'entreprendre des actions techniques pour améliorer la production et la transformation.

Dans votre filière ou secteur, de quelle façon les professionnels intègrent-ils dans leurs pratiques le bien-être des animaux d'élevage ? Quels sont les engagements dans ce domaine ?

La production d'œufs de consommation française est caractérisée par une diversité de modes de production. On distingue quatre types d'élevages : standard, au sol, en plein-air et biologique. Quel que soit le mode d'élevage, l'éleveur veille en permanence au respect des conditions dont les poules ont besoin pour assurer leur santé et leur confort. **Il est facile de reconnaître une poule bien traitée : elle pond !**

L'**Hygiène** est une des conditions préalables pour le bien-être des poules dans les élevages. Les éleveurs nettoient et désinfectent les bâtiments entre chaque nouveau troupeau de poules pondeuses. Un vétérinaire sanitaire, choisi par l'éleveur, visite l'élevage une fois par an. Des contrôles systématiques sont également réalisés par les Services de l'État (Directions Départementales pour la Protection des Populations) à chaque arrivée d'un nouveau troupeau, au moins une fois par an. La filière a travaillé depuis de nombreuses années pour améliorer les conditions sanitaires des poules en élevages. Grâce à ces efforts, **les élevages français se situent sur le plan sanitaire parmi les meilleurs élevages de l'union européenne**. Au-delà de la réglementation, les professionnels de la filière appliquent un plan d'autocontrôle strict et la majorité d'entre eux (80%) adhèrent volontairement à la **Charte sanitaire**, exigeant le respect d'un grand nombre de règles d'hygiène en élevage. A l'arrivée des animaux et toutes les 15 semaines en cours d'élevage, les professionnels opèrent des contrôles systématiques d'absence de salmonelles. Un **Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène** est par ailleurs en cours d'élaboration par les professionnels de la filière œuf ; il servira de document de référence à chaque éleveur sur les mesures à prendre en termes d'hygiène et pour améliorer la biosécurité dans les élevages.



De bonnes conditions de logement sont indispensables pour garantir le bien-être des animaux. En 2012 le parc de bâtiments de la filière œuf a été entièrement renouvelé pour le bien-être des poules : **près de 80% du cheptel a été concerné**. A cette occasion, les éleveurs ont totalement changé leurs matériels et pour la plupart reconstruit leur élevage, ce qui a représenté un investissement de près **d'un milliard d'euro** pour la filière. Les bâtiments et équipements d'élevage font l'objet d'amélioration permanente à la pointe des innovations. Pour assurer le confort de leurs animaux, les

éleveurs équipent leurs poulaillers de systèmes d'isolation performants et régulent la ventilation des poulaillers de façon optimale à l'aide de boîtiers électroniques ou directement depuis leur smartphone. Une bonne ambiance thermique et une ventilation adaptée sont gages de bonne santé !

Les éleveurs fournissent aux poules pondeuses une **alimentation à volonté, équilibrée et adaptée** à leurs besoins. Ils les nourrissent majoritairement de céréales (entre 50 et 75%), de 15 à 30% d'oléoprotéagineux (tournesol, soja, colza), de 10 % de calcium pour la coquille, de vitamines et de minéraux (cuivre, zinc, fer). Les poules ne reçoivent aucun médicament dans le cadre de leur alimentation quotidienne. S'il est nécessaire de les soigner, les éleveurs font appel à un vétérinaire, seul habilité à prescrire des médicaments pour une durée déterminée.



CNPO

L'alimentation des poules pondeuses est le fruit d'une recherche poussée menée par les professionnels, visant à couvrir leurs besoins tout en limitant l'impact de la nutrition sur l'environnement et en préservant au mieux les ressources.

L'alimentation des poules est étroitement tracée et contrôlée : de la matière première jusqu'à la mangeoire. Elle est formulée par des fabricants d'aliments référencés auprès des pouvoirs publics conformément à la réglementation en vigueur. Tous les éleveurs contrôlent par ailleurs rigoureusement, au minimum une fois par an, **la qualité de l'eau de boisson** qu'ils mettent en permanence à disposition des poules.

Les soins apportés aux animaux sont quotidiens. L'éleveur met tout en œuvre pour éviter blessures et maladies à ses animaux. Ainsi **plusieurs fois par jour il se rend dans son poulailler afin de vérifier que ses poules ne manquent de rien et sont en bonne santé**. Le technicien d'élevage vient régulièrement visiter les poulaillers et s'assurer de la bonne gestion de l'élevage. **Lorsque ses animaux sont malades, l'éleveur met en place un protocole de soins en conformité avec le plan de prophylaxie validé par son vétérinaire**. Les traitements sont tous enregistrés dans le « registre d'élevage » tenu par l'éleveur.

La Charte d'engagement de la filière française des œufs « Pondus en France » :

En créant la Charte d'engagement de la filière française des œufs « Pondus en France », l'ensemble des familles de l'interprofession des œufs confirme leur volonté d'excellence, visant à fournir des œufs de haute qualité aux consommateurs. Cette Charte reprend 9 points clé décisifs pour la production d'œufs, de la naissance des poules à la mise à disposition des œufs aux consommateurs, **parmi lesquels l'engagement en faveur du bien-être animal est omniprésent** :

- 1 - Sélectionner des poules pondeuses nées et élevées en France
- 2 - Proposer une alimentation durable, saine, équilibrée et contrôlée
- 3 - Offrir le choix aux consommateurs parmi 4 modes d'élevages distincts
- 4 - Appliquer des normes de bien-être animal élevées
- 5 - Appliquer des règles sanitaires strictes
- 6 - Contribuer à la préservation de l'environnement
- 7 - Garantir transparence et information aux consommateurs
- 8 - Proposer un produit aux qualités nutritionnelles uniques
- 9 - Remplir un rôle citoyen



Quels sont les progrès les plus notables réalisés au cours des 15 dernières années concernant le respect du bien-être des animaux d'élevage ?

Dans les années 1950, l'agriculture et en particulier l'élevage se sont fortement développés dans l'objectif de nourrir la population d'après-guerre. A cette époque les poules vivaient dans les basses-cours, ne pondaient que pendant les beaux jours et leurs œufs n'étaient destinés qu'à la consommation des agriculteurs et de leur entourage. Pour répondre au besoin d'autosuffisance alimentaire de la population française, des élevages de volailles se sont développés et ont été progressivement équipés de cages pour limiter les risques sanitaires. Dès lors, **les équipements utilisés ont été constamment améliorés et encadrés pour le confort de la poule.**

Le respect du bien-être animal est une notion qui est apparue très tôt dans la filière poule pondeuse. Dès **1982**, une première réglementation française définissait les règles de bien-être animal concernant le logement des poules (surface minimum de cage par poule).

En **1986**, la première Directive européenne a été créée (86/113/CEE, puis 88/166/CEE), établissant les normes minimales à l'élevage des poules pondeuses. On y trouve réglementés la surface, la taille des mangeoires et des abreuvoirs, la conception, la surveillance des animaux, l'alimentation, l'ambiance, l'éclairage, la préservation de la santé et du bien-être ainsi que certaines pratiques d'élevage. Il s'agit du premier grand texte spécifique à une espèce d'animaux d'élevage.

En **1999** une nouvelle Directive européenne a été adoptée (99/74/CE), définissant l'ensemble des normes de bien-être pour les différents modes d'élevages existants (standard et alternatifs) : augmentation de l'espace disponible par poule, présence d'aménagements permettant de répondre aux besoins comportementaux des volatiles : nids, perchoirs ...

En **2012**, les anciens systèmes d'élevage ont été proscrits, laissant place aux élevages au sol avec ou sans parcours (sol, plein-air, biologique) et aux élevages en cages aménagées en faveur du bien-être animal, avec des perchoirs, des nids et une surface d'élevage par poule **augmentée de près de 40%**. Ces nouvelles normes d'élevage ont été définies à **partir d'études scientifiques afin de prendre en compte au maximum les besoins comportementaux** des poules pondeuses. Cela se confirme en pratique sur le terrain puisque les performances des nouveaux élevages ont été améliorées.



CNPO

Ces évolutions réglementaires ont entraîné d'importants investissements pour une très grande majorité des éleveurs de la filière œuf française. Le coût de la dernière mise aux normes 2012 s'est élevé à près d'un milliard d'euros, soit l'équivalent d'un an de chiffre d'affaires. **Il faudra donc du temps aux éleveurs pour amortir leurs nouveaux bâtiments et équipements.**

L'Union européenne est la seule, à l'exception de quelques pays comme la Suisse ou la Norvège, à imposer des normes bien-être de cette envergure pour les poules pondeuses. Cette réglementation ne s'applique pas aux pays tiers et crée des **distorsions de concurrence** tant que le bien-être animal ne s'impose pas au niveau international (le bien-être animal n'est pas pris en compte dans les accords de l'OMC). Selon une étude de l'Université de Wageningen (Peter van Horne, 2012), le surcoût du bien-être animal en Europe entraîne un différentiel de compétitivité de plus de 10 % avec les Etats-Unis (surface de 430 cm²/poule vs 750 cm²/poule pour les élevages européens) sur ce seul facteur et de plus de 15% avec les pays ne disposant pas de normes sur le bien-être animal comme l'Inde, l'Argentine ou le Mexique (surfaces de 300 à 400 cm²/poules).

Dans votre filière ou votre secteur, existe-t-il des actions contribuant à la formation, l'information des éleveurs et la diffusion de conseils et résultats techniques pouvant contribuer à l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage ?

Au-delà des aspects réglementaires, les éleveurs se font accompagner pour assurer le bien-être des poules par des techniciens habilités et formés. **Ils disposent en permanence d'informations techniques mises à jour** par les différents experts de la filière et font évoluer leurs pratiques.

Ces informations sont diffusées via un grand nombre de canaux. Le bien-être animal est une matière enseignée dans la formation des futurs éleveurs et des techniciens d'élevage. De plus, des formations internes aux groupements de producteurs sont proposées aux éleveurs installés afin de présenter de nouvelles techniques ou pratiques d'élevage. De nombreuses journées d'information et séminaires sont organisés par le CNPO, les chambres d'agriculture, l'ITAVI (institut technique de l'aviculture), les organisations professionnelles, les fabricants d'aliments, les vétérinaires... Ils aident les éleveurs à se tenir informés des évolutions des techniques d'élevage, mais aussi des installations (conception, matériaux, équipements, etc.) permettant d'améliorer le confort des poulaillers, en France et à l'étranger. La presse professionnelle est également un relais très important pour la diffusion de ces informations.



Une des missions de l'interprofession de la filière œuf est d'entreprendre **des actions techniques** pour améliorer en permanence les pratiques d'élevage ; de ce fait, elle attache une grande importance aux travaux réalisés en faveur du bien-être animal. Depuis sa création, le CNPO **cofinance de nombreux projets de recherches** réalisés par l'ITAVI, l'ANSES ou l'INRA sur cette thématique (équipements, pratiques d'élevage ...).

Quels sont selon vous les programmes de recherche et expérimentations les plus prometteurs sur le bien-être des animaux d'élevage et que pourraient-ils apporter à l'avenir ?

Les travaux de recherche mis en place pour améliorer le bien-être des poules pondeuses sont très nombreux. Jusqu'à présent ils étaient principalement axés sur une recherche de moyens, visant à répondre aux normes européennes. Un tournant a été pris depuis quelques années ; les professionnels ont décidé **d'être proactifs et d'anticiper ces questions, en se concentrant sur l'obligation de résultats** (et non plus de moyen) et l'utilisation d'indicateurs basés sur l'animal.

Trois programmes de recherche prometteurs, cofinancés par le CNPO et réalisés par l'ITAVI, sont actuellement en cours dans la filière poules pondeuses :

EBENE : Développer une méthode d'évaluation du bien-être, basée sur des indicateurs partagés et dont le but est d'objectiver le bien-être animal dans des systèmes d'élevage existants et de créer un outil de progrès pour les filières, en adéquation avec les attentes de la société.

EPOINTAGE : Identifier la prévalence des problèmes de picage des poules et les facteurs responsables et proposer aux éleveurs des solutions pratiques pour élever des poules non épointées tout en préservant leur bien-être et leur santé.

AIRES DE GRATTAGE ET DE PICOTAGE : Trouver une solution économiquement, sanitaires, techniquement acceptable concernant l'aménagement de l'aire de grattage et de picotage prévue dans la réglementation bien-être européenne actuelle.

CIFOG

Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras

Site Internet : www.lefoiegras.fr
www.elevage-gavage.fr

Contact : Marie-Pierre Pé cifog@wanadoo.fr

Présentation : Le CIFOG (Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras), réunit l'ensemble des acteurs professionnels de la filière des palmipèdes gras.

Il assure la défense des produits proposés à la consommation et met en œuvre des actions dans l'intérêt général de la profession. Il établit des accords interprofessionnels afin de préserver la qualité des produits et travaille à une meilleure connaissance du marché et des souhaits des consommateurs. Le CIFOG a également pour ambition la promotion du foie gras et des autres produits issus des palmipèdes gras, les magrets et confits. Le CIFOG participe aux financements de programmes collectifs de recherche prioritaires pour la profession : bien-être et confort des animaux, techniques et méthodes de production, connaissance des matières premières, technologies de transformation... Le CIFOG est à l'origine de la Charte du Foie Gras rappelant l'éthique de la filière, pour l'obtention de foies gras de qualité dans le respect du confort et du bien-être de l'animal d'élevage.

Dans votre filière ou secteur, de quelle façon les professionnels intègrent-ils dans leurs pratiques le bien-être des animaux d'élevage ? Quels sont les engagements dans ce domaine ?

Une question prioritaire

La question du bien-être animal constitue une priorité du CIFOG. Aujourd'hui, la production de foie gras est attaquée par des opposants au gavage. C'est sur cette dernière phase de l'élevage que se concentrent à la fois les efforts de la filière et les attaques des détracteurs du foie gras. Une recommandation du Conseil de l'Europe adoptée en 1999 précise un cadre pour l'élevage des oies et des canards et prévoit une mise aux normes des logements pendant la période de gavage (passage d'un logement individuel à un logement collectif)

Une filière proactive

La filière a mis en place **en 1996** une charte relative à la production de foie gras qui se rapporte aux conditions d'élevage pour le respect du bien-être des animaux et d'une production de foie gras de qualité. **En 2009, une Charte Européenne a été signée** par les cinq pays producteurs de foie gras dont la France.

Lancement du programme PALMI G CONFIANCE en juin 2014

LE CIFOG a décidé de s'engager dans une démarche volontariste pour aller encore plus loin avec pour objectifs de :

- répondre aux attentes légitimes, nombreuses et précises de la société civile,
- apporter une information précise et fiable,
- valoriser la technicité et les compétences du métier de gaveur.

Réunis le 27 juin 2014, les professionnels ont lancé une démarche visant à garantir les bonnes pratiques des éleveurs en matière de bien-être animal : « PalmiG confiance ».



Il s'agit d'un engagement volontaire au travers duquel les éleveurs affirment leur volonté de transparence et d'amélioration continue. Ils **s'engagent à faire contrôler, par un organisme indépendant, la bonne application de la Charte Européenne** pour la production de palmipèdes gras. La démarche s'appuie notamment sur un **cahier des charges précis et détaillé** des conduites concrètes à tenir pour respecter les engagements et continuer à progresser.



CIFOG

Le producteur s'engage dans une démarche commune à toute la filière, signe cet acte d'engagement et est accompagné par le technicien de son groupement. La grille d'appréciation de son atelier est basée sur les mêmes critères pour tous les candidats, ces critères assurant le bon respect de la charte européenne.

Cette démarche est innovante, volontariste et engageante. 15 organisations de production **représentant près de 90 % de la filière** de production spécialisée ont signé le manifeste d'engagement dans la démarche Palmi G Confiance.

Quels sont les progrès les plus notables réalisés au cours des 15 dernières années concernant le respect du bien-être des animaux d'élevage ?

Les exploitations de palmipèdes gras ont connu des progrès notables dans les conditions d'élevage, notamment par :

- la limitation de la taille des bandes d'élevage et du nombre de canards mis en gavage.
- la fixation de l'âge minimal de 11 semaines à la mise en gavage,
- l'accès à un **parcours extérieur** durant la période d'élevage,
- la préparation des animaux au cours des 2 ou 3 dernières semaines d'élevage en adaptant la distribution de l'aliment et favorisant ainsi le stockage de l'aliment dans le jabot (jabottage).

La préparation des animaux, conjuguée au travail de **sélection génétique** en continu, ont permis une réduction de la durée du gavage de 15,5 à 12 jours en 30 ans selon les références de l'institut technique.

Conformément à ses engagements européens, la France doit mettre aux normes le parc de logements des canards gras pendant la période de gavage avant le 1^{er} janvier 2016. Logés individuellement dans une « épinette », **les canards sont désormais logés « collectivement » pendant la durée du gavage**. Ces nouveaux logements permettent de répondre aux besoins physiologiques du canard, notamment la possibilité de battre des ailes.

Dans votre filière ou votre secteur, existe-t-il des actions contribuant à la formation, l'information des éleveurs et la diffusion de conseils et résultats techniques pouvant contribuer à l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage ?

Le CIFOG est un émetteur permanent d'information et de formation de l'ensemble des adhérents pour les aider à améliorer leurs pratiques. De plus, les producteurs sont pour la plupart organisés en groupements de producteur qui assurent **un suivi technique personnalisé**.

Dans la démarche Palmi G Confiance, une **formation** doit être effectuée, même pour les producteurs déjà installés. Lors de l'installation d'un jeune producteur, ce dernier est **parrainé** par un autre producteur pour apprendre le métier.

Quels sont selon vous les programmes de recherche et expérimentations les plus prometteurs sur le bien-être des animaux d'élevage et que pourraient-ils apporter à l'avenir ?

De très nombreux programmes de recherches ont été entrepris ces dernières années sur différents sujets par l'ITAVI et par l'INRA. Le bien-être animal est une des trois priorités des travaux de recherche.



CIFOG

Pour répondre à un besoin manifeste de la profession, les acteurs de la recherche, du développement et du transfert de la filière « Palmipèdes à foie gras » ont décidé d'unir leurs efforts en proposant la construction d'un pôle de recherche et d'expérimentation innovant : la station expérimentale à Benquet sur le site d'Artiguères dans les Landes et la station d'expérimentation appliquée à Coulaures dans le Périgord. Ce projet a été soutenu par l'Europe, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général des Landes et l'Interprofession (CIFOG).

Inauguré en 2006, la mission de ce **Palmipôle** est de participer au développement de systèmes durables de production. Ses domaines d'application concernent l'évaluation des nouvelles méthodes d'élevage intégrant la protection de l'environnement et le bien-être

animal. Ils répondent également aux exigences en matière de qualité des produits (organoleptiques, sécurité sanitaire) tout en participant au maintien de la compétitivité de la filière des palmipèdes à foie gras.

Ce pôle de recherche et d'expérimentation structuré sous la forme d'un Groupement d'Intérêt scientifique intègre trois entités impliquées dans le continuum recherche-développement-transfert : l'INRA, déjà implanté sur le site avec l'Unité Expérimentale des Palmipèdes à Foie Gras, l'ITAVI et le Centre d'Etudes des Palmipèdes à foie gras du Sud-Ouest (CEPSO) associant les chambres d'agriculture.

CHARTRE EUROPEENNE POUR LA PRODUCTION DE PALMIPÈDES GRAS



Créée en 2008, Euro Foie Gras, qui regroupe la Belgique, la Bulgarie, l'Espagne, la France et la Hongrie, est une fédération ayant pour mission de promouvoir le métier et la production, et de concrétiser des projets communs améliorant et harmonisant les pratiques pour l'ensemble du secteur des palmipèdes gras.

Soucieuse du bien-être des animaux, elle a édité sous forme d'une charte 12 engagements sur le bien-être des animaux issus de l'expérience des éleveurs. Chaque engagement est accompagné de recommandations plus détaillées pour accompagner les éleveurs dans son application concrète dans leurs exploitations.

1. Les animaux ne doivent pas souffrir de faim prolongée, mais doivent recevoir un régime suffisant en quantité et qualité appropriées.
2. Les animaux ne doivent pas souffrir de soif prolongée, mais doivent avoir accès à de l'eau en quantité suffisante.
3. Les animaux doivent bénéficier d'une aire confortable afin de se coucher.
4. Les animaux doivent bénéficier d'un confort thermique, c'est-à-dire ne pas être exposés à une chaleur ou à un froid excessifs.
5. Les animaux doivent disposer de suffisamment d'espace pour pouvoir se déplacer librement.
6. Les animaux doivent être exempts de blessures physiques.
7. Les animaux doivent être exempts de maladies, l'éleveur devant assurer un bon niveau d'hygiène et de soins.
8. Les animaux ne doivent pas souffrir de douleurs provoquées par des soins, des manipulations, un abattage ou des procédures chirurgicales inappropriées.
9. Les animaux doivent avoir la possibilité d'exprimer un comportement social normal et non nuisible.
10. Les animaux doivent avoir la possibilité d'exprimer les comportements caractéristiques de leur espèce.
11. Les animaux doivent être manipulés avec précaution en toute situation, les manipulateurs devant permettre l'établissement d'une bonne relation homme-animal.
12. Les émotions négatives telles la peur, la détresse, la frustration ou l'apathie doivent être évitées et les émotions positives, telle la sécurité ou la satisfaction, doivent être favorisées.

Site internet : http://www.eurofoiegras.com/docs/EUROFOIEGRAS_CHARTRE_FR.pdf

CLIPP



Comité lapin Interprofessionnel pour la Promotion des Produits

Site Internet : www.lapin.fr

Contact : dlecren@clipp.asso.fr

Présentation : Le Comité lapin Interprofessionnel pour la Promotion des Produits est une interprofession reconnue depuis 1999 dont la mission est d'une part de défendre et valoriser la filière cunicole par des actions d'information et de promotion auprès du consommateur et d'autre part de contribuer à l'évolution de la production pour répondre au marché.

Dans votre filière ou secteur, de quelle façon les professionnels intègrent-ils dans leurs pratiques le bien-être des animaux d'élevage ? Quels sont les engagements dans ce domaine ?

Le bien-être animal en élevage cunicole est particulièrement lié **aux conditions d'ambiance dans les bâtiments**, c'est pourquoi les élevages d'aujourd'hui sont équipés en grande majorité de systèmes de chauffage/refroidissement d'air et de ventilation perfectionnés. L'amélioration de la ventilation est le moyen le plus efficace pour préserver les animaux des maladies et ainsi garantir de bonnes conditions d'élevage. Des audits de ventilation sont réalisés par des techniciens de groupement, élevage par élevage, pour former l'éleveur à étalonner la ventilation en fonction de la charge en animaux et de la conception de ses bâtiments. De nouveaux équipements sont régulièrement testés.

Le maintien de bonnes conditions sanitaires est aussi un facteur de bien-être pour les animaux : les éleveurs sont sensibilisés à la mise en œuvre d'une prophylaxie adéquate par l'administration de vaccins, par la pratique de méthode de nettoyage et désinfection des bâtiments et matériels, par l'installation d'un sas sanitaire, et la mise en place de mesures de biosécurité. Le respect de la **Charte Sanitaire de la FENALAP** (Fédération nationale des Groupements de Producteurs de lapins) est exigé dans les cahiers des charges de certification et d'AgriConfiance (soit 75% de la production).



Harault

La qualité de l'alimentation et de l'eau de boisson participent aussi au bien-être des animaux. Les programmes alimentaires sont établis en fonction du stade physiologique des animaux. Une alimentation adaptée aux besoins nutritionnels des animaux les rend ainsi moins sensibles aux pathologies et améliore leur état corporel. Les fabricants d'aliments engagent beaucoup de travaux de recherche pour améliorer en permanence la qualité des aliments en sélectionnant par exemple des matières premières plus fibreuses, plus digestibles, en relation avec une meilleure santé intestinale des animaux. Leurs investigations portent également sur la connaissance des besoins des lapines et des lapereaux, afin de mieux les prendre en compte.

De gros efforts ont aussi été développés auprès des éleveurs sur la qualité de l'eau de boisson (formation spécifique et plaquette technique) en les incitant notamment à réaliser des analyses bactério-chimiques au minimum une fois par an et à nettoyer régulièrement les rampes de distribution d'eau.

En abattoir, toutes les étapes qui vont de la réception jusqu'à la saignée sont organisées de manière à limiter au maximum un stress des animaux. La qualité sanitaire et organoleptique de la viande est très liée à la protection exercée sur des animaux de l'enlèvement à l'élevage jusqu'à la phase d'abattage. Les entreprises veillent tout particulièrement à limiter la durée d'attente sur le quai de déchargement, à pratiquer l'étourdissement de l'animal avec un matériel aux normes et dûment contrôlé. Les abattoirs ont des procédures internes qui permettent de s'assurer du bon respect de ces règles : vérification de l'état du matériel à chaque démarrage de la chaîne, contrôle visuel du réglage, opérations d'entretien.

Quels sont les progrès les plus notables réalisés au cours des 15 dernières années concernant le respect du bien-être des animaux d'élevage ?



Harault

Un élevage de lapins fonctionne en 2 bâtiments ou salles, l'une réservée à la maternité, et l'autre aux animaux après sevrage. Les élevages français ont évolué depuis les années 2000 vers un modèle dit « tout plein/tout vide » qui permet d'alterner les salles et d'en vider une à la fin d'un cycle pour nettoyer et désinfecter avant de remettre des animaux. Cette évolution a constitué un grand progrès pour le bien-être des animaux. Dans cette conduite d'élevage, ce sont les lapines qui sont transférées d'un bâtiment à l'autre, ce qui permet de réduire le stress sur les jeunes animaux dans la période délicate

de l'après-sevrage.

En ce qui concerne le matériel d'élevage, la filière s'est montrée soucieuse d'assurer le meilleur confort des animaux. Depuis toujours les lapins ont été élevés en cages (autrefois appelées clapiers). Les élevages se sont considérablement modernisés ces 20 dernières années : l'adoption de la cage grillagée est un choix raisonné, conforté par des études scientifiques qui ont montré que les solutions sur litière étaient moins satisfaisantes pour le bien-être de l'animal. La filière a aussi amélioré le confort en travaillant sur la taille de la maille du grillage et sur l'introduction de repose pattes.

En France, dans nos élevages, en maternité, on travaille avec des cages individuelles ; c'est un choix fait pour respecter le comportement maternel des lapines qui ont besoin de s'isoler au moment de la mise-bas et pour éviter l'agressivité entre les femelles et de femelles à l'égard des lapereaux des autres portées. Les cages sont équipées avec une zone de nidification. Jusqu'au sevrage, la portée reste avec la mère. De la même façon, le choix a été fait par la filière française d'élever les animaux après le sevrage en groupe de 7 à 8 lapins, en préservant la fratrie pour favoriser les contacts entre les animaux. Il n'existe pas de directive européenne spécifique au bien-être des lapins en élevage parce que la priorité des textes réglementaires a été donnée par l'UE aux filières de 1^{er} rang sur le plan économique. La profession cunicole française, par la voix du CLIPP, a toujours été favorable à l'adoption de règles de bien-être au niveau européen fondées sur des critères objectifs et scientifiques.



A l'abattoir, le règlement (CE) N° 1099/2009, applicable depuis le 1^{er} janvier 2013, a renforcé la protection des animaux au moment de leur mise à mort en introduisant de nouvelles dispositions sur la qualification du personnel et les procédés. Les prescriptions d'étourdissement spécifiques à l'espèce lapin n'étant pas fixées par le texte à la différence des autres catégories d'animaux, la profession a engagé des travaux avec son institut technique l'ITAVI pour se doter de paramètres optimaux pour garantir l'état d'inconscience des lapins à l'abattage. De plus, la profession s'est engagée dans la rédaction d'un **guide des bonnes pratiques « protection animale en abattoir »** en cours de validation par les autorités compétentes. Ce guide recense toutes les bonnes pratiques à mettre en œuvre par les abattoirs pour respecter le bien-être des lapins.

Dans votre filière ou votre secteur, existe-t-il des actions contribuant à la formation, l'information des éleveurs et la diffusion de conseils et résultats techniques pouvant contribuer à l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage ?



Harault

La production cunicole est une filière très organisée : **plus de 80% des élevages sont adhérents d'une organisation de production**. Les groupements ont des techniciens dont le rôle est de conseiller et de former techniquement les éleveurs. En pratique, il y a **au moins une session de formation par an proposée** ; c'est un moment d'échange et de perfectionnement de connaissances.

En ce qui concerne l'enlèvement et le transport des animaux, **les chauffeurs sont formés et sensibilisés** au bien-être animal. Les tournées sont organisées de manière à respecter les conditions de transport fixées par réglementation et de limiter le temps d'attente des animaux à réception.

A l'abattoir, tous les opérateurs manipulant des animaux vivants doivent être formés à la protection animale (manipulation des animaux, ...). Cette formation est **validée par un examen officiel et conditionne la délivrance d'un certificat de compétence qui autorise à manipuler les lapins vivants**.

Quels sont selon vous les programmes de recherche et expérimentations les plus prometteurs sur le bien-être des animaux d'élevage et que pourraient-ils apporter à l'avenir ?

La profession réalise en continu **des études nécessaires à la définition d'améliorations supplémentaires pour le bien-être animal**. Ces 15 dernières années, des travaux ont été menés par l'Interprofession avec l'ITAVI pour renforcer le confort de l'animal et favoriser ses comportements naturels, comme l'aménagement des cages avec une plateforme en maternité et après sevrage. L'utilisation de parcs collectifs pour la période après sevrage est aussi une solution déjà mise en place par certains éleveurs dans le cadre de cahiers des charges spécifiques développés par des organisations de production et des abattoirs. Ces nouveaux modes de logement correspondent à ce jour à des marchés de niche car le consommateur doit accepter le surcoût de prix sur la viande.

La profession travaille aussi sur un futur modèle de cage avec des parois amovibles permettant de faire varier la taille de la cage selon le stade de production : une femelle et sa portée jusqu'au sevrage puis 2 ou 4 portées de lapereaux en collectif. Ce système permettrait en effet d'agrandir l'espace pour les animaux tout en maintenant le mode d'élevage actuel en tout plein/tout vide, favorable sur le plan sanitaire à la prévention des maladies.



Concevoir un mode de logement différent du modèle en cage est très difficile en élevage de lapins. Les problèmes rencontrés par le label rouge et le bio en témoignent. **L'élevage de lapins sous Label Rouge** consiste à élever les lapins après le sevrage dans un bâtiment spécifique, dans des enclos sur grillage par groupe de 25 avec une litière de paille dans les 15 derniers jours. La durée d'élevage est de 90 jours (contre 72 jours habituels). Ce mode d'élevage entraîne un surcoût d'environ 30%. Malgré plusieurs tentatives, cette production n'a toujours pas réellement trouvé sa place sur le marché de la viande de lapin et reste limitée à quelques éleveurs. **L'élevage de lapins en Agriculture Biologique** est également très peu développé. Le cahier des charges prévoit l'élevage des animaux en parcs mobiles sur un parcours herbeux. Ce mode d'élevage a du mal à se développer compte tenu des difficultés sanitaires rencontrées (fort parasitisme et aléas climatiques). **Des travaux de recherche se poursuivent à l'INRA** pour trouver des solutions techniques.

L'objectif de la filière est **de faire évoluer les conditions d'élevage vers des dispositions favorisant le bien-être de l'animal tout en veillant à sa santé, à la qualité du contact de l'éleveur avec l'animal et à la viabilité sanitaire et économique de l'élevage.**

Actuellement, le CLIPP participe au projet de recherche EBENE, mené par l'ITAVI avec les filières avicoles et cunicole dont l'objectif est de développer un outil pratique d'évaluation du bien-être animal dans les élevages. **La mise en œuvre d'indicateurs de bien-être animal sera un moteur pour l'évolution des pratiques d'élevage.**





Filières animaux de compagnie



LOOF

Livre Officiel des Origines Félines

Site Internet : www.loof.asso.fr

Contact : bastide.cat@gmail.com

Présentation : Le LOOF est une association de loi 1901, agréée par le Ministère de l'agriculture pour la gestion de l'espèce féline, en réponse à la directive européenne 91/174/CEE 03/25/1991, en application et sur le fondement de l'article D.214-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Les missions du LOOF sont notamment :

- La tenue du Livre Généalogique (pedigrees) et le contrôle de filiation,
- La définition des standards de race (environ 60 races et variétés) en collaboration avec les clubs de races affiliés,
- La gestion et la valorisation des ressources génétiques (gestion des affections héréditaires et qualification des reproducteurs),
- La formation des éleveurs (législation, santé, comportement, nutrition, reproduction, génétique, transport),
- La promotion des races félines et l'information du grand public et de l'acheteur.

Dans votre filière ou secteur, de quelle façon les professionnels intègrent-ils dans leurs pratiques le bien-être des animaux d'élevage ? Quels sont les engagements dans ce domaine ?



LOOF

En préambule, il faut noter que la législation française définit comme « **élevage de chiens ou de chats l'activité consistant à détenir des femelles reproductrices et donnant lieu à la vente d'au moins deux portées par an** » (Article L214-6 du Code Rural).

Ce qui signifie que la plupart des éleveurs de chats de race sur lesquels repose la sélection sont des **professionnels de seconde activité**, voire des particuliers qui ne font qu'une seule portée par an mais dont la contribution à la diversité

génétique est **indispensable** vu les effectifs de la majorité des races félines.

Quel que soit son statut, l'éleveur de chat est avant tout **un passionné** qui a à cœur d'élever, dans les meilleures conditions possibles, un beau et bon chat sur la base d'un triptyque incontournable : morphologie, comportement et santé.

1. **Morphologie**, car si un chat doit, bien sûr, présenter les caractéristiques de sa race (type), **l'hypertype**, qui désigne l'exagération morphologique d'ensemble ou d'une particularité, doit être combattu.

2. **Comportement**, car les chats de race sont élevés pour vivre dans des familles en tant qu'animal de compagnie. La **socialisation** est donc un élément primordial auquel les éleveurs sont particulièrement attachés.
3. **Santé**, car rien ne sert d'élever un chat beau et gentil si une sélection mal conduite aboutit à des animaux fragiles et sujets, notamment, à des **maladies héréditaires invalidantes** qui auraient pu être évitées.

Afin de répondre aux besoins des éleveurs et favoriser les pratiques vertueuses, le LOOF développe des outils et prodigue des conseils.

On notera ainsi :

- la formation initiale à l'élevage félin permettant l'obtention du **Certificat de Capacité pour les Animaux Domestiques (CETAC Chat)** ;
- les **pedigrees renseignés** qui indiquent le statut des reproducteurs vis-à-vis des maladies héréditaires pour lesquelles il existe un test génétique validé et commercialisé pour la race
- la mise en place (en janvier 2015) d'un **système de qualification des reproducteurs** qui comporte un examen morphologique et comportemental ainsi que la prise en compte d'éléments de santé ;
- l'intégration de la référence à l'article 5 de la **Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie** dans le **Cahier des Clubs de Race** : « *Les standards de race sont formulés de manière à éviter d'induire la sélection des caractéristiques anatomiques, physiologiques et comportementales de nature à compromettre la santé et le bien-être de la progéniture et des reproducteurs, en conformité avec l'article 5 de la Convention Européenne pour les animaux de compagnie* » ;
- la fourniture à l'éleveur, pour chacun des chatons qu'il inscrit au LOOF, du « **Livret d'accueil du chaton** » (voir focus) à destination de l'acquéreur.



LOOF

Quels sont les progrès les plus notables réalisés au cours des 15 dernières années concernant le respect du bien-être des animaux d'élevage ?



LOOF

La réglementation française en matière d'activités liées aux animaux de compagnie, et particulièrement d'élevage félin et canin **est sans doute l'une des plus complètes du monde.**

La loi du 6 janvier 1999 **relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux** a été un texte fondamental pour la protection des animaux de compagnie et l'organisation des activités liées à ces derniers.

Un décret et quatre arrêtés découlent de la loi du 6 janvier 1999 qui ont complètement modifié et largement réglementé les **conditions d'exercice des activités liées aux animaux de compagnie**, et notamment l'élevage des chiens et des chats. Parmi tous ces textes, l'annexe de l'arrêté du 3 avril 2014 vise plus particulièrement à un élevage respectueux du bien-être animal puisqu'elle prévoit que :

- les femelles ne peuvent se reproduire qu'à partir de leur 2ème cycle sexuel ;
- les méthodes de reproduction employées ne doivent pas être source de souffrance pour les animaux ;
- les femelles reproductrices ne doivent pas mettre bas plus de trois fois par période de deux ans ;
- le devenir et l'entretien des reproducteurs et reproductrices réformés doivent être assurés.

Dans votre filière ou votre secteur, existe-t-il des actions contribuant à la formation, l'information des éleveurs et la diffusion de conseils et résultats techniques pouvant contribuer à l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage ?

Le LOOF, en collaboration avec la Société Française de Félinotechnie et l'Unité de Médecine de l'Élevage et du Sport de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort, dispense une formation (**Certificat Technique Animal de Compagnie option chat - CETAC**) qui permet la demande du Certificat de Capacité.

Plus d'informations sont disponibles sur le site : <http://www.loof.asso.fr/CETAC/CETAC.php>.

Cette formation, dispensée majoritairement par des vétérinaires spécialisés dans chacun des domaines concernés, se déroule sur six demi-journées (soit 23 heures de formation) avec un test final. Les aspects concernant le bien-être animal sont largement abordés dans chacun des modules :

- Droit et réglementation (4h)
- Sélection et génétique (4h)
- Reproduction (4h)
- Logement, transport et santé animale (4h)
- Comportement (3h)
- Nutrition (4h)



Darje Lidy

Une **formation continue** dispensée par le LOOF est en cours de mise en place.

Vous pouvez si vous le souhaitez faire un ou plusieurs focus sur des programmes ou actions en faveur du bien-être animal

Livret d'accueil du chaton

Contexte et objectifs : la vente d'un animal de compagnie est un acte important qui doit **engager le vendeur et responsabiliser l'acquéreur**. Les obligations réglementaires lors de la vente sont nombreuses et, parmi celles liées au bien-être animal, il y a la remise à l'acheteur d'un document d'information reprenant les données sur la longévité, la taille, et l'estimation du coût d'entretien moyen annuel de l'animal, mais l'informant également sur les caractéristiques et les besoins biologiques et comportementaux, l'hébergement, l'entretien, les soins et l'alimentation de l'animal etc. Il est aussi prodigué des conseils pour l'encouragement à la stérilisation des chats **non destinés à la reproduction**.

Pour aider les éleveurs à guider au mieux les nouveaux acquéreurs de chats de race, le LOOF fournit gratuitement aux éleveurs, et pour chacun des sujets qu'ils inscrivent, un « **Livret d'accueil du chaton** », susceptible de servir de document d'accompagnement réglementaire.

Actions et moyens : en 2013, plus de **30 000 livrets** ont été édités et envoyés aux éleveurs pour être remis aux acquéreurs de leurs chatons.

Résultats obtenus : tous les acquéreurs de chats de race nés en France bénéficient des conseils de base pour bien accueillir leur chaton dans sa nouvelle maison et sa nouvelle vie.

Financement : entièrement financé par le LOOF

Site internet : http://www.loof.asso.fr/download/livret_accueil_chaton.pdf

Société Centrale Canine

Site : www.scc.asso.fr

Contact : contact@scc.asso.fr

Présentation : La Société Centrale Canine créée en 1881 assure la gestion du Livre des Origines Français depuis sa création. Elle organise les épreuves de sélection morphologique et comportementale (chasse, utilité...) qui participent à l'amélioration de la race canine.

Dans votre filière ou secteur, de quelle façon les professionnels intègrent-ils dans leurs pratiques le bien-être des animaux d'élevage ? Quels sont les engagements dans ce domaine ?

Il y a en France près de **20 000** producteurs, éleveurs professionnels et particuliers sélectionneurs, investis dans la génétique raciale.

Les éleveurs sélectionneurs sont particulièrement actifs dans différents domaines qui relèvent de l'amélioration du bien-être animal :

- La lutte contre **les hyper types**, c'est-à-dire l'exagération morphologique d'ensemble ou d'une particularité, en évitant de produire des animaux handicapés par des exagérations morphologiques nuisibles à leur santé ;
- La lutte contre les **pratiques excessives liées à la consanguinité et à l'appauvrissement de la génétique** qui peut en résulter ;
- La recherche et l'éradication **des maladies héréditaires invalidantes** (dysplasie osseuse, atteinte oculaire, cardiaque...);
- La recherche de la **stabilité comportementale**, nécessaire pour la production d'animaux de compagnie adaptés à la vie en société ;
- La garantie de la **traçabilité des reproducteurs**, par l'identification par tatouage, insert électronique et profil ADN.



Magali Belin

Quels sont les progrès les plus notables réalisés au cours des 15 dernières années concernant le respect du bien-être des animaux d'élevage ?

Parmi les progrès les plus notables qui ont permis d'améliorer le bien-être des chiens, nous pouvons citer :

- **L'amélioration des connaissances de la science vétérinaire** qui a considérablement amélioré la prolificité et la longévité de l'espèce canine ;
- **L'optimisation de l'alimentation** favorisée par la présence historique de grands groupes français de Petfood qui disposent de puissants leviers dans la recherche et le développement ;

- Le formidable **développement des connaissances sur la génomique** avec la découverte du génotype canin par l'équipe génétique du CNRS Rennes et les américains ;
- L'avancée de la recherche dans le **repérage des gènes incriminés dans les maladies héréditaires** et l'élaboration des tests prédictifs.

Dans votre filière ou votre secteur, existe-t-il des actions contribuant à la formation, l'information des éleveurs et la diffusion de conseils et résultats techniques pouvant contribuer à l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage ?



Trévinrière

Le **développement de la formation initiale et continue à l'attention des éleveurs** a considérablement amélioré les connaissances dans le domaine de la reproduction de l'élevage et de l'utilisation du chien.

La mise en place des **certificats de capacité** a beaucoup participé à cet effort. Plus de **12 000 éleveurs** ont été formés et suivent régulièrement des modules de formation continue.

Quels sont selon vous les programmes de recherche et expérimentations les plus prometteurs sur le bien-être des animaux d'élevage et que pourraient-ils apporter à l'avenir ?

Parmi les programmes de recherche et expérimentations les plus prometteurs pour le bien-être des animaux, nous retenons le développement de **la recherche sur les gènes d'intérêt** et **l'utilisation de la génomique** dans l'espèce canine.

Vous pouvez si vous le souhaitez faire un ou plusieurs focus sur des programmes ou actions en faveur du bien-être animal :

- Plateforme d'information partagée avec les principaux Kennels clubs européens (Angleterre, Suède, Finlande, Allemagne, France).
- Programme de recherche international sur l'indexation d'affections héréditaires invalidantes polygéniques (dysplasie osseuse), piloté par l'équipe d'Agroparistech en collaboration avec divers Kennels clubs européens



Haras de la Vergne

Actions des réseaux nationaux



APCA

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

Site Internet : www.chambres-agriculture.fr **Contact :** christine.marlin@apca.chambagri.fr
aurore.saison@apca.chambagri.fr,
yannick.ramonet@bretagne.chambagri.fr

Présentation : L'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture intervient en support des Chambres d'agriculture : son action d'information, de formation, d'animation et de communication permet donc d'accompagner et de renforcer les actions variées des Chambres d'agriculture départementales et régionales sur le bien-être animal (projets de recherche, de communication, de sensibilisation et d'information des agriculteurs et du grand public, d'accompagnement individuel et collectif des agriculteurs, etc.).

Dans votre filière ou secteur, de quelle façon les professionnels intègrent-ils dans leurs pratiques le bien-être des animaux d'élevage ? Quels sont les engagements dans ce domaine ?

Une enquête réalisée en 2009 auprès des Chambres d'agriculture a montré que le bien-être animal était considéré comme un enjeu important, avec **des actions ou des services spécifiques dans 88% des régions et 60% des départements**. Ces actions concernent le conseil en bâtiments d'élevage, la formation, la veille réglementaire, l'acquisition de références au travers de programmes de recherche appliquée (porcs, poules pondeuses, palmipèdes gras, bovins...). Les Chambres d'agriculture s'impliquent dans plusieurs missions : **recherche appliquée** au travers d'études dans les fermes expérimentales et enquêtes en élevage, **formation, conseil en élevage, appui professionnel**. Elles participent à l'élaboration de recommandations en termes de logement des animaux au travers de leurs publications propres ou en concertation avec d'autres organismes techniques ou professionnels.



APCA

Selon les filières concernées, le bien-être est plus ou moins directement affiché comme thématique et préoccupation en tant que telle. Pour les filières avec une réglementation spécifique (aviculture, porc, veau) la sensibilisation des éleveurs est forte, les préconisations en termes de bien-être animal sont prises en compte. Certains éleveurs, parfois réticents à changer leurs pratiques, parlent ensuite positivement de ces changements par rapport aux conditions de vie de leurs animaux. C'est par exemple le cas en production porcine où le logement des truies en groupes a pu redonner un sens nouveau au métier d'éleveur. Dans les filières n'ayant pas de réglementation spécifique, la prise en compte du bien-être s'aborde préférentiellement par une approche sur la contention des animaux, la santé ou les conditions d'ambiance et de logement.

Quels sont les progrès les plus notables réalisés au cours des 15 dernières années concernant le respect du bien-être des animaux d'élevage ?

Les quinze dernières années se sont caractérisées par la mise en œuvre en élevage de nombreuses réglementations sur le bien-être pour le veau, le porc, les poules pondeuses, la volaille de chair, les palmipèdes gras.... Mais plus généralement, le respect du bien-être animal est davantage pris en compte dans l'ensemble des filières, même celles qui n'ont pas d'obligations réglementaires spécifiques. **Le bien-être est un sujet d'étude à part entière mais est également abordé via les questions de santé, de travail et de contention, de conséquences en termes de performances techniques et économiques.** Une grande partie de ces règles étaient déjà suivies par les éleveurs (surveillance et interventions sur les animaux, conditions de logement) et le sont plus largement aujourd'hui, ces textes servant de socle pour l'attribution des aides PAC (conditionnalité). Au niveau de la recherche, du développement, du conseil en élevage et de la formation, la thématique bien-être s'est également développée.

De nombreuses filières ont fait **évoluer leurs bâtiments** pour loger les animaux selon des normes spécifiques : logement des veaux en groupes, conduite des truies en groupes, changement des cages pour les poules pondeuses... Ces changements se sont accompagnés **d'une évolution du matériel** au fur et à mesure du développement dans les élevages pour la construction de nouveaux bâtiments ou la rénovation du parc existant. De nombreux équipements ont été développés par les équipementiers : logements de veaux en groupes, cages aménagées pour les poules pondeuses, distributeur automatique de concentré pour les truies... **Ce développement est généralement précédé d'un travail de recherche associant scientifiques, ingénieurs, professionnels.** Les Chambres d'agriculture ont largement contribué à ces travaux de mise au point et de diffusion auprès des éleveurs au travers de projets en collaboration notamment avec les Instituts techniques et l'Inra. Plus largement, la construction de ces bâtiments a été l'occasion de revoir l'organisation des élevages.



APCA

Dans les premières années d'application des directives, les équipements disponibles et la manière de les utiliser ne sont pas toujours au point et quelques éleveurs ont subi des désagréments. Une



APCA

difficulté rencontrée sur le plan réglementaire concerne **l'interprétation technique des directives**, qui pouvait être divergente entre les producteurs, les équipementiers, ou les administrations. Des **vade-mecum** ont été publiés par le ministère de l'agriculture pour l'inspection « bien-être » en production porcine, pour les poules pondeuses et le poulet de chair. Des discussions entre les administrations et les professionnels, auxquelles ont participé les Chambres d'agriculture, ont permis de clarifier certains points sujets à débats.

Dans votre filière ou votre secteur, existe-t-il des actions contribuant à la formation, l'information des éleveurs et la diffusion de conseils et résultats techniques pouvant contribuer à l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage ?

Les Chambres d'agriculture (CA) se sont engagées dans chacune des filières pour **accompagner les éleveurs** dans la prise en compte du bien-être dans les élevages. Des **formations** intègrent la question du bien-être en production porcine ou avicole. Par exemple : « bien-être des volailles à l'abattoir » (CA de la Vienne), « formation pour l'élevage de poulet de chair » (CA des Pays de la Loire, CA de Bretagne). Pour les productions sans réglementation spécifique, le bien-être est souvent approché via d'autres thématiques comme la **manipulation**, la **contention des animaux**, les **conditions de logement** ou le **sanitaire**. Par exemple en production bovine en Bretagne, les conseillers bâtiments délivrent un message concerté sur le logement des bovins entre les Chambres d'agricultures, l'Institut de l'élevage et les principaux concepteurs de bâtiments de la région.

Les agents des Chambres d'agriculture interviennent aussi au sein des **structures économiques** (réunion d'information pour des techniciens ou des éleveurs par exemple). Le message passe également par des **journées portes ouvertes** dans les élevages. C'est le cas des **journées Innov'action** organisées par les Chambres d'agriculture. Cette action présente sur l'ensemble du territoire national, vise à montrer des innovations en agriculture. Certaines de ces portes ouvertes permettent aux éleveurs en phase de réflexion de découvrir les réalisations d'autres agriculteurs.

La diffusion est également réalisée par **des articles dans la presse professionnelle**, notamment dans celle des Chambres d'agriculture. En production porcine, l'Ifip et la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne éditent "**TechPorc**", une revue technique qui permet de diffuser aux techniciens et éleveurs le résultat de leurs travaux de recherche ainsi que ceux de leurs partenaires (CA Pays de la Loire, Inra) sur le thème du bien-être. En production de palmipède gras, le **Palmipôle** auquel contribuent les Chambres d'Agriculture du Sud-Ouest,



publie "**La Plume du Palmipôle**" où les résultats des travaux sur le bien-être sont présentés. Les travaux de recherche appliquée réalisés par les Chambres d'agriculture font l'objet de publications à l'occasion des **colloques nationaux** (Journées de la Recherche Porcine, Journées de la Recherche Avicole, Journées Rencontres Recherches Ruminants). Les Chambres d'agriculture participent également au Réseau Mixte Technologique « bien-être animal » qui permet le rapprochement entre les acteurs de la recherche, de la formation et du développement.

Quels sont selon vous les programmes de recherche et expérimentations les plus prometteurs sur le bien-être des animaux d'élevage et que pourraient-ils apporter à l'avenir ?

Les futurs programmes de recherche intégreront davantage **les obligations de résultats en termes de bien-être**. Jusqu'à présent, l'essentiel des travaux ont concerné les obligations de moyens (dimensions des cases, interventions interdites...). Mais la voie actuelle pour améliorer le bien-être des animaux, démarche portée par la commission européenne, vise à considérer davantage **la manière dont l'animal perçoit et s'exprime dans son environnement à partir de mesures et observations réalisées sur l'animal**.

Cette approche est déjà engagée en poulets de chair où la densité d'élevage permise par la réglementation repose sur des **indicateurs de bien-être**. Pour les autres filières, cette approche nouvelle est **source de nombreux enjeux** car il s'agira de produire des **indicateurs fiables, reconnus** tant par les éleveurs, les administrations que par les consommateurs. Des observations seront à réaliser, en s'appuyant sur des projets de recherche déjà existants tel que Welfare Quality, sur le comportement des animaux dans la plupart des productions. Des initiatives sont déjà engagées sur ce thème, en intégrant à la fois une démarche scientifique et une approche filière.

L'autre paramètre qui risque d'évoluer à court terme est l'utilisation du bien-être comme un **moyen de différenciation** de certaines filières ou certains opérateurs commerciaux, sans obligation réglementaire stricte. En production porcine, la production de porcs mâles non castrés est déjà une initiative de cet ordre. Ces approches pourront modifier la manière dont le bien-être sera valorisé sur le plan économique. Elles changeront également la position des professionnels (depuis les éleveurs jusqu'à la distribution) ainsi que leurs relations mutuelles.

L'agrandissement de certains ateliers et l'évolution des modes d'élevage amènent à repenser les conditions de logement des animaux. **Le développement de l'élevage de précision** repose sur de nombreux capteurs internes ou externes à l'animal. Ces équipements apporteront de nombreuses données pour détecter des problèmes comportementaux ou de santé. Ils modifieront également la relation entre l'éleveur et ses animaux. Les modifications de la taille des élevages et des pratiques devront être analysées de près car elles changent également le regard que la société peut avoir de l'élevage.



Vous pouvez si vous le souhaitez faire un ou plusieurs focus sur des programmes ou actions en faveur du bien-être animal

[Projet SOLVL : Evaluation sanitaire, environnementale et économique des sols des aires de circulation dans les bâtiments pour les vaches laitières](#)

Contexte et objectifs : La nature des sols des aires de circulation dans les bâtiments destinés aux vaches laitières est une forte préoccupation des éleveurs en termes de santé et de bien-être animal alors que des solutions peu développées ou innovantes leurs sont proposées et n'ont pas été étudiées en France.

Pour ces raisons, le projet SOLVL a été défini avec l'appui de l'Unité Mixte Technologique "maîtrise de la santé des troupeaux bovins" et du Réseau Mixte Technologique "bâtiments d'élevage du futur"

Ce travail financé par le CASDAR 2013 se déroulera de 2014 à 2016. Le projet SOLVL a deux objectifs principaux :

- Comparer différents types de sols présents sur le terrain
- Evaluer des nouvelles solutions innovantes plus respectueuses de l'environnement

Les observations porteront sur des aspects constructifs et économiques, sur la santé et le bien-être des bovins et sur les émissions gazeuses (gaz à effet de serre, ammoniac).

Actions et moyens :



Action 1 : Evaluation par enquête des différents types de sols en développement en France

Sous action 1.1 : Recensement et état des lieux des élevages équipés de type de sol en développement sur la zone d'étude

Sous action 1.2 : Enquête épidémiologique dans 100 élevages sur les facteurs de santé et comportement des animaux ainsi que sur les caractéristiques des 6 types de sols.

Action 2 : Evaluation approfondie de types de sols en développement ou innovants par des suivis longitudinaux sur la santé, le bien-être animal et les émissions gazeuses.

Action 3 : Création et diffusion de synthèses opérationnelles sur les différents types de sols.

Résultats obtenus : Projet en cours.

Partenariats : Institut de l'élevage, UMR BioEPAR, Groupe ISA de Lille, Institut polytechnique Lasalle Beauvais, GDS Bretagne, GDS PL, INRA Rennes UMR SAS, CRA Bretagne Pôle Herbivores, Chambre d'Agriculture Sarthe, Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais, Chambre d'Agriculture Manche, Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire, BTPL, Legta Radinghem, Lycée Agricole de Genech, CIMBéton/SNBPE, Société SMAC (groupe COLAS), Société CRD.



Financement : Cas DAR

Site internet : <http://idele.fr/recherche/publication/idelesolr/recommends/batiments-delevage.html>

Formation « Bien-être des poulets de chair en vue de l'obtention du certificat professionnel individuel d'éleveur de poulets de chair », organisée par les Chambres d'agriculture des Pays de la Loire

Contexte et objectifs : La réglementation « bien-être » pour le poulet de chair prévoit l'organisation de formations à destination des futurs producteurs dans le but d'obtenir un **certificat professionnel individuel d'éleveur de poulets de chair**. Le cadre de la formation est imposé par le Ministère. Les Chambres d'agriculture des Pays de la Loire organisent cette formation sur une durée de 2 jours, en allant **au-delà des exigences réglementaires**. Le programme vise à présenter le bien-être sous un **angle pratique** pour l'éleveur, en abordant les aspects liés à la conduite de l'élevage, les besoins des animaux, la gestion du bâtiment et du sanitaire.

Actions et moyens : 3 modules de 2 jours / an. Pour les Chambres d'agriculture des Pays de la Loire, 6 intervenants, dont un intervenant de l'ITAVI, un vétérinaire, et des techniciens d'élevage.

Résultats obtenus : 50 à 60 personnes formées chaque année.

Livrables : Attestation de formation permettant l'obtention du Certificat professionnel individuel d'éleveurs de poulets de chair.

Partenariats : CA des Pays de la Loire, interventions de l'ITAVI, de vétérinaires et techniciens en élevages.

Financement : Vivéa

Site internet : www.paysdelaloire.chambagri.fr/



APCA

Journées de diffusion sur le logement des truies en groupes, organisées en 2010 par les Chambres d'agriculture de Bretagne

Contexte et objectifs : Dans le cadre de la mise aux normes « bien-être », les éleveurs de porcs doivent choisir un mode de logement particulier pour loger leurs truies gestantes en groupes. Depuis les années 2000, les Chambres d'agriculture de Bretagne, des Pays de la Loire, l'Ifip-Institut du porc ont conduit de nombreux travaux pour **obtenir des références dans leurs fermes expérimentales ainsi que dans les élevages**. En 2010, la CRAB a organisé 2 journées de diffusion dans ses stations pour présenter le résultat des travaux, dans le but d'apporter des éléments de choix aux éleveurs. Les principaux équipementiers présentaient leur matériel.

Actions et moyens : 2 journées de diffusion les 15 juin et 5 octobre 2010, avec un contenu sensiblement identique : 8 ateliers techniques animés par les ingénieurs des Chambres d'agriculture de Bretagne et des Pays-de-la-Loire et de l'Ifip-Institut du Porc, 15 équipementiers avec leur matériel, visites des installations des fermes expérimentales, une trentaine de personnes mobilisées pour la logistique..

Résultats obtenus : 400 visiteurs au cours des 2 journées, dont 220 éleveurs et plus d'une centaine de techniciens des principales coopératives régionales et nationales. Diffusion large des résultats au cours de la journée puis par des articles dans la presse spécialisée ou des formations annexes.

Livrables : Posters présentés lors des journées, articles dans la presse professionnelle (Atout Porc Bretagne, Paysan Breton) et la presse quotidienne régionale. Article de synthèse des travaux des Chambres d'agriculture aux Journées de la Recherche Porcine en 2011.

Partenariats : CRA de Bretagne, CRA des Pays de la Loire, Ifip-Institut du Porc.

Financement : Autofinancement CA, Contribution financière demandée aux équipementiers.

Site internet :

- Compilation des posters présentés Synagri.com, fichier : TruiesEnGroupesToutes2010.pdf
- Synthèse des travaux sur le site des JRP www.journees-recherche-porcine.com/texte/2011/be/be3f.pdf

Visite des « truies en groupes » à la station de Guernevez



Intervention sur les différents thèmes sous forme d'ateliers



Présence des principaux équipementiers avec leur matériel



Logements des truies libres en maternité (Chambres d'agriculture des Pays de la Loire et de Bretagne)

Contexte et objectifs : Les truies sont classiquement logées en cases individuelles en maternité. Le logement des truies libres de se mouvoir en maternité concerne certains élevages en Europe du nord, quelques équipementiers s'y intéressent en proposant des solutions fonctionnelles. Dans le but **d'obtenir des références**, de mettre au point **du matériel fonctionnel et une conduite adaptée** pour des truies libres en maternité, les Chambres régionales d'agriculture des Pays de la Loire et de Bretagne ont développé **des programmes de recherche dans leurs fermes expérimentales**.

Actions et moyens : Aménagement de bâtiments pour le logement des truies libres (1) 2 salles × 8 places à la station de Guernevez (CRA Bretagne) et (2) 8 places permettant de loger les truies libres seules ou par groupes à la station des Trinottières (CRA Pays de la Loire). Mesures sur les performances des animaux, le comportement des truies, les conditions de travail des éleveurs.

Résultats obtenus : références sur le taux de mortalité des porcelets selon la durée de contention des truies, comportement des animaux, conséquences en termes de bien-être, évaluation du surcoût de ce mode de logement. Ces installations sont régulièrement visitées par les éleveurs. Elles permettent également d'amener les discussions autour du bien-être des animaux et des paramètres de productions associés (travail, coût). Projet de rénovation d'une salle à la station de Guernevez.

Livrables : quelques articles :

Truies libres en maternité : incidences sur les performances zootechniques et les conditions de travail 2010. Journées Recherche Porcine, p.9-10

Performances et comportement des truies et de leurs portées dans une maternité alternative en bâtiment : résultats préliminaires 2008. Journées Recherche Porcine, 40, p.233-238

Truie allaitante « libre » en maternité : l'expérience des Trinottières. Tech Porc Septembre - Octobre 2012 - n° 7. p.21-23.

Partenariats :

Chambres régionales d'agriculture des Pays de la Loire et Bretagne, INRA, équipementiers

Site internet :

<http://www.maine-et-loire.chambagri.fr/elevage-batiments/ferme-experimentale-des-trinottieres/la-ferme-experimentale-porcine.html>

<http://www.bretagne.synagri.com/ca1/synagri.nsf/pages/presentation-de-la-station-de-guernevez>

Races de France

Site Internet : www.racesdefrance.fr/

Contact : stephane.patin@racesdefrance.fr

Présentation : Races de France est une fédération du secteur de l'élevage qui représente près de 500 races dans 8 espèces, des ruminants (bovins, caprins, ovins) aux carnivores domestiques (canins, félins), en passant par les équidés (asins, équins) et les porcins. Elle rassemble et représente leurs gestionnaires, coordonne et accompagne leur action, en particulier dans l'exécution de leurs missions réglementaires (orientation raciale, tenue du Livre Généalogique).

Dans votre filière ou secteur, de quelle façon les professionnels intègrent-ils dans leurs pratiques le bien-être des animaux d'élevage ? Quels sont les engagements dans ce domaine ?



Les **Organismes de Sélections (OS)** sont agréés par l'État, qui leur délègue la responsabilité de l'orientation du **programme d'amélioration génétique des races** dont ils ont la charge. A cet effet, les OS organisent la concertation des opérateurs d'une filière de race, en vue de la cohérence des actions que chacun mène, concourant à l'amélioration génétique de la race. Cela passe par la **définition des objectifs de sélection et la pondération des caractères sélectionnés**

selon les attentes des éleveurs et de leurs filières. Ces attentes tiennent compte des caractères favorables au bien-être animal (voir plus loin) ; ce travail est réalisé en veillant à la gestion de la variabilité génétique de la race, en cohérence avec les besoins économiques, sanitaires et sociétaux.

Concrètement, les OS :

- assurent la **gestion raisonnée** des anomalies génétiques et des gènes d'intérêt,
- définissent les **caractéristiques phénotypiques et génotypiques**, et les **aptitudes de la race** en relation avec les éleveurs utilisateurs et les filières,
- mènent ou participent à des **programmes de recherche** appliquée et de recherche de références techniques et économiques en rapport avec leur race.

Plus généralement, les OS ont pour objectif majeur la définition de « **l'animal de demain** » : adaptable, efficace, résistant aux maladies, fournissant des produits répondant aux attentes des consommateurs et occasionnant peu de rejets dans l'environnement. En résumé, **un animal efficace pour des systèmes durables adaptés** dont les facilités de conduite (moins de manipulations) favorisent le bien-être animal.

D'autre part, il faut rappeler que les éleveurs sélectionneurs sont souvent également engagés dans des **démarches de chartes de bonnes pratiques** ou dans des **signes officiels de qualité**, ce qui induit une forte sensibilité de leur part aux problématiques de conduite.

Quels sont les progrès les plus notables réalisés au cours des 15 dernières années concernant le respect du bien-être des animaux d'élevage ?

Le rôle des OS consiste à définir collectivement **les orientations de sélection des races françaises**. Et c'est dans le cadre de ces orientations que s'inscrivent les programmes de sélection mis en œuvre par les entreprises.

Ainsi, les OS se sont mobilisés avec leurs partenaires pour un travail continu (la sélection exige de la stabilité) autour des critères cités ci-dessus : rusticité, comportement (interaction homme/animal et relation mère/petits), robustesse, conditions de naissance, efficacité alimentaire, gestion des gènes (sans corne, anomalies...).

Quels sont selon vous les programmes de recherche et expérimentations les plus prometteurs sur le bien-être des animaux d'élevage et que pourraient-ils apporter à l'avenir ?

D'une façon générale, les programmes de recherche d'aujourd'hui et encore plus ceux de demain intègrent les **critères de conduite**, **d'efficacité alimentaire**, de **résistance aux maladies**, ce qui va dans le sens du bien-être animal. Tout cela concourt à **faciliter la conduite de l'élevage**, par l'adéquation la plus fine possible entre l'itinéraire technique et l'animal.

Pour les ruminants, les défis pour la génétique sont très bien résumés dans l'appel à projet d'Apisgène¹ intitulé « Efficacité Globale de l'Élevage des Ruminants ». Ce projet se concrétise en 5 axes :

- L'efficacité alimentaire et la maîtrise des rejets,
- L'efficacité reproductive et la productivité numérique,
- La santé animale et le bien-être animal,
- Des animaux durables,
- La qualité intrinsèque, compositionnelle et sanitaire des produits.



FNO

¹ Fonds professionnel pour les filières ruminants qui participe au financement de programmes de recherche en génétique (notamment en cofinancement ANR ou CASDAR)

Coop de France Pôle animal

Site Internet : poleanimal.coopdefrance.coop

Contact : jeanne.guegan@coopdefrance.fr

Présentation : Les entreprises coopératives agricoles sont des organisations économiques d'agriculteurs qui ont décidé de mutualiser les moyens de production, de transformation et de commercialisation de leurs produits agricoles. Dans les filières animales, les coopératives mettent en marché la production de leurs éleveurs adhérents. Elles interviennent à toutes les étapes de la vie des animaux : leur élevage, via la formation et le conseil technico-économique aux éleveurs, leur transport qu'elles organisent et leur abattage qu'elles mettent souvent en œuvre.

Dans votre filière ou secteur, de quelle façon les professionnels intègrent-ils dans leurs pratiques le bien-être des animaux d'élevage ? Quels sont les engagements dans ce domaine ?

Les coopératives mettent en œuvre **au quotidien les meilleures pratiques**, et contribuent au savoir-faire de leurs adhérents éleveurs à travers le **conseil technique**. De plus, elles développent de plus en plus des **cahiers des charges** avec leurs clients ou d'autres parties prenantes, par exemple des associations de consommateurs (voir focus).

La **coopération est partie prenante dans les interprofessions et les instituts techniques**, qui orientent les recherches en matière de bien-être animal et diffusent les meilleures pratiques.

Par ailleurs, pour informer en continu des avancées dans le domaine du bien-être animal, au niveau national comme international, Coop de France Pôle animal a mis en place en 2013 **un groupe de travail transversal à ses filières** (voir focus).

Quels sont les progrès les plus notables réalisés au cours des 15 dernières années concernant le respect du bien-être des animaux d'élevage ?

Les **Règlements européens sur le transport et l'abattage** des animaux d'élevage imposent des **règles rigoureuses et le professionnalisme** des opérateurs en charge de ces étapes de la vie des animaux. Il est de leur responsabilité de mettre en œuvre les mesures permettant de **limiter au maximum les stress** imposés aux animaux : équipement sécurisé, accès à de la nourriture et à de l'eau, interdiction de pratiques douloureuses, protection contre des conditions climatiques difficiles, prise en charge des animaux blessés ou fragiles, formation des personnels en font partie.

Les **Directives européennes spécifiques** régissent minutieusement **les conditions d'élevage** de certaines espèces. La plupart de ces dispositions contribuent à la meilleure prise en compte des besoins des animaux. De plus, **les élevages ne respectant pas les mesures minimales de protection animale sont amenés à cesser leur activité**.

La **loi cadre européenne** en préparation sur le bien-être animal devrait garantir et harmoniser l'application de ces dispositions à travers l'Union Européenne.

Parallèlement à ces évolutions réglementaires, **l'amélioration des connaissances, les évolutions techniques et les innovations** ont permis aux filières de développer la meilleure technicité, que ce soit en termes de pratiques au quotidien, d'équipements mis à disposition et de génétique.

Dans votre filière ou votre secteur, existe-t-il des actions contribuant à la formation, l'information des éleveurs et la diffusion de conseils et résultats techniques pouvant contribuer à l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage ?

Des **formations obligatoires** visent à garantir la protection des animaux d'élevage : certificat d'aptitude professionnelle pour le transport d'animaux vivants, certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort, formation des bouviers d'abattoir sur la manipulation et la contention des bovins, certificat professionnel et individuel de l'éleveur de poulet de chair...

Par ailleurs, dans **les formations et le conseil technique** délivrés régulièrement aux adhérents des coopératives, le bien-être animal est pris en compte notamment en ce qui concerne la santé des animaux. De plus, certaines coopératives se sont engagées **volontairement** dans la formation de leurs adhérents spécifiquement sur les aspects bien-être animal (voir focus).

En filière bovine, les coopératives sont partie prenante de la **Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage**. Elles valident les adhésions des élevages dans ce référentiel charte, qui intègre des questions de bien-être animal (alimentation, manipulation des bovins...) (voir contribution filières ruminants).

Enfin, Coop de France Pôle animal **diffuse à ses coopératives adhérentes les conclusions des études et recherches appliquées** des instituts techniques agricoles, favorisant la réflexion et la diffusion des résultats sur le terrain.

Quels sont selon vous les programmes de recherche et expérimentations les plus prometteurs sur le bien-être des animaux d'élevage et que pourraient-ils apporter à l'avenir ?

Le sujet de recherche le plus porteur actuellement est la définition de **méthodes pour évaluer le bien-être des animaux**. Des projets de recherche européens et nationaux sont en place et visent à définir des indicateurs de bien-être animal, conformément à l'ambition de la Commission Européenne dans la construction de la future loi cadre. L'enjeu est de taille quand on sait que le sujet du bien-être animal fait trop souvent appel à l'anthropomorphisme. Il devient crucial de définir des indicateurs **scientifiques, objectifs et**



pratiques afin de **rationaliser l'évaluation** du bien-être des animaux **en prenant en compte les besoins et contraintes des acteurs des filières**. Ces indicateurs doivent être accompagnés de protocoles de mesures cadrés et facilement reproductibles, y compris par les opérateurs eux-mêmes.

Par ailleurs, les travaux de recherche **sur les méthodes d'étourdissement et la perception de la douleur des animaux au moment de l'abattage** sont attendus par les filières : en bovin, ils promettent l'avancement de la réflexion interprofessionnelle sur le sujet de l'abattage rituel ; en volailles, de nouvelles méthodes d'étourdissement diffusables à grande échelle permettraient de répondre aux recommandations d'amélioration formulées par l'EFSA, l'Autorité européenne de sécurité des aliments.

Vous pouvez si vous le souhaitez faire un ou plusieurs focus sur des programmes ou actions en faveur du bien-être animal

Groupe de travail Coop de France Pôle animal

Contexte et objectifs : Les objectifs du groupe de travail de Coop de France Pôle animal sont de : tenir une **veille** axée sur le bien-être animal au sens large, développer des **connaissances de fond**, **encourager les échanges** entre les coopératives et **sensibiliser** le réseau coopératif à ces sujets.

Actions et moyens : Le groupe de travail rassemble des professionnels et salariés des coopératives et de fédérations du réseau coopératif. Il se réunit deux fois par an et des informations sont diffusées au fil des actualités. Ce groupe permet **l'échange d'expériences** entre filières sur les maillons élevage, transport et abattage.

Résultats obtenus : Un suivi actif des actualités, une meilleure sensibilisation du réseau, un travail coordonné, une meilleure visibilité extérieure auprès des parties prenantes.

Livrables : Notes d'information, réunions d'échanges, partage d'actualités. En 2014, le groupe de travail organise **un séminaire en marge du SPACE** intitulé : « *Le bien-être animal : nouvel enjeu de compétitivité pour nos entreprises ?* »

Partenariats : Le groupe de travail est en lui-même un partenariat entre les coopératives et avec leurs représentants régionaux et nationaux. La fédération Coop de France Ouest est un partenaire privilégié, travaillant depuis plusieurs années sur le bien-être animal. Selon les dossiers, la collaboration est souvent mise en place avec des partenaires extérieurs, comme les autres organisations professionnelles.

Une coopérative productrice de foie gras engagée dans la démarche interprofessionnelle PalmiGConfiance Titre :

Contexte et objectifs : La démarche **PamiGConfiance** (voir contribution CIFOG).

Actions et moyens : Les techniciens auditeront les éleveurs en suivant une grille d'évaluation de la mise en œuvre des exigences de PalmiGConfiance. Dans cette coopérative, des formations pour les techniciens et les adhérents sont mises en place dès septembre 2014.

Résultats obtenus : Au niveau national, 15 organisations de producteurs représentant 85% de la production sont engagées. La coopérative compte 172 éleveurs, dont une centaine de gaveurs, élevant au total plus de 2,5 millions de palmipèdes par an.

Livrables : Modules de formation et évaluations périodiques internes et par un organisme tiers.

Partenariats : PalmiGConfiance est une démarche interprofessionnelle basée sur un partenariat entre le CIFOG, les professionnels de la filière et l'ITAVI, institut technique agricole.

La formation et la sensibilisation des personnels au cœur du quotidien des coopératives

Contexte et objectifs : En plus des formations obligatoires, certaines coopératives insistent sur le bien-être animal dans **les formations** qu'elles proposent à leurs personnels et à leurs éleveurs adhérents.

Actions et moyens : Ces coopératives **sensibilisent au quotidien** leurs salariés à travers des pratiques favorisant le bien-être animal : utilisation de véhicules de transport et de quais facilitant le chargement, tri des animaux et adaptation des équipements en conséquence, optimisation des temps de trajets, surveillance des animaux et de leur approvisionnement en eau et aliment, réflexe de recourir au vétérinaire à la moindre alerte... Une coopérative auvergnate a par exemple mis en place avec l'Etablissement départemental d'Élevage du Puy-de-Dôme une formation au dressage des génisses de renouvellement, visant à faciliter la manipulation des animaux et à la sécuriser, pour les éleveurs et les génisses, tout le long de leur carrière de reproductrice.

Une démarche de progrès engagée depuis plus de 10 ans par une coopérative bretonne productrice de volailles

Contexte et objectifs : L'objectif de cette démarche est à la fois de **satisfaire une demande** d'un client historique de la coopérative, de **répondre aux attentes sociétales** et de donner aux éleveurs adhérents de la coopérative **la reconnaissance de leurs compétences**.

Actions et moyens : La coopérative a mis en place un système d'observation, de contrôle, d'enregistrement d'indicateurs de bien-être animal résultant dans des tableaux de bord de suivis. Des mesures de correction sont proposées de façon adaptée en cas de besoin d'amélioration dans un élevage. Des élevages pilotes sont suivis, des formations sont dispensées aux éleveurs et des audits sont réalisés par des vétérinaires. Enfin, des échanges avec une association de consommateurs ont permis de mieux connaître les attentes du public vis-à-vis de l'élevage.

Résultats obtenus : Des améliorations sont constatées dans la majorité des critères de bien-être animal choisis et les élevages sont suivis spécifiquement sur ces aspects. La coopérative élargit petit à petit ses critères.



APCA



UNCEIA

Union des coopératives d'élevage et d'insémination animale

Site Internet : www.unceia.fr

Contact : stephane.devillers@unceia.fr

Présentation : L'Union nationale des coopératives agricoles d'élevage et d'insémination animale (UNCEIA) est une organisation professionnelle d'élevage représentant l'ensemble des filières de l'insémination bovine, caprine, ovine et porcine. Ses adhérents sont, pour la plupart, des entreprises de mise en place de semence et des entreprises de sélection. Elle compte également des organismes professionnels agricoles et des acteurs de la recherche, privée ou publique, impliqués dans la reproduction animale et l'amélioration génétique.

Dans votre filière ou secteur, de quelle façon les professionnels intègrent-ils dans leurs pratiques le bien-être des animaux d'élevage ? Quels sont les engagements dans ce domaine ?

Depuis plus de vingt ans, l'UNCEIA œuvre à promouvoir l'amélioration des conditions d'élevage des reproducteurs livrés à la reproduction par insémination, notamment par la publication de guides intégrant la dimension bien-être animal et l'adhésion à une organisation professionnelle européenne promouvant de bonnes pratiques en la matière :

- **En 1994** est publié le **guide UNCEIA des bonnes pratiques en production de semence bovine** : adaptation de la conduite et des stratégies de production aux aptitudes physiologiques de chaque reproducteur (rythme de collecte, libido, stimuli sexuel...) ;
- **En 2005** est publiée la première édition du « **Repro Guide** » UNCEIA. Elle intègre des bonnes pratiques notamment en matière de contention des vaches et de suivi de l'état de santé des animaux ;
- **En 2010**, des entreprises de sélection, adhérentes à l'UNCEIA, s'engagent à décliner le **Code-EFABAR**, élaboré par l'EFFAB (European Forum of Farm Animal Breeders, association européenne indépendante représentant les entreprises et organisations de reproduction et de sélection des animaux d'élevage : ruminants, porcins, volailles et aquaculture). Ce code européen, **professionnel** et **volontaire**, décrit et **promeut de bonnes pratiques pour l'élevage des animaux de ferme et les organismes de la reproduction** : santé animale, bien-être animal, sécurité alimentaire, santé publique, qualité des produits, diversité génétique, efficacité, impact environnemental et technologies de reproduction (pour en savoir plus : <http://www.effab.org>).



Quels sont les progrès les plus notables réalisés au cours des 15 dernières années concernant le respect du bien-être des animaux d'élevage ?

Au-delà des exigences légales ou réglementaires en matière de protection des ruminants et porcins, les entreprises de sélection ont adopté une trajectoire d'amélioration continue de leurs pratiques d'élevage des reproducteurs et de sélection animale, en faveur du bien-être :

⇒ Mise en œuvre de bonnes pratiques et équipements favorisant le bien-être des reproducteurs entretenus dans les taurelleries, tels que :

- hébergement en stabulation libre des taureaux en box individuel ou collectif (disparition de la stabulation entravée),
- installation d'un espace récréatif pour taureau dans un centre de collecte (le reproducteur peut notamment jouer avec un ballon de grande taille),
- brosses rotatives de grattage,
- moustiquaires,
- produits d'assèchement des litières,
- bac à sable ou tapis de caoutchouc en salle de monte pour limiter les microtraumatismes,
- box conditionnés, brumisation/filet brise vent/ventilateur pour le confort thermique et lutte contre les insectes (FCO,...),
- chauffage à infrarouge pour prévenir la parésie spastique, une affection locomotrice sporadique touchant les jeunes bovins
- ambiance musicale relaxante.



UNCEIA

⇒ Mise en place d'un suivi personnalisé des taureaux en fonction de leur morphologie et de leur aptitude à la production de semence :

Ce suivi peut notamment prendre en compte la structure et la taille du vagin artificiel pour la collecte, la variété des environnements des salles de monte (sol, montoirs, préparateurs, collecteurs, bote en train, etc...).

⇒ Sélection animale au service du bien-être animal : un progrès collectif, ancien et continu :

La sélection des reproducteurs bovins livrés à l'insémination animale monte en puissance sur des **caractères fonctionnels** liés notamment à la santé, la longévité et le comportement, tels que la santé de la mamelle (lutte contre les mammites), la facilité de vêlage, la facilité de naissance, la vitalité du veau à la naissance, la locomotion, la docilité et tempérament, la longévité fonctionnelle, la détection d'animaux porteurs du gène sans corne (alternative à l'écornage, amélioration des comportements sociaux au sein d'un troupeau bovin, et diminution des risques de blessures liés aux comportements agressifs des congénères). L'ensemble de ces valeurs génétiques fait l'objet d'une **indexation officielle** par l'INRA, en partenariat avec l'UNCEIA et l'Institut de l'élevage.

⇒ Amélioration continue de la sélection des reproducteurs, à partir de ces caractères fonctionnels, par l'intégration des fruits de la recherche collective, tels que :

- l'implémentation des résultats de la recherche sur la fiabilité et la performance de la sélection sur ces valeurs génétiques (exemple de la santé de la mamelle pour laquelle de

nouvelles données, collectées en élevage à partir des années 2000, ont abouti, en 2010, à un nouvel index santé de mamelle combinant l'ensemble des données recueillies en élevage) ;

- la révolution technologique de l'évaluation génétique de reproducteurs à partir de l'appréciation du patrimoine de leurs gènes par analyse de l'ADN (une accélération de progrès en bien-être animal au service de l'éleveur). Cette révolution touche :
 - l'amélioration de la précision de l'évaluation génétique des reproducteurs mâles (exemple de la mise en marché, en juillet 2014, de reproducteurs de race Prim'holstein évalués sur la santé et la robustesse du pied des vaches, facteur sensible de dégradation du bien-être en production laitière) ;
 - l'extension à la voie femelle de cet outil fin d'évaluation génétique et mise en œuvre de l'évaluation de caractères à faible héritabilité (exemple de la facilité de vêlage) ;
 - la recherche collective en cours (programme GEMBAL) pour étendre aux autres races bovines et espèces de ruminants ce nouvel outil de sélection (mutualisation interraciale/inter espèces).

⇒ **Gestion des anomalies d'origine génétique, en partenariat avec la recherche publique (INRA)**, l'Institut de l'élevage et Races de France.

⇒ **Mise au point et mise en marché** par la société française IMV, leader mondial des technologies de la reproduction, **de sa nouvelle gainé ALPHA qui améliore encore le bien-être animal lors de l'acte d'insémination** (pour en savoir plus : <http://www.imv-technologies.com/informations/recherche.html?keywords=alpha>).

⇒ **Développement du monitoring (aide à la décision pour piloter l'atelier laitier**

Ce monitoring permet notamment de déceler, avant l'apparition de signes cliniques, un dérèglement physiologique, signe précurseur de troubles de la santé des animaux).

⇒ **Actions de prophylaxie sanitaire, réglementaires et/ou volontaires, sur les taureaux livrés à l'insémination**

Ces actions permettent d'empêcher la diffusion dans les cheptels des maladies potentiellement transmissibles par la semence et contribuer ainsi à la santé et au bien-être des femelles inséminées au travers de la mise en place de procédures internes de désinfection, désinsectisation et dératisation afin d'entretenir les taureaux reproducteurs dans un environnement sanitaire maîtrisé et confortable : litières de différentes natures (paille de froment ou d'avoine plus absorbante, balles de riz, copeaux ou sciure de bois dépoussiéré, etc...) propres, sèches, épaisses et renouvelées régulièrement.



Dans votre filière ou votre secteur, existe-t-il des actions contribuant à la formation, l'information des éleveurs et la diffusion de conseils et résultats techniques pouvant contribuer à l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage ?

⇒ **Actions vis-à-vis des éleveurs adhérents des coopératives d'insémination animale**

- sensibilisation des éleveurs à la bonne contention des femelles livrées à la reproduction pour limiter le stress de l'animal et éviter les risques de blessures ;

- formation au renouvellement du troupeau laitier intégrant un volet mortalité des veaux et hygiène au vêlage, dispensée par un vétérinaire.



⇒ **Actions vis-à-vis des agents des coopératives d'insémination animale et leurs unions**

- sensibilisation des techniciens d'insémination intervenant dans les élevages pour assurer l'acte d'insémination artificielle lors de la formation initiale réglementée pour obtenir le certificat d'aptitude aux fonctions de technicien d'insémination) et de la formation continue ;
- formation initiale et continue des taureliers (« sentinelles du bien-être animal » en centre de production de semence) aux bonnes pratiques de manipulation et de contention des taureaux, et aux règles d'hygiène et de désinfection en taurelleries.

Quels sont selon vous les programmes de recherche et expérimentations les plus prometteurs sur le bien-être des animaux d'élevage et que pourraient-ils apporter à l'avenir ?

- ⇒ **OptiMIR** : programme de recherche européen ; il s'agit d'un nouvel outil pour détecter les troubles de santé des vaches à partir d'une analyse infrarouge du lait (partenaires : INRA, Contrôle laitier, Institut de l'élevage...) : pour en savoir plus <http://www.optimir.eu/fr/index.php>;
- ⇒ **PARADIGM et PICSAR** : programme de recherche sur la résistance à la paratuberculose des ruminants, financé par la filière élevage (partenaires : INRA, GDS, ONIRIS, UNCEIA) ;
- ⇒ **PARABOV** : programme de recherche sur la collecte et l'exploitation zootechnique des données relatives à la santé du pied des bovins (partenaires : INRA, Contrôle laitier, Institut de l'élevage, entreprises de sélection...) ;
- ⇒ **GENOPEDIX** : programme de recherche pour développer la collecte en routine des données de parage des pieds des bovins laitiers, en vue d'une évaluation génétique à partir de marqueurs génétiques, financé par la filière génétique (partenaires : INRA, UNCEIA, Institut de l'élevage, entreprises de sélection...) ;
- ⇒ **MORPHEE** : programme de recherche pour apprécier la part de la génétique dans la mortalité des jeunes bovins de la naissance à 18 mois, financé par la filière génétique (partenaires : FGE, INRA, Races de France, UNCEIA, Institut de l'élevage...) ;
- ⇒ **PHENOPAR** : programme de recherche pour simplifier le recueil de phénotypes d'infestation par les strongles, financé par la filière génétique (partenaires : FGE, INRA, Institut de l'élevage...) ;
- ⇒ **GENIMPACT** : programme de recherche pour mesurer l'effet de la consanguinité à long terme en ruminant, financé par la filière génétique (partenaires : FGE, INRA, Institut de l'élevage...).



Les réseaux FNSEA et Jeunes Agriculteurs

Site Internet : www.fnsea.fr

www.jeunes-agriculteurs.fr

Contact : annick.jentzer@fnsea.fr,
marie.jousse@fnsea.fr
mchaumet@jeunes-agriculteurs.fr

Présentation : La FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) est un syndicat professionnel agricole regroupant 94 fédérations départementales et 38 associations spécialisées représentant chacune une production. Elle rassemble les agriculteurs de toute la France et de toutes productions, informe et agit pour défendre le métier d'agriculteur, dialogue avec les citoyens, les associations et les différents acteurs ruraux.

Jeunes Agriculteurs est un syndicat professionnel agricole dont les responsables professionnels sont des agriculteurs âgés de moins de 35 ans. Jeunes Agriculteurs représente toutes les régions agricoles et tous les secteurs de production agricole de France. La mission première de JA est d'assurer le renouvellement des générations en agriculture et donc de représenter et de défendre les intérêts catégoriels des jeunes agriculteurs, principalement autour des notions d'installation en agriculture et de conditions d'accès au métier.

Dans votre filière ou secteur, de quelle façon les professionnels intègrent-ils dans leurs pratiques le bien-être des animaux d'élevage ? Quels sont les engagements dans ce domaine ?

Les réseaux syndicaux locaux de la FNSEA et de JA sont présents au plus près des agriculteurs pour les accompagner dans leurs démarches. La FDSEA (fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) et Jeunes Agriculteurs sont souvent un interlocuteur privilégié lorsque l'un de leurs adhérents rencontre des difficultés dans son exploitation. Si les situations de maltraitance animale dans les élevages professionnels sont très rares, elles résultent le plus souvent de véritables situations de détresse sociale et/ou financière des éleveurs et doivent être détectées le plus précocement possible. Ces situations exceptionnelles sont gérées par la profession agricole en coordination avec les différents services départementaux (administration, services sociaux, vétérinaire), avec discrétion et humanité. **Dans ces situations, les réseaux se mobilisent et la solidarité professionnelle se met en œuvre pour apporter un soutien adapté à l'éleveur dans ses démarches et sur son exploitation, ainsi qu'à sa famille.** Cela peut aller de la fourniture de soins et de fourrage, jusqu'à la restauration de clôtures, et dans les cas extrêmes jusqu'à la prise en charge des animaux par d'autres éleveurs, plus à même de les accueillir dans de bonnes conditions.



En 2012, c'est avec la mise en cessation de paiement du groupe Doux que plusieurs éleveurs ont été mis en difficulté en raison de l'arrêt brutal des livraisons d'aliment. Là aussi, les réseaux syndicaux ont montré leur efficacité en **débloquant les livraisons d'aliment ou de gaz dont le retard dans certains élevages mettait en péril les animaux.**

Dans les cas de catastrophes naturelles aussi, la solidarité agricole se met en place. On se souvient de la tempête Klaus qui avait ravagé le Sud-ouest de la France les 23 et 24 janvier 2009. Le secteur de l'élevage avait payé un lourd tribut : toitures arrachées, bâtiments détruits notamment dans les petits élevages avicoles. En moins de vingt-quatre heures, **la solidarité des réseaux FNSEA et JA s'était organisée pour collecter et livrer dix-sept groupes électrogènes à des éleveurs de volailles du sud des Landes privés d'électricité**, permettant ainsi de préserver les animaux. Les groupes électrogènes, comme les camionnettes qui avaient permis de réaliser la livraison, avaient été prêtés par des éleveurs des Deux-Sèvres et de Charente.

La tristement célèbre **tempête Xynthia** également, qui a durement touché le littoral charentais et vendéen les 27 et 28 février 2010, a montré l'expression d'une solidarité extraordinaire. Les agriculteurs se sont mobilisés sans relâche pour secourir des personnes et des animaux, dégager des routes, pomper l'eau et déblayer les déchets. Dans les élevages dont les bâtiments et les terres avaient été recouvertes par l'eau, **des vaches et des moutons ont été évacués en urgence pendant la nuit et accueillis dans des élevages voisins jusqu'à la fin des opérations de nettoyage et remise en état des stabulations**. Dans les mois qui ont suivi, le mouvement de solidarité a continué au niveau national pour aider la quarantaine d'exploitations dont les terres avaient été submergées et rendues improductives par l'eau salée à sécuriser leur approvisionnement en fourrage pour nourrir les animaux l'hiver suivant. A l'initiative des réseaux FNSEA et JA, les agriculteurs d'Ille-et-Vilaine, par exemple, ont donné 250 tonnes de paille et de foin et collecté des dons pour payer le transport.

Voir les témoignages en vidéo « *Xynthia, 1 an après* » :

http://www.dailymotion.com/video/xhablx_xynthia-1-an-apres_news



Au niveau national, les réseaux FNSEA et JA se sont mobilisés à plusieurs reprises afin de faire parvenir du fourrage et de la paille dans les départements d'élevage ayant subi de **graves sécheresses** lorsque les éleveurs n'avaient pas les réserves suffisantes pour passer l'hiver. En 2010, **cette opération a mobilisé 67 départements et près d'un million de tonnes de paille** a été acheminé des exploitations céréalières vers les élevages.

La multiplication des attaques de brebis par les loups (plus de 6 000 en 2013), véritable sujet d'inquiétude pour les éleveurs, les contraint à une grande vigilance et à la mise en place de moyens adaptés (bergers, clôtures, chiens patous...) afin de protéger le troupeau lorsqu'il pâture dans les alpages ou dans les prairies. Le stress des animaux rescapés des attaques nécessite un **accompagnement particulier** et beaucoup de temps de surveillance pour réhabituer les animaux au pâturage. Les avortements sont nombreux, les comportements irrationnels également, obligeant parfois les éleveurs à vendre leurs animaux. **Pour les éleveurs soucieux du bien-être de leur troupeau, c'est un grave choc psychologique**. Des cellules d'accompagnement ont été mises en place en partenariat avec les caisses de Mutualité Sociales Agricoles des départements concernés, comme par exemple dans les départements de l'Ardèche, la Drôme et de la Loire (témoignages en vidéo : http://www.dailymotion.com/video/xwgn15_eleveurs-les-morsures-invisibles_news).

Les exemples qui montrent l'engagement des réseaux FNSEA et JA face à des événements climatiques exceptionnels et la solidarité mise en œuvre, que ce soit entre départements ou entre filières de production, pour aider les éleveurs et leurs animaux, sont nombreux. D'autres actions de mobilisation peuvent aussi être très locales et ponctuelles, comme le relogement des animaux suite à l'incendie d'un bâtiment ou, comme cela avait été le cas dans le Calvados lors de l'hiver 2013/2014, la prise en charge de la traite des vaches par des éleveurs voisins suite à l'effondrement du toit de plusieurs laiteries à cause de la neige.

Glossaire

AGROOF : société coopérative et participative spécialisée en agroforesterie
ANICAP : Interprofession caprine
ANR : Agence Nationale de la Recherche
ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
AVEF : Association des Vétérinaire Equins de France
BTPL : Bureau Technique de Promotion Laitière
CA : Chambre d'Agriculture
CAPTAV : Certificat d'Aptitude Professionnelle pour le Transport d'Animaux Vivants
CAS DAR : Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural »
CCMSA : Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole
CDMP : Centre de Documentation sur les Métiers du Porc
CE : Communauté Européenne (1993-2009)
CEE : Communauté Economique Européenne (1958-1993)
CEPSO : Centre d'Etudes des Palmipèdes à foie gras du Sud-Ouest
CETAC : Certificat d'Etudes Techniques de l'Animal de Compagnie
CIDEF : Comité Interprofessionnel de la Dinde Française
CIFOG : Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras
CIP : Comité Interprofessionnel de la Pintade
CIPC : Comité Interprofessionnel du Poulet de Chair
CLIPP : Comité Lapin Interprofessionnel pour la Promotion des Produits
CNE : Confédération Nationale de l'Elevage
CNIEL : Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière
CNPO : Comité National pour la Promotion de l'Œuf
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
CRA : Chambre Régionale d'Agriculture
DGER : Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
EFSA : Autorité européenne de la sécurité alimentaire
ENFA : Ecole Nationale de Formation Agronomique
EPLEFPA : Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
EFFAB : European Forum of Farm Animal Breeders
FCO : Fièvre Catarrhal Ovine
FDSEA : Fédération Départementale de Syndicats d'Exploitants Agricoles
FEI : Fédération Equestre Internationale
FENALAP : Fédération nationale des groupements de producteurs de lapins
FFE : Fédération Française d'Equitation
FGE : France Génétique Elevage
FNB : Fédération Nationale Bovine

FNC : Fédération Nationale du Cheval
FNEAP : Fédération Nationale des Exploitants d'Abattoirs Publics
FNEC : Fédération Nationale des Eleveurs de Chèvre
FNICGV : Fédération Nationale de l'Industrie et du Commerce en Gros des Viandes
FNO : Fédération Nationale Ovine
FNP : Fédération Nationale Porcine
FNPL : Fédération Nationale des Producteurs de Lait
FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
GDS : Groupement de Défense Sanitaire
GEMBAL : Génomique Multi-race des Bovins Allaitants et Laitiers
IDELE : Institut de l'Elevage
IFCE : Institut Français du Cheval et de l'Equitation
IFIP : Institut technique porcine
INAPORC : Interprofession porcine
INTERBEV : Interprofession du Bétail et des Viandes
INRA : Institut National de Recherche Agronomique
ITAB : Institut Technique de l'Agriculture Biologique
ITAVI : Institut technique de l'aviculture
JA : Jeunes Agriculteurs
LEGTA : Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole
LFPC : Ligue Française de protection du Cheval
LOOF : Livre Officiel des Origines Félines
MSA : Mutualité Sociale Agricole
OIE : Organisme mondiale de la santé animale
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
ONIRIS : École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique,
OS : Organisme de Sélection
PAC : Politique Agricole Commune
RESPE : Réseau d'Epidémio-Surveillance en Pathologie Equine
RMT : Réseau Mixte Technologique
SCC : Société Centrale Canine
SNA : Syndicat National des Accoueurs
SNIV SNCP : Syndicat des entreprises françaises des viandes
SYNALAF : Syndicat National des Labels Avicoles de France
TFUE : Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
UE : Union Européenne
UGPVB : Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne
UMR : Unité Mixte de Recherche
UMT : Unité Mixte technologique
UNCEIA : Union Nationale des Coopératives d'Insémination Artificielle
VIVEA : Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant